

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 1^{er} décembre 2021. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 101 à 107 du présent Rapport annuel.

2 Modifications à la présentation de l'information financière	7 Vue d'ensemble du rendement financier	14 Mesures non conformes aux PCGR	42 Gestion du risque
2 Vue d'ensemble	7 Revue des résultats financiers de 2021	18 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques	84 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
2 Notre stratégie	8 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	19 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	84 Méthodes comptables critiques et estimations
2 Performance par rapport aux objectifs	8 Produits autres que d'intérêts	21 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	90 Faits nouveaux en matière de comptabilité
5 Points saillants financiers	9 Produits de négociation (BIE)	23 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	90 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
6 Conjoncture de l'économie et du marché	9 Dotation à la provision pour pertes sur créances	26 Marchés des capitaux	91 Transactions entre parties liées
6 Revue de l'exercice 2021	10 Charges autres que d'intérêts	29 Siège social et autres	92 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires
6 Perspectives pour l'année 2022	10 Impôts et taxes	30 Situation financière	92 Contrôles et procédures
7 Événements importants	11 Change	30 Revue du bilan consolidé résumé	93 Information financière annuelle supplémentaire
	11 Revue des résultats du quatrième trimestre	31 Gestion des fonds propres	101 Glossaire
	12 Analyse des tendances trimestrielles	40 Arrangements hors bilan	
	13 Rétrospective du rendement financier de 2020		

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2022 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Marchés des capitaux », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2022 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévoir », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2022 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme la pandémie de COVID-19, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque lié au comportement et les risques juridiques, le risque de réglementation et le risque environnemental; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et le règlement concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des perturbations occasionnelles aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe sur nos activités; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; les changements climatiques et d'autres risques environnementaux et sociaux; notre capacité à élaborer et à lancer de nouveaux produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modifications à la présentation de l'information financière

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière en 2021.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

- Les résultats de Simplii Financial et Pro-Investisseurs CIBC, qui étaient auparavant présentés dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, sont présentés dans le nouveau secteur Services financiers directs de Marchés des capitaux, à l'instar de ceux de certains autres services de paiement direct qui étaient auparavant présentés dans Marchés des capitaux. Cette modification a été apportée pour assurer une meilleure harmonisation avec les mandats des unités d'exploitation stratégiques visées.
- Les résultats financiers liés aux activités de trésorerie aux États-Unis de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont maintenant présentés dans l'unité Trésorerie de Siège social et autres. En outre, la méthode de fixation des prix de transfert entre Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et l'unité Trésorerie de Siège social et autres, a été améliorée. Ces deux modifications permettent d'aligner le traitement préconisé pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sur celui appliqué à nos autres unités d'exploitation stratégiques afin d'optimiser la gestion des risques de taux d'intérêt et de liquidité.

Les montants des périodes précédentes ont été révisés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégiques et la méthode employée pour calculer leur rendement ont été touchés par ces modifications. Toutefois, elles n'ont eu aucune incidence sur nos résultats financiers consolidés.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à faire de vos idées une réalité, et mués par la volonté de créer un avenir plus sécuritaire, équitable et durable à l'aide de nos principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Par l'intermédiaire de nos secteurs, Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs et Marchés des capitaux, nos 45 000 employés offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

En 2021, nous sommes demeurés concentrés sur la création d'une banque moderne axée sur les relations. Grâce à ces efforts, nous offrons à nos clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant notre solidité financière et le contrôle du risque et en faisant progresser notre culture animée par notre raison d'être. Nos progrès s'articulent autour de la priorité que nous accordons constamment aux trois points stratégiques suivants :

- Renforcer davantage nos activités ciblant les consommateurs canadiens;
- Faire croître Groupe Entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux et préserver leur résilience en Amérique du Nord;
- Accélérer les investissements en cours dans les initiatives de croissance.

Performance par rapport aux objectifs

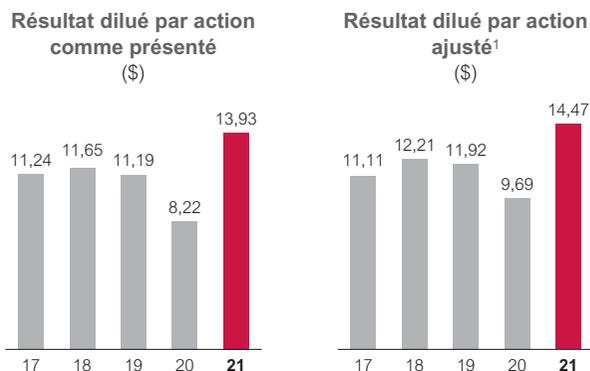
La CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés – croissance du résultat, levier d'exploitation, rentabilité et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, soit d'ici les trois à cinq prochains exercices, en supposant un contexte commercial et un cycle de crédit normaux. Notre capacité à atteindre ces objectifs pourrait être compromise par des événements et des perturbations extraordinaires.

L'activité économique mondiale s'est intensifiée cette année, même si la pandémie de COVID-19 continue de ralentir le rythme de la reprise. Le déploiement des vaccins contre la COVID-19 a permis le redémarrage d'une grande partie de l'économie, mais l'activité économique n'a pas encore renoué avec le niveau d'avant la pandémie dans tous les secteurs, ce qui se répercute toujours sur notre capacité à atteindre certains de nos objectifs de rendement.

Croissance du résultat

Nous utilisons le résultat par action pour apprécier la croissance de notre résultat. Nous visons une croissance de 5 % à 10 %, laquelle est déterminée à partir d'une moyenne simple de la croissance annuelle du résultat par action ajusté¹. En 2021, dans une conjoncture économique plus favorable, le résultat dilué par action comme présenté et le résultat dilué par action ajusté¹ ont augmenté respectivement de 69 % et 49 % d'un exercice à l'autre.

À plus long terme, nous maintenons notre objectif de générer une croissance annuelle moyenne du résultat par action ajusté¹ de 5 % à 10 %.

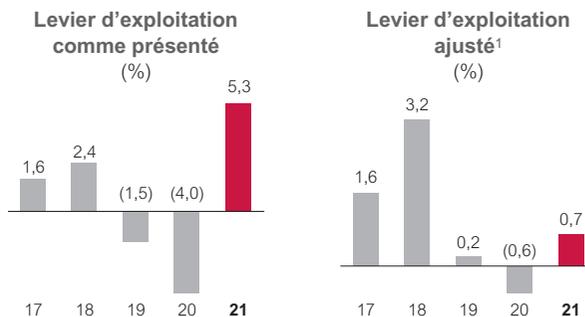


1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Levier d'exploitation

Le levier d'exploitation, défini comme l'écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre, permet de mesurer les taux de croissance relative des produits et des charges. En 2021, le levier d'exploitation comme présenté et le levier d'exploitation ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à 5,3 % et 0,7 %, contre respectivement (4,0) % et (0,6) % en 2020.

À plus long terme, notre objectif consiste à générer un levier d'exploitation ajusté¹ positif.



Rentabilité

Nous avons recours à trois mesures de rentabilité, y compris deux objectifs de valeur pour les actionnaires :

1. Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires

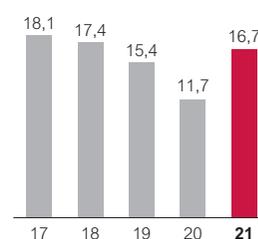
Le RCP, qui s'entend du ratio du résultat net par rapport aux capitaux propres moyens² applicables aux porteurs d'actions ordinaires, constitue une mesure clé de la rentabilité. En 2021, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à 16,1 % et 16,7 %, contre respectivement 10,0 % et 11,7 % en 2020.

À plus long terme, nous continuerons de viser un RCP ajusté¹ solide d'au moins 15 %.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté (%)



Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)

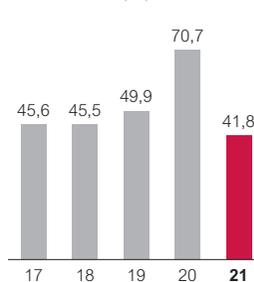


2. Ratio de versement de dividendes

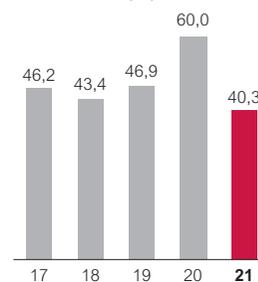
Le ratio de versement de dividendes s'entend du ratio des dividendes sur actions ordinaires versés, exprimés en pourcentage du résultat net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, des primes aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres instruments de capitaux propres. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat. En 2021, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ se sont établis respectivement à 41,8 % et 40,3 %, comparativement à respectivement 70,7 % et 60,0 % en 2020. Pour répondre à la pandémie de COVID-19, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a demandé aux institutions financières fédérales de suspendre, avec prise d'effet en mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les bonifications de dividendes et les rachats d'actions. La mesure temporaire a été levée le 4 novembre 2021.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes ajusté¹ de 40 % à 50 %.

Ratio de versement de dividendes comme présenté (%)



Ratio de versement de dividendes ajusté¹ (%)



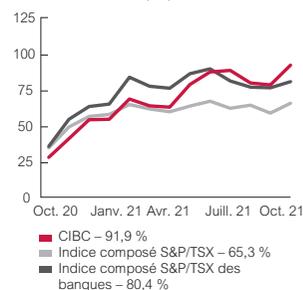
1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2021, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 91,9 % (27,7 % en 2020), soit un rendement supérieur à celui de 80,4 % de l'indice composé S&P/TSX des banques au cours de la même période.

Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices
(%)



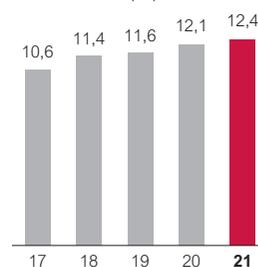
Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides situations de fonds propres et de liquidité. Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui consistent à détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, à investir dans nos activités essentielles, à croître au moyen d'acquisitions et à redistribuer du capital à nos actionnaires.

1. Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III

À la fin de l'exercice clos le 31 octobre 2021, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III était de 12,4 % contre 12,1 % en 2020, soit bien au-delà du ratio réglementaire cible de 10,5 % actuellement fixé par le BSIF.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires
(%)

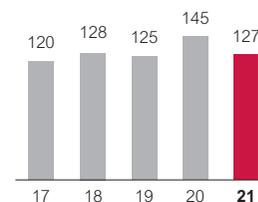


Pour répondre à la pandémie de COVID-19, le BSIF a demandé aux institutions financières fédérales de suspendre, avec prise d'effet en mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les bonifications de dividendes et les rachats d'actions. La mesure temporaire a été levée le 4 novembre 2021.

2. Ratio de liquidité à court terme

Notre capacité à répondre à nos obligations financières est mesurée par le ratio de liquidité à court terme. Il s'agit d'une mesure des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés qui peuvent être convertis en liquidités pour répondre aux besoins à ce chapitre dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours. Selon la norme applicable à cet égard, le ratio de liquidité à court terme ne peut être inférieur à 100 %, sauf en cas de crise financière.

Ratio de liquidité à court terme
(%)



Pour le trimestre clos le 31 octobre 2021, notre ratio de liquidité à court terme¹ moyen quotidien sur trois mois s'est établi à 127 %, contre 145 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution a ramené notre ratio de liquidité à court terme à son niveau d'avant la pandémie.

1) Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, et le ratio de liquidité à court terme conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Points saillants financiers

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2021	2020	2019	2018	2017
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	11 459 \$	11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$
Produits autres que d'intérêts	8 556	7 697	8 060	7 769	7 303
Total des produits	20 015	18 741	18 611	17 834	16 280
Dotations à la provision pour pertes sur créances	158	2 489	1 286	870	829
Charges autres que d'intérêts	11 535	11 362	10 856	10 258	9 571
Résultat avant impôt sur le résultat	8 322	4 890	6 469	6 706	5 880
Impôt sur le résultat	1 876	1 098	1 348	1 422	1 162
Résultat net	6 446 \$	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17	2	25	17	19
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	158	122	111	89	52
Porteurs d'actions ordinaires	6 271	3 668	4 985	5 178	4 647
Résultat net applicable aux actionnaires	6 429 \$	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté ¹	57,6 %	60,6 %	58,3 %	57,5 %	58,8 %
Leverier d'exploitation comme présenté ¹	5,3 %	(4,0) %	(1,5) %	2,4 %	1,6 %
Coefficient de pertes sur créances ²	0,16 %	0,26 %	0,29 %	0,26 %	0,25 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ¹	16,1 %	10,0 %	14,5 %	16,6 %	18,3 %
Marge d'intérêts nette ¹	1,42 %	1,50 %	1,65 %	1,68 %	1,66 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4}	1,59 %	1,69 %	1,84 %	1,88 %	1,85 %
Rendement de l'actif moyen ^{4, 5}	0,80 %	0,52 %	0,80 %	0,88 %	0,87 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4, 5}	0,89 %	0,58 %	0,89 %	0,99 %	0,97 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	22,5 %	22,5 %	20,8 %	21,2 %	19,8 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	13,97 \$	8,23 \$	11,22 \$	11,69 \$	11,26 \$
– résultat dilué comme présenté	13,93	8,22	11,19	11,65	11,24
– dividendes	5,84	5,82	5,60	5,32	5,08
– valeur comptable ⁶	91,66	84,05	79,87	73,83	66,55
Cours de clôture de l'action (\$)	150,17	99,38	112,31	113,68	113,56
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	448 953	445 435	444 324	443 082	412 636
– moyen pondéré de base	450 183	446 021	445 457	444 627	413 563
– fin de la période	450 828	447 085	445 342	442 826	439 313
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	67 701 \$	44 431 \$	50 016 \$	50 341 \$	49 888 \$
Mesures de valeur					
Rendement total pour les actionnaires	58,03 %	(5,90) %	4,19 %	4,70 %	18,30 %
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	3,9 %	5,9 %	5,0 %	4,7 %	4,5 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté ¹	41,8 %	70,7 %	49,9 %	45,5 %	45,6 %
Ratio cours/valeur comptable	1,64	1,18	1,41	1,54	1,71
Principales mesures financières – ajustées⁷					
Coefficient d'efficacité ajusté ⁸	55,4 %	55,8 %	55,5 %	55,6 %	57,2 %
Leverier d'exploitation ajusté ⁸	0,7 %	(0,6) %	0,2 %	3,2 %	1,6 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté	16,7 %	11,7 %	15,4 %	17,4 %	18,1 %
Taux d'impôt effectif ajusté	22,7 %	21,8 %	20,6 %	20,0 %	20,3 %
Résultat dilué par action ajusté (\$)	14,47 \$	9,69 \$	11,92 \$	12,21 \$	11,11 \$
Ratio de versement de dividendes ajusté	40,3 %	60,0 %	46,9 %	43,4 %	46,2 %
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	218 398 \$	211 564 \$	138 669 \$	119 355 \$	107 571 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances	462 879	416 388	398 108	381 661	365 558
Total de l'actif	837 683	769 551	651 604	597 099	565 264
Dépôts	621 158	570 740	485 712	461 015	439 706
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ¹	41 323	37 579	35 569	32 693	29 238
Actif moyen ⁴	809 621	735 492	639 716	598 441	542 365
Actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4}	721 686	654 142	572 677	536 059	485 837
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ^{1, 4}	38 881	36 792	34 467	31 184	25 393
Biens administrés ^{1, 9, 10, 11}	2 963 221	2 364 005 ⁸	2 423 240 ⁸	2 303 962	2 192 947
Biens sous gestion ^{1, 10, 11}	316 834	261 037 ⁸	249 596 ⁸	225 379	221 571
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité¹²					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
Total de l'APR	272 814 \$	254 871 \$	239 863 \$	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	s. o.	216 144 \$	203 321 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	s. o.	216 303	203 321
APR aux fins du total des fonds propres	s. o.	s. o.	s. o.	216 462	203 321
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹³	12,4 %	12,1 %	11,6 %	11,4 %	10,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹³	14,1 %	13,6 %	12,9 %	12,9 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres ¹³	16,2 %	16,1 %	15,0 %	14,9 %	13,8 %
Ratio de levier	4,7 %	4,7 %	4,3 %	4,3 %	4,0 %
LCR ¹⁴	127 %	145 %	125 %	128 %	120 %
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	45 282	43 853	45 157	44 220	44 928

1) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

2) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

3) L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location.

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

6) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

7) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés.

8) Calculé sur une base d'imposition équivalente (BIE).

9) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 2 341,1 G\$ au 31 octobre 2021 (1 861,5 G\$ en 2020).

10) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

11) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées.

12) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le ratio de liquidité à court terme conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du CBCB. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

13) Depuis le deuxième trimestre de 2020, les ratios reflètent les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19.

14) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Conjoncture de l'économie et du marché

Revue de l'exercice 2021

Les progrès réalisés pour contenir les éclosions liées à la pandémie de COVID-19 grâce aux campagnes de vaccination et l'assouplissement des mesures de santé publique ont créé un contexte économique plus favorable pour la CIBC. Le passage d'une phase de mise sur pause généralisée de l'économie à des mesures restrictives moins rigides a favorisé une reprise partielle des activités du secteur des services, les dépenses ayant été soutenues par la croissance de l'emploi, les mesures budgétaires à l'appui de l'épargne au cours de l'exercice précédent et les mesures de relance monétaire en cours qui ont permis de maintenir les taux d'intérêt bas. Certaines industries du secteur des biens ont continué à subir les contrecoups des goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement survenus en raison de la pandémie. La création d'emplois, l'augmentation de la production par les entreprises et la hausse des prix des ressources ont neutralisé l'incidence d'un recours moins important aux mesures de soutien des gouvernements, ce qui s'est traduit par une amélioration de la qualité du crédit des ménages et des entreprises, en dépit du fait que les taux d'intérêt toujours bas ont nui aux marges sur les prêts au Canada et aux États-Unis. La hausse des dépenses de consommation a eu un effet positif sur le volume de transactions dans le commerce de détail en regard des creux observés au cours de la pandémie en 2020, mais les dépenses n'ont pas atteint leur niveau d'avant la pandémie, du fait en partie de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement et de la faible utilisation du crédit par les consommateurs, les ménages s'étant plutôt tournés vers leur épargne appréciable. La saine croissance de la demande de prêts hypothécaires a été stimulée par l'effervescence du marché du logement et la hausse des prix moyens. La demande de crédit des entreprises a augmenté, celles-ci voulant tirer parti des possibilités plus attrayantes, tandis que l'activité sur les marchés des capitaux a été dynamisée par les solides émissions d'obligations de sociétés et d'État, les fusions découlant des consolidations et l'évolution positive des marchés boursiers tant aux États-Unis qu'au Canada. La croissance des dépôts a continué de s'essouffler après s'être considérablement accélérée au début de la pandémie.

Perspectives pour l'année 2022

L'activité économique mondiale s'est intensifiée cette année, même si la pandémie de COVID-19, alimentée par les variants Delta et Omicron plus contagieux, continue de nuire au rythme de la reprise et de se répercuter sur la demande de services et sur l'offre de biens. Les restrictions imposées par les gouvernements partout dans le monde pour limiter l'incidence de la vague d'infection ont été assouplies considérablement dans la majorité des territoires, mais les interruptions dans la production et l'expédition continuent de se répercuter sur les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale et la prudence des consommateurs pèse sur la demande en matière de voyages et d'autres services. Les taux de vaccination augmentent et, bien que le virus demeure une menace, nos prévisions reposent sur l'hypothèse que, pour contenir les éclosions futures dans la plupart des pays, des mesures sanitaires ciblées seront privilégiées plutôt que des arrêts généralisés de l'activité économique. Nous présumons également que le rythme croissant du déploiement des vaccins à l'échelle du globe permettra d'atténuer les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, d'améliorer la disponibilité des biens échangés dans le monde et de diminuer la pression exercée sur le prix de ceux-ci.

Au Canada, après avoir augmenté d'approximativement 4,5 % en 2021, le produit intérieur brut (PIB) réel devrait progresser d'environ 4 % au cours de l'année civile 2022, porté par la reprise soutenue de la demande de services aux consommateurs et l'accroissement des exportations et des dépenses d'investissement à mesure que les pressions exercées sur la chaîne d'approvisionnement mondiale diminueront. Nous anticipons que le taux de chômage se situera, en moyenne, aux alentours de 6 % au cours de l'année civile 2022, avoisinant les niveaux du plein emploi au cours du deuxième semestre de l'année. La reprise de l'activité économique devrait plus que compenser la réduction des mesures d'aide des gouvernements aux entreprises et aux ménages, favorisant ainsi la croissance et la qualité du crédit des entreprises et des ménages. L'activité d'émission d'obligations d'État diminuera en 2022, les déficits à couvrir étant moins importants. Bien que l'inflation devrait diminuer au cours de l'année dans un contexte plus favorable à l'approvisionnement en biens, nous nous attendons à ce que la Banque du Canada augmente son taux de financement à un jour de 50 points de base au cours de la deuxième moitié de l'année en réponse au resserrement du marché du travail. Les taux d'intérêt à plus long terme devraient grimper davantage au cours de l'année, à l'heure où le marché anticipe des hausses des taux d'intérêt après 2022 et où les banques centrales mondiales ralentissent le rythme des achats d'obligations aux termes des politiques d'assouplissement quantitatif.

Aux États-Unis, le PIB réel devrait s'accroître de 4,2 % au cours de l'année civile 2022, après une progression de 5,5 % au cours de l'année civile précédente. Le taux de chômage devrait, en moyenne, avoisiner 4 % au cours de l'année civile 2022, de sorte que le niveau de plein emploi sera atteint au cours de la deuxième moitié de l'année. La création d'emplois robuste et la hausse des revenus des entreprises soutiendront la baisse du nombre de cas d'insolvabilité. En réponse à l'atteinte de ses objectifs en matière d'emploi, la Réserve fédérale, qui a maintenu ses taux d'intérêt à court terme aux alentours de zéro au cours de la première moitié de l'année, devrait vraisemblablement les augmenter de 50 points de base au cours de la deuxième moitié de l'année civile 2022, après avoir ralenti ses achats nets d'obligations au cours de la première moitié de l'année civile.

Les enjeux économiques découlant de la pandémie de COVID-19 se sont répercutés sur toutes nos unités d'exploitation stratégiques, et bien qu'ils demeureront sans doute présents au cours de la prochaine année, l'avenir sera tributaire de la baisse du nombre de cas d'infection et de décès, ainsi que de la hausse des taux de vaccination et des autres traitements éventuels contre la COVID-19. Sur le plan du crédit, les mesures d'aide réduites et plus ciblées des gouvernements seront plus que contrebalancées par la hausse des emplois et du volume des affaires. La croissance des dépôts, qui devrait se poursuivre à une cadence modérée, reflète déjà le flux moins important des sommes versées aux ménages et aux entreprises au titre des programmes de soutien gouvernementaux. L'environnement des taux d'intérêt devrait continuer à peser légèrement sur la marge d'intérêts nette de toutes nos unités d'exploitation stratégiques.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance de la demande de prêts hypothécaires pourrait s'essouffler légèrement au cours du prochain exercice, en raison de la baisse du volume de ventes de maisons et de l'augmentation des taux d'intérêt. Nous prévoyons que la demande de prêts autres qu'hypothécaires s'accroîtra légèrement au cours du prochain exercice, sous l'effet de l'assouplissement continu des restrictions liées à la pandémie sur le plan de l'activité économique, ce qui favorisera l'augmentation des dépenses de consommation. La hausse soutenue des dépenses de consommation devrait avoir une incidence favorable sur le volume de transactions dans le commerce de détail. La demande soutenue de prêts aux entreprises devrait se maintenir, les petites entreprises prenant de l'expansion dans le contexte de la reprise économique.

Nous anticipons que nos activités de gestion des avoirs au Canada et aux États-Unis profiteront de la poursuite de la reprise économique au cours du prochain exercice, les investisseurs étant toujours à l'affût de solutions de rechange à des placements qui continueront d'être assortis de faibles taux d'intérêt réel.

Les activités de Marchés des capitaux devraient tirer parti, au cours du prochain exercice, des volumes de transactions qui découleront de l'intensification de la volatilité attribuable à la hausse des taux d'intérêt, des activités de fusions et acquisitions à l'heure où les regroupements d'entreprises se poursuivent, et d'émissions de titres de participation vigoureuses, mais pourraient aussi subir l'incidence défavorable de la diminution des émissions d'obligations de sociétés et provinces. La demande de prêts dans les activités de Groupe Entreprises au Canada et aux États-Unis devrait continuer à progresser légèrement au cours du prochain exercice grâce à l'amélioration de la conjoncture économique.

Les perspectives économiques précitées s'appuient sur de nombreuses hypothèses quant aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Bien que la gravité de la pandémie semble s'atténuer dans les régions qui affichent un taux de vaccination élevé, le nombre de cas grimpe toujours dans certains pays et une incertitude demeure quant au rythme des efforts de vaccination à l'échelle mondiale, à la nécessité de doses de rappel et à la mesure dans laquelle les vaccins réussissent à contenir les variants actuels et futurs sans l'ajout de mesures limitant l'activité économique. Nos attentes sont fondées sur les informations actuellement à notre disposition et pourraient changer lorsque seront disponibles de nouveaux renseignements sur l'épidémiologie et les mesures sanitaires gouvernementales. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus.

Notre situation financière et notre situation de fonds propres réglementaires et de liquidité demeurent saines. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions. L'incidence de la pandémie sur notre environnement de risque est décrite dans la section Principaux risques et nouveaux risques. Les variations du niveau d'incertitude économique attribuable à la pandémie continuent d'influer sur nos estimations et hypothèses comptables importantes, surtout en ce qui concerne l'estimation des pertes de crédit attendues. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et aux notes 2 et 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions. La reprise économique allant bon train et l'assouplissement des mesures restrictives de santé publique progressant de façon importante, nous avons significativement réduit l'étendue de nos programmes d'aide aux clients en regard de 2020. Se reporter aux sections Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19 et Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19 pour plus de précisions sur nos programmes d'aide aux clients et les programmes d'allègement du gouvernement auxquels nous participons.

Événements importants

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 12 octobre 2021, FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) a annoncé avoir conclu des ententes visant la vente de ses actifs bancaires situés à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, à la Grenade, à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis et à Aruba. Les transactions, qui sont soumises à l'approbation des organismes de réglementation et à d'autres conditions de clôture, devraient se clôturer au cours du premier semestre de l'exercice 2022. La clôture de ces transactions ne devrait pas avoir d'incidence importante.

Acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco

Le 2 septembre 2021, nous avons annoncé que nous avons conclu une entente à long terme en vertu de laquelle nous deviendrons l'émetteur exclusif des cartes de crédit Costco Mastercard au Canada. Nous ferons également l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, dont les soldes dus totalisent plus de 3 G\$. Cette transaction devrait se clôturer au cours du premier semestre de l'exercice 2022, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles.

Vente de CIBC FirstCaribbean

Le 8 novembre 2019, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB Financial Group Limited (GNB), sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires.

En raison du long processus d'examen réglementaire, de l'incidence toujours plus néfaste de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des Caraïbes et de nos nouvelles attentes quant à la probabilité d'une transaction potentielle et au moment où elle sera conclue, nous avons cessé d'appliquer le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente de CIBC FirstCaribbean au quatrième trimestre de 2020 et comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$. Le 3 février 2021, nous avons annoncé que le projet de vente de CIBC FirstCaribbean à GNB n'avait pas reçu l'approbation des autorités de réglementation de CIBC FirstCaribbean et que la transaction n'aurait pas lieu.

Se reporter aux notes 4 et 9 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2021. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégiques est présentée aux pages 18 à 28. Se reporter à la page 13 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2020.

Revue des résultats financiers de 2021

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 6 446 M\$, en regard de 3 792 M\$ en 2020.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 6 687 M\$, contre 4 447 M\$ en 2020.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 13,93 \$, contre 8,22 \$ en 2020.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré s'est établi à 14,47 \$, par rapport à 9,69 \$ en 2020.

2021

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une augmentation de 125 M\$ (92 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- une charge de 109 M\$ (80 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers (Siège social et autres);
- un montant de 79 M\$ (60 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (50 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 10 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- un montant de 12 M\$ (9 M\$ après impôt) au titre des coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration² liés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco (Services bancaires personnels et PME, région du Canada).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des charges autres que d'intérêts de 325 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 84 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 241 M\$.

2020

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de restructuration de 339 M\$ (250 M\$ après impôt) essentiellement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- une charge de 248 M\$ (248 M\$ après impôt) au titre de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, dont une tranche de 28 M\$ a été comptabilisée au deuxième trimestre et une tranche de 220 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre (Siège social et autres);
- une charge de 114 M\$ (84 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers (Siège social et autres);
- un montant de 105 M\$ (80 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (6 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 61 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 12 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- un profit de 79 M\$ (58 M\$ après impôt) découlant des modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (Siège social et autres);
- une augmentation de 70 M\$ (51 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des charges autres que d'intérêts de 797 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 142 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 655 M\$.

- 1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 2) Les coûts de transaction et d'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien des cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets et les frais de communication.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020	2019
Actif productif d'intérêts moyen	721 686 \$	654 142 \$	572 677 \$
Produits nets d'intérêts	11 459	11 044	10 551
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,59 %	1,69 %	1,84 %

Les produits nets d'intérêts se sont accrus de 415 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux de 2020, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et de la hausse des produits de négociation, contrebalancées en partie par le resserrement des marges sur produits en raison de l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 10 points de base, compte tenu surtout d'un changement dans la composition de l'actif productif d'intérêts moyen et d'une augmentation des HQLA, qui découle de la croissance des dépôts, et du contexte de faibles taux d'intérêt actuel.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020	2019
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	713 \$	468 \$	475 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	797	781	908
Commissions sur crédit	1 152	1 020	958
Honoraires d'administration de cartes	460	410	458
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{1, 2}	1 621	1 382	1 305
Produits tirés des fonds communs de placement ²	1 772	1 586	1 595
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	358	386	430
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	426	362	313
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net ³	607	694	761
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	90	9	34
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	276	234	304
Produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	55	79	92
Divers	229	286	427
	8 556 \$	7 697 \$	8 060 \$

- 1) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde liés aux coentreprises entre la CIBC et The Bank of New York Mellon est comprise dans les produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- 2) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien direct avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 3) Comprendre une perte de 87 M\$ (perte de 31 M\$ en 2020 et perte de 54 M\$ en 2019) liée aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 859 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2020.

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation ont augmenté de 245 M\$, ou 52 %, en raison surtout de l'accroissement des produits tirés de l'activité d'émission de titres de participation et de créance et de l'intensification des activités de services consultatifs.

Les commissions sur crédit se sont accrues de 132 M\$, ou 13 %, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Les honoraires d'administration de cartes ont augmenté de 50 M\$, ou 12 %, en raison surtout de la hausse des activités transactionnelles des clients dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les honoraires de gestion de placements et de garde ont progressé de 239 M\$, ou 17 %, en raison principalement de la croissance des biens sous gestion et des biens administrés liés à nos activités de gestion des avoirs.

Les produits tirés des fonds communs de placement ont grimpé de 186 M\$, ou 12 %, du fait principalement de l'appréciation des marchés et des ventes nettes liées à nos activités de gestion des avoirs.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières se sont accrues de 64 M\$, ou 18 %, en raison surtout de la hausse du volume de transactions observée dans nos services de courtage de détail.

Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, ont reculé de 87 M\$, ou 13 %, en raison principalement de la diminution des produits de négociation, des activités de trésorerie et des pertes liées à la réévaluation à la valeur de marché liées à certains dérivés détenus à des fins autres que de négociation qui a été largement compensée par les produits nets d'intérêts comptabilisés sur les valeurs évaluées à la JVRN détenues à titre de couvertures économiques.

Produits de négociation (BIE)^{1, 2}

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020	2019
Produits de négociation composés de ce qui suit :			
Produits nets d'intérêts ¹	1 020 \$	904 \$	633 \$
Produits autres que d'intérêts ³	694	725	815
	1 714 \$	1 629 \$	1 448 \$
Produits de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	328 \$	528 \$	300 \$
Change	651	674	585
Titres de participation ¹	548	280	386
Marchandises	158	182	117
Divers	29	(35)	60
	1 714 \$	1 629 \$	1 448 \$

1) Comprennent un ajustement selon la BIE de 204 M\$ (183 M\$ en 2020 et 177 M\$ en 2019) comptabilisé dans Marchés des capitaux. Excluent un ajustement selon la BIE de néant (néant en 2020 et 2 M\$ en 2019) au titre des activités autres que de négociation comptabilisé dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 31 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les activités de négociation sont fondées sur la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché de négociation. Les positions qui font partie du portefeuille de négociation sont considérées comme faisant l'objet d'une stratégie de négociation, à condition que le portefeuille et les positions continuent de satisfaire aux critères du portefeuille de négociation définis et énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice Normes de fonds propres.

3) Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN de 607 M\$ (694 M\$ en 2020 et 761 M\$ en 2019) comprennent un profit de 694 M\$ (725 M\$ en 2020 et 815 M\$ en 2019) lié à des instruments financiers détenus à des fins de négociation évalués/désignés à la JVRN et une perte de 87 M\$ (31 M\$ en 2020 et 54 M\$ en 2019) liée à des instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits de négociation ont augmenté de 85 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2020, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation tirés des opérations sur titres de participation, contrebalancée en partie par la baisse des produits de négociation tirés des opérations sur taux d'intérêt.

Les produits de négociation comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts. Les produits nets d'intérêts découlent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, autres que sur les dérivés, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les produits de négociation excluent la rémunération de prise ferme et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières, qui sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé. Les activités de négociation et les stratégies de gestion du risque correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020	2019
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts douteux			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	484 \$	625 \$	790 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	6	162	159
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	104	133	68
Marchés des capitaux	32	121	109
Siège social et autres	76	24	21
	702	1 065	1 147
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts productifs			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	(134)	564	99
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	(45)	141	4
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	(179)	354	5
Marchés des capitaux	(132)	190	51
Siège social et autres	(54)	175	(20)
	(544)	1 424	139
	158 \$	2 489 \$	1 286 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 2 331 M\$, ou 94 %, par rapport à celle de 2020, compte tenu de l'évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques au cours de l'exercice considéré, alors que l'exercice précédent avait subi l'effet néfaste du début de la pandémie de COVID-19.

Pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégiques, se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020	2019
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	3 213 \$	3 529 \$	3 081 \$
Rémunération liée au rendement	2 329	1 948	1 873
Avantages du personnel	908	782	772
	6 450	6 259	5 726
Frais d'occupation ¹	916	944	892
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	2 030	1 939	1 874
Communications	318	308	303
Publicité et expansion des affaires	237	271	359
Honoraires	277	203	226
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	111	117	110
Divers	1 196	1 321	1 366
	11 535 \$	11 362 \$	10 856 \$

1) En 2021 et en 2020, les frais d'occupation comprenaient des charges respectivement de 109 M\$ et 114 M\$, liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier, présentées à titre d'éléments d'importance.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 173 M\$, ou 2 %, par rapport à celles de 2020.

Les salaires et avantages du personnel ont progressé de 191 M\$, ou 3 %, ce qui s'explique essentiellement par la hausse de la rémunération liée au rendement. Les salaires et avantages du personnel de l'exercice précédent comprenaient des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ et un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tous deux présentés à titre d'élément d'importance.

Le matériel informatique, les logiciels et le matériel de bureau se sont accrues de 91 M\$, ou 5 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les coûts liés à la publicité et à l'expansion des affaires ont fléchi de 34 M\$, ou 13 %, du fait surtout de la baisse des dépenses liée à l'incidence de la pandémie de COVID-19.

Les honoraires ont progressé de 74 M\$, ou 36 %, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les charges Divers ont diminué de 125 M\$, ou 9 %, étant donné que les charges de l'exercice précédent comprenaient une dépréciation du goodwill, en partie contrebalancée par une augmentation des provisions pour procédures judiciaires au cours de l'exercice considéré, toutes deux présentées à titre d'éléments d'importance.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020	2019
Impôt sur le résultat	1 876 \$	1 098 \$	1 348 \$
Taxes indirectes ¹			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	403	411	418
Charges sociales	306	292	271
Taxes sur le capital	77	79	76
Impôt foncier et taxes d'affaires	70	76	72
Total des taxes indirectes	856	858	837
Total des impôts et taxes	2 732 \$	1 956 \$	2 185 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	22,5 %	22,5 %	20,8 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	29,8 %	34,0 %	29,9 %

1) Certains montants sont fondés sur les sommes payées ou payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

Le total des impôts et taxes a augmenté de 776 M\$ en regard de celui de 2020.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 1 876 M\$, en hausse de 778 M\$ par rapport à celle de 2020. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation du résultat.

Dans l'ensemble, les taxes indirectes ont été conformes à celles de l'exercice précédent, la hausse des charges sociales ayant été neutralisée par la diminution des autres taxes indirectes. Les taxes indirectes sont incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (les frais liés à Enron). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement (l'entente) permettant d'établir avec certitude la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. L'entente a entraîné la comptabilisation d'un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ au premier trimestre de 2019. Ce recouvrement d'impôt a été établi en tenant compte d'un remboursement d'intérêts imposable au Canada et de la partie des frais liés à Enron qui devraient être déductibles aux États-Unis (la déduction aux États-Unis). La déduction aux États-Unis n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

L'ARC a réclamé à la CIBC, dans le cadre de nouvelles cotisations, un montant d'impôt supplémentaire d'environ 1 420 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes de 2011 à 2016 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les dividendes visés par les nouvelles cotisations s'apparentent à ceux visés prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En août 2021, la CIBC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait maintenant l'objet d'un litige. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

En novembre 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu une décision (la décision) contre la CIBC dans le cadre de la nouvelle cotisation au titre de sa perte en capital de change de 2007. La CIBC s'oppose à la décision et a interjeté appel en novembre 2021. La CIBC demeure persuadée que sa position fiscale est justifiée. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés. Le risque d'assujettissement à l'impôt et à des intérêts supplémentaires lié à cette question et à des questions similaires est d'environ 300 M\$, ce qui s'ajoute à l'incapacité potentielle d'utiliser des reports en avant de pertes fiscales en capital non comptabilisés d'un montant d'approximativement 500 M\$.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

	2021 vs 2020	2020 vs 2019	2019 vs 2018
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre			
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :			
Total des produits	(307)\$	50 \$	124 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	13	9	7
Charges autres que d'intérêts	(141)	26	66
Impôt sur le résultat	(26)	3	5
Résultat net	(153)	12	46
Incidence sur le résultat par action :			
De base	(0,34)\$	0,03 \$	0,10 \$
Dilué	(0,34)	0,03	0,10
Appréciation moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	(6,6)%	1,1 %	3,2 %

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trimestres clos les	2021				2020 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 128 \$	2 056 \$	1 941 \$	2 025 \$	1 997 \$	1 910 \$	1 936 \$	2 079 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1 240	1 207	1 135	1 088	1 028	1 013	1 025	1 055
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	562	539	532	561	519	512	511	501
Marchés des capitaux ²	1 012	1 140	1 194	1 174	934	1 146	967	1 006
Siège social et autres ²	122	114	130	115	122	127	139	214
Total des produits	5 064 \$	5 056 \$	4 932 \$	4 963 \$	4 600 \$	4 708 \$	4 578 \$	4 855 \$
Produits nets d'intérêts	2 980 \$	2 893 \$	2 747 \$	2 839 \$	2 792 \$	2 729 \$	2 762 \$	2 761 \$
Produits autres que d'intérêts	2 084	2 163	2 185	2 124	1 808	1 979	1 816	2 094
Total des produits	5 064	5 056	4 932	4 963	4 600	4 708	4 578	4 855
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	78	(99)	32	147	291	525	1 412	261
Charges autres que d'intérêts	3 135	2 918	2 756	2 726	2 891	2 702	2 704	3 065
Résultat avant impôt sur le résultat	1 851	2 237	2 144	2 090	1 418	1 481	462	1 529
Impôt sur le résultat	411	507	493	465	402	309	70	317
Résultat net	1 440 \$	1 730 \$	1 651 \$	1 625 \$	1 016 \$	1 172 \$	392 \$	1 212 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	4 \$	5 \$	4 \$	4 \$	1 \$	2 \$	(8)\$	7 \$
Actionnaires	1 436	1 725	1 647	1 621	1 015	1 170	400	1 205
Résultat par action – De base	3,08 \$	3,77 \$	3,56 \$	3,56 \$	2,21 \$	2,56 \$	0,83 \$	2,64 \$
– Dilué	3,07	3,76	3,55	3,55	2,20	2,55	0,83	2,63

- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
- 2) Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 188 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et de la hausse des produits de trésorerie, neutralisées en partie par le resserrement des marges sur produits.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2020

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 1 440 M\$, en hausse de 424 M\$, ou 42 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2020.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 188 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et de la hausse des produits de trésorerie, neutralisées en partie par le resserrement des marges sur produits.

Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 276 M\$, ou 15 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des produits tirés des honoraires et par la hausse de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 213 M\$, ou 73 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Au trimestre considéré, une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs de 34 M\$ a été comptabilisée, en regard d'une dotation à la provision pour pertes sur créances de 113 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a chuté de 66 M\$, étant donné que la pandémie de COVID-19 a eu une incidence défavorable au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 244 M\$, ou 8 %, essentiellement en raison de la hausse des salaires du personnel, des dépenses liées aux initiatives stratégiques et d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance. Au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent, une dépréciation du goodwill, contrebalancée en partie par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, avait été comptabilisée.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 9 M\$, ou 2 %, du fait surtout de la hausse du résultat.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2021

Le résultat net du trimestre a reculé de 290 M\$, ou 17 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 87 M\$, ou 3 %, ce qui est attribuable surtout à la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et à la hausse des produits de négociation, contrebalancés en partie par le resserrement des marges sur produits.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 79 M\$, ou 4 %, ce qui s'explique principalement par la baisse des produits de négociation et la diminution de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, neutralisées en partie par l'accroissement des produits tirés des honoraires.

Au cours du trimestre considéré, une dotation à la provision pour pertes sur créances de 78 M\$ a été comptabilisée, en regard d'une dotation à la provision pour pertes sur créances de 99 M\$ au trimestre précédent. La reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs a chuté de 173 M\$, en raison d'une reprise de la provision plus importante au trimestre précédent qui tenait compte de l'évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle du trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 217 M\$, ou 7 %, en raison surtout de la charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers, présentée à titre d'élément d'importance, de la hausse des coûts de soutien du siège social et de l'incidence du calendrier des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 96 M\$, ou 19 %, en raison surtout de la baisse du résultat.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits tirés des activités de prêt et de dépôt dépendent habituellement de l'environnement des taux d'intérêt, de la croissance des volumes et des honoraires tirés des activités transactionnelles des clients. Nos activités de gestion des avoirs sont arrimées à la conjoncture du marché et aux activités de ventes nettes, qui ont une incidence sur les biens sous gestion et les biens administrés, ainsi qu'au niveau d'activités de placement de nos clients. Les produits de Marchés des capitaux sont également tributaires, dans une mesure importante, de la conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients et sur les activités de prise ferme. La pandémie de COVID-19 qui sévit depuis le deuxième trimestre de 2020 et la faiblesse des taux d'intérêt continuent de se répercuter sur les produits de l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques.

Les produits de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ont été minés par la faiblesse des taux d'intérêt et par la baisse des activités transactionnelles des clients en raison de la pandémie de COVID-19, contrebalancés en partie par la croissance des volumes.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a profité de la croissance des prêts et des dépôts des services bancaires commerciaux ainsi que du dynamisme des marchés. Pour Groupe Entreprises, la croissance des prêts s'est intensifiée au cours de l'exercice 2021, sous l'effet de la vigueur de la reprise économique. L'avantage tiré de la croissance des prêts et des dépôts a été neutralisé en partie par le contexte de taux d'intérêt bas. Pour Gestion des avoirs, l'accroissement des biens administrés et des biens sous gestion s'explique par le rendement robuste du marché et les ventes de placements records qui ont fait suite à la période de volatilité des marchés observée au deuxième trimestre de 2020.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a profité de la croissance du nombre de clients stratégiques qui a généré une augmentation des prêts, des dépôts, des biens sous gestion et des honoraires. La croissance des prêts s'est intensifiée grâce à l'ajout de nouveaux clients et à la reprise économique. L'accroissement des biens administrés et des biens sous gestion de Gestion des avoirs a été stimulé par la reprise soutenue du marché et le fort dynamisme des ventes qui a fait suite à la période de volatilité des marchés au deuxième trimestre de 2020.

Marchés des capitaux avait affiché une baisse des produits de négociation aux deuxième et quatrième trimestres de 2020, mais a présenté une hausse des produits tirés des activités de prise ferme et de consultation aux deuxième et troisième trimestres de 2021.

Les produits de Siège social et autres reflètent l'incidence de la pandémie de COVID-19, qui a donné lieu, du deuxième trimestre de 2020 au deuxième trimestre de 2021, à des coûts de liquidités excédentaires entraînant des répercussions défavorables sur les produits. L'environnement des taux d'intérêt et le resserrement des marges ont, quant à eux, fait reculer les produits des services bancaires internationaux.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution de nos perspectives économiques. Compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 depuis le deuxième trimestre de 2020, certaines parties de nos portefeuilles de prêts ont subi l'effet du ralentissement de l'activité économique provoqué par les mesures restrictives de santé publique, effet qui a été atténué dans une large mesure par les programmes de relance et d'allègement d'envergure des gouvernements à l'intention des particuliers et des entreprises. Les mesures de santé publique dans la majorité des territoires ont été assouplies en réponse au taux de vaccination croissant et la reprise économique va bon train, mais des incertitudes demeurent quant au contexte économique. L'estimation des pertes sur créances dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable.

L'augmentation importante de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs au cours du deuxième trimestre et, dans une moindre mesure, des troisième et quatrième trimestres de 2020 est attribuable à l'émergence de la pandémie de COVID-19, dont l'incidence s'est répercutée sur l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques, et à la pression persistante exercée sur les prix du pétrole. Les quatre trimestres de 2021 tiennent compte d'une légère amélioration de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats des troisième et quatrième trimestres de 2020 et des premier, troisième et quatrième trimestres de 2021 tiennent compte d'une baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit. La baisse du nombre de cas d'insolvabilité est conforme à la tendance nationale canadienne. Le nombre peu élevé de radiations s'explique par l'aide fournie aux clients dans le cadre des programmes de report de paiement de la banque, la baisse des dépenses des clients et le soutien offert par le gouvernement. Les résultats du deuxième trimestre de 2021 comprenaient une augmentation des radiations au titre des cartes de crédit, principalement attribuable à un segment relativement petit de soldes de clients qui s'étaient auparavant prévalus des programmes de report de paiement et dont la sous-performance continue a mené à la radiation des montants connexes après leur sortie des programmes.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, une dotation à la provision a été comptabilisée au premier trimestre et au deuxième semestre de 2020 relativement à une dépréciation liée à la fraude.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats du premier trimestre de 2021 et du deuxième semestre de 2020 faisaient état d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante.

Pour Marchés des capitaux, les résultats des deuxième et troisième trimestres de 2020 faisaient état d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée dans le secteur pétrolier et gazier.

Pour Siège social et autres, les résultats du troisième trimestre de 2021 faisaient état d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée liée à CIBC FirstCaribbean.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations des salaires du personnel, des investissements dans les initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du quatrième trimestre de 2019 et ceux des

deuxième et quatrième trimestres de 2020 présentaient des dépréciations du goodwill liées à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean. Les résultats du quatrième trimestre de 2019, du troisième trimestre de 2020 et des troisième et quatrième trimestres de 2021 tenaient compte d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats du premier trimestre de 2020 comprenaient des charges de restructuration liées aux initiatives en cours visant à transformer notre structure de coût et à simplifier les activités de la banque. Les résultats du quatrième trimestre de 2020 et du quatrième trimestre de 2021 faisaient état de charges liées à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers du fait de notre emménagement prochain dans le nouveau siège social mondial. Un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a été comptabilisé au quatrième trimestre de 2020.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants et du montant du résultat exonéré d'impôt.

Rétrospective du rendement financier de 2020

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	Marchés des capitaux ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2020 ²	Produits nets d'intérêts	5 849 \$	1 248 \$	1 422 \$	2 354 \$	171 \$	11 044 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 073	2 873	621	1 699	431	7 697
	Total des produits	7 922	4 121	2 043	4 053	602	18 741
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489
	Charges autres que d'intérêts	4 308	2 179	1 126	1 929	1 820	11 362
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 425	1 639	430	1 813	(1 417)	4 890
	Impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098
	Résultat net (perte nette)	1 785 \$	1 202 \$	375 \$	1 308 \$	(878)\$	3 792 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	2 \$
	Actionnaires	1 785	1 202	375	1 308	(880)	3 790
2019 ²	Produits nets d'intérêts	5 944 \$	1 205 \$	1 327 \$	1 681 \$	394 \$	10 551 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 296	2 822	584	1 794	564	8 060
	Total des produits	8 240	4 027	1 911	3 475	958	18 611
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	889	163	73	160	1	1 286
	Charges autres que d'intérêts	4 459	2 106	1 114	1 802	1 375	10 856
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 892	1 758	724	1 513	(418)	6 469
	Impôt sur le résultat	766	471	76	396	(361)	1 348
	Résultat net (perte nette)	2 126 \$	1 287 \$	648 \$	1 117 \$	(57)\$	5 121 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	25 \$	25 \$
	Actionnaires	2 126	1 287	648	1 117	(82)	5 096

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux sont présentés sur une BIE, comme l'étaient ceux de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis en 2019, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour l'exercice 2020 s'est établi à 3 792 M\$, en regard de 5 121 M\$ en 2019. La baisse de 1 329 M\$ du résultat net découle d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 493 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2019, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, de la hausse des produits de négociation et de l'augmentation des produits tirés des activités de financement de Marchés des capitaux, contrebalancées en partie par le resserrement des marges attribuable à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et à l'allègement des taux d'intérêt offert aux clients titulaires de cartes de crédit dans le cadre des mesures d'aide financière de la CIBC pour soutenir ses clients durant la pandémie de COVID-19.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont fléchi de 363 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2019, sous l'effet surtout de la diminution des activités transactionnelles des clients en raison de la pandémie, de la baisse des produits tirés des contrats de sous-location découlant de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, en 2020, dont l'incidence est en grande partie contrebalancée dans les produits d'intérêt et les charges autres que d'intérêts, des pertes liées à la réévaluation à la valeur de marché des couvertures économiques de certaines activités autres que de négociation, dont l'incidence est en grande partie contrebalancée dans les produits nets d'intérêts, et des produits de négociation moins élevés.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 1 203 M\$, ou 94 %, par rapport à celle de 2019. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 1 285 M\$ en regard de celle de 2019, en raison surtout de la hausse de la dotation à la provision liée au début de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué de 82 M\$, du fait de la baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit et des prêts personnels sous l'effet des programmes d'aide aux clients et d'allègement des gouvernements, neutralisée en partie par la hausse de la dotation à la provision au titre des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 506 M\$, ou 5 %, par rapport à celles de 2019, ce qui découle surtout des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance, et d'une hausse de la rémunération liée au rendement et de la majoration des avantages du personnel à l'appui du bien-être des membres du personnel durant la pandémie de COVID-19.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a fléchi de 250 M\$, ou 19 %, comparativement à celle de 2019, par suite principalement de la baisse du résultat.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada¹

Les produits ont diminué de 318 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux de 2019, principalement en raison du resserrement des marges en grande partie attribuable à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et à l'allègement des taux d'intérêt offerts aux clients titulaires de cartes de crédit dans le cadre des mesures d'aide financière de la CIBC pour soutenir ses clients durant la pandémie de COVID-19, et du fait d'une diminution des honoraires découlant des activités transactionnelles réduites des clients, le tout neutralisé en partie par la croissance des volumes.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont connu une augmentation de 94 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2019. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté, par suite surtout de la croissance des volumes et de l'incidence du jour supplémentaire que comptait l'exercice 2020, ce qui a été contrebalancé en partie par le resserrement des marges et la diminution des honoraires. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde attribuable à une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés et à la hausse des produits tirés des commissions, ainsi qu'à l'accroissement des produits de change sous l'effet d'un volume de transactions plus élevé dans nos activités de courtage de plein exercice, contrebalancés en partie par le recul des produits tirés des fonds communs de placement.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis¹

Les produits ont connu une hausse de 132 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2019. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté, ce qui s'explique essentiellement par la croissance des volumes et l'incidence de l'écart de change, le tout en partie contrebalancé par le resserrement des marges. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, en raison surtout de la croissance des volumes, d'honoraires de gestion de placements et de garde plus élevés sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et de l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancés par le resserrement des marges.

Marchés des capitaux¹

Les produits ont connu une hausse de 578 M\$, ou 17 %, par rapport à ceux de 2019. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont augmenté, surtout en raison de la hausse des produits de négociation tirés des opérations sur taux d'intérêt et des opérations de change et sur marchandises ainsi que de l'augmentation des produits tirés des activités de financement, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits de nos activités de négociation de dérivés sur actions. Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont augmenté, essentiellement en raison de l'accroissement des activités de souscription de titres de créance et de participation et de la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des activités de services consultatifs. Les produits tirés des Services financiers directs ont grimpé, du fait essentiellement de la hausse du volume de transactions au titre des activités de courtage en direct.

Siège social et autres¹

Les produits ont reculé de 356 M\$, ou 37 %, par rapport à ceux de 2019. Les produits de Services bancaires internationaux ont diminué, du fait notamment de la baisse des produits tirés de CIBC FirstCaribbean en raison du resserrement des marges, qui est essentiellement attribuable à l'évolution du contexte des taux d'intérêt lié à la pandémie de COVID-19, et d'une diminution des honoraires. Les produits Divers ont reculé, en raison principalement de la baisse des produits de trésorerie, en grande partie du fait des coûts de liquidités excédentaires, des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions fiscales en 2019, présentés à titre d'élément d'importance, et de la baisse des produits tirés des contrats de sous-location par suite de l'adoption de l'IFRS 16 en 2020.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR, qui comprennent des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR décrits dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*, peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que ces mesures de performances sont toutes deux utiles. Les mesures ajustées, qui comprennent le total des produits ajusté, la dotation à la provision pour pertes sur créances ajustée, les charges autres que d'intérêts ajustées, le résultat avant impôt sur le résultat ajusté, l'impôt sur le résultat ajusté et le résultat net ajusté, qui s'ajoutent aux mesures ajustées décrites ci-après, excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés aux fins du calcul de nos résultats ajustés. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporables et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 31 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, aux fins du calcul du coefficient d'efficacité ajusté.

Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins du calcul du levier d'exploitation ajusté.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

Résultat avant impôt et provisions

Le résultat avant impôt et provisions correspond aux produits, nets des charges autres que d'intérêts, et fournit aux lecteurs une évaluation de notre capacité à dégager un résultat pour couvrir les pertes de crédit au cours du cycle de crédit, ainsi qu'une base supplémentaire aux fins de la comparaison du rendement des activités sous-jacentes entre les périodes, en excluant l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur créances, ce qui nécessite que des jugements soient posés et que des estimations soient faites à l'égard de questions qui sont incertaines et qui peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Nous ajustons le résultat avant impôt et provisions pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du résultat avant impôt et provisions ajusté. Comme il a été énoncé précédemment, nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, comme il a été déterminé pour les banques consolidées selon les exigences en matière de fonds propres réglementaires et les cibles internes du BSIF. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Se reporter à la section Risques découlant des activités commerciales pour plus de précisions.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires, alors que le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable fondée sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est un ratio non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis, soit la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis mensuels au cours de la période.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR sur une base consolidée.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020	2019	2018	2017
Résultats d'exploitation – comme présentés					
Total des produits	20 015 \$	18 741 \$	18 611 \$	17 834 \$	16 280 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	158	2 489	1 286	870	829
Charges autres que d'intérêts	11 535	11 362	10 856	10 258	9 571
Résultat avant impôt sur le résultat	8 322	4 890	6 469	6 706	5 880
Impôt sur le résultat	1 876	1 098	1 348	1 422	1 162
Résultat net	6 446	3 792	5 121	5 284	4 718
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17	2	25	17	19
Résultat net applicable aux actionnaires	6 429	3 790	5 096	5 267	4 699
Résultat dilué par action (\$)	13,93 \$	8,22 \$	11,19 \$	11,65 \$	11,24 \$
Incidence des éléments d'importance¹					
Produits					
Règlement de certaines questions fiscales ²	– \$	– \$	(67)\$	– \$	– \$
Ajustements selon la méthode de l'acquisition ³	–	–	(34)	(63)	(9)
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade ²	–	–	–	61	–
Profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux	–	–	–	–	(299)
Honoraires et charges liés au lancement de Simplii Financial et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président	–	–	–	–	3
Incidence des éléments d'importance sur les produits	–	–	(101)	(2)	(305)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances					
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade ²	–	–	–	(28)	–
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ³	–	–	–	–	(35)
Augmentation (diminution) de la provision collective ⁴	–	–	–	–	18
Incidence des éléments d'importance sur la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	–	–	–	(28)	(17)
Charges autres que d'intérêts					
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition ⁵	(79)	(105)	(109)	(115)	(41)
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ³	(12)	–	11	(79)	(78)
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers ²	(109)	(114)	–	–	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ²	–	79	–	–	–
Charge de restructuration ⁶	–	(339)	–	–	–
Dépréciation du goodwill ⁷	–	(248)	(135)	–	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ²	(125)	(70)	(28)	–	(45)
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada ⁸	–	–	(227)	–	–
Honoraires et charges liés au lancement de Simplii Financial et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président	–	–	–	–	(95)
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(325)	(797)	(488)	(194)	(259)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat avant impôt et provisions et le résultat net	325	797	387	220	(29)
Règlement de certaines questions fiscales ²	–	–	(18)	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition ⁵	19	25	27	30	13
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ³	3	–	(12)	2	31
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers	29	30	–	–	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	(21)	–	–	–
Charge de restructuration ⁶	–	89	–	–	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ²	33	19	7	–	12
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada ⁸	–	–	60	–	–
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade ²	–	–	–	19	–
Charge relative à un ajustement fiscal net découlant de la réforme fiscale américaine ²	–	–	–	(88)	–
Profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux	–	–	–	–	(54)
Honoraires et charges liés au lancement de Simplii Financial et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président	–	–	–	–	27
Augmentation (diminution) de la provision collective ⁴	–	–	–	–	(5)
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	84	142	64	(37)	24
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	241	655	323	257	(53)
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	5	–
Incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	241	655	323	252	(53)
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)	0,54 \$	1,47 \$	0,73 \$	0,56 \$	(0,13)\$

Se reporter à la page suivante pour les notes de bas de tableau.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020	2019	2018	2017
Résultats d'exploitation – ajustés⁹					
Total des produits – ajusté ¹⁰	20 015 \$	18 741 \$	18 510 \$	17 832 \$	15 975 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	158	2 489	1 286	842	812
Charges autres que d'intérêts – ajustées	11 210	10 565	10 368	10 064	9 312
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	8 647	5 687	6 856	6 926	5 851
Impôt sur le résultat – ajusté	1 960	1 240	1 412	1 385	1 186
Résultat net – ajusté	6 687	4 447	5 444	5 541	4 665
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	17	2	25	22	19
Résultat net applicable aux actionnaires – ajusté	6 670	4 445	5 419	5 519	4 646
Résultat dilué par action ajusté (\$)	14,47 \$	9,69 \$	11,92 \$	12,21 \$	11,11 \$

- Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.
- Éléments comptabilisés dans Siège social et autres.
- Élément d'importance composé des coûts d'intégration, des coûts de transaction et des ajustements selon la méthode de l'acquisition liés à diverses acquisitions. Les coûts de transaction et d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance à partir du quatrième trimestre de 2021, sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets et les frais de communication. Les coûts connexes d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les coûts de transaction, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation ainsi que les coûts de financement liés au financement préalable de la tranche en espèces de la contrepartie de la fusion, et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition, la provision collective établie à l'égard des nouveaux montages et du renouvellement des prêts acquis (avant l'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018), et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors et Wellington Financial.
- A trait à la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9), à l'exception : i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit et iv) de la provision collective liée à CIBC Bank USA, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégiques respectives.
- L'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions est comptabilisé dans l'unité d'exploitation stratégique de la société acquise ou dans Siège social et autres. Le tableau ci-après en présente un sommaire.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada (avant impôt)	– \$	(8)\$	(9)\$	(12)\$	(5)\$
Services bancaires personnels et PME, région du Canada (après impôt)	–	(6)	(7)	(9)	(4)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (avant impôt)	–	(1)	(1)	(1)	(1)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (après impôt)	–	(1)	(1)	(1)	(1)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (avant impôt)	(68)	(83)	(88)	(91)	(27)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (après impôt)	(50)	(61)	(65)	(65)	(16)
Siège social et autres (avant impôt)	(11)	(13)	(11)	(11)	(8)
Siège social et autres (après impôt)	(10)	(12)	(9)	(10)	(7)

- Charge de restructuration liée aux efforts soutenus visant à transformer notre structure de coûts et à simplifier les activités de la banque. Cette charge, présentée à titre d'élément d'importance, est essentiellement liée à des indemnités de départ et aux coûts connexes et a été comptabilisée dans Siège social et autres.
- Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean comptabilisée dans Siège social et autres, dont une tranche de 28 M\$ a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2020, une tranche de 220 M\$ au quatrième trimestre de 2020 et une tranche de 135 M\$ au quatrième trimestre de 2019.
- Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, et comptabilisée dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.
- Ajustés pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance.
- Ne tient pas compte de l'ajustement selon la BIE de 204 M\$ (183 M\$ en 2020 et 179 M\$ en 2019). Le levier d'exploitation et le coefficient d'efficacité ajustés sont calculés sur une BIE.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le résultat net (comme présenté) conforme aux PCGR et les résultat net (ajusté) non conforme aux PCGR par secteur.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
2021	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496)\$ 6 446 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance¹	9	–	50	–	182 241
	Résultat net (perte nette) ajusté(e)²	2 503 \$	1 665 \$	976 \$	1 857 \$	(314)\$ 6 687 \$
2020 ³	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	1 785 \$	1 202 \$	375 \$	1 308 \$	(878)\$ 3 792 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	6	1	61	–	587 655
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	1 791 \$	1 203 \$	436 \$	1 308 \$	(291)\$ 4 447 \$
2019 ³	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 126 \$	1 287 \$	648 \$	1 117 \$	(57)\$ 5 121 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	174	1	40	–	108 323
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 300 \$	1 288 \$	688 \$	1 117 \$	51 \$ 5 444 \$
2018	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 540 \$	1 286 \$	561 \$	1 086 \$	(189)\$ 5 284 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	9	1	27	–	220 257
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 549 \$	1 287 \$	588 \$	1 086 \$	31 \$ 5 541 \$
2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$ 4 718 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(170)	1	19	–	97 (53)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 250 \$	1 139 \$	222 \$	1 090 \$	(36)\$ 4 665 \$

- Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.
- Mesure non conforme aux PCGR.
- Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégiques bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Des modifications à la présentation de l'information financière ont été apportées au premier trimestre de 2021, lesquelles ont eu une incidence sur les résultats des unités d'exploitation stratégiques. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de Trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Ce coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Conformément aux modifications à la présentation de l'information financière apportées au premier trimestre de 2021 (se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions), les résultats financiers non répartis liés aux activités de Trésorerie sont présentés dans Siège social et autres. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des différents secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité touchés relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi ainsi qu'à certains coûts attribuables. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activité. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Certaines unités d'exploitation stratégiques évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégiques majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de façon à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégiques. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégiques est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires et de canaux numériques et mobiles pour aider nos clients à réaliser leurs idées.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à continuer d'aider nos clients à faire de leurs idées une réalité et à générer un rendement durable et parmi les meilleurs du marché. Pour ce faire, notre stratégie comporte les trois priorités suivantes :

- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement en investissant dans les capacités numériques et d'accès à distance et en temps réel;
- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients conformément à l'approche d'une même équipe;
- offrir des conseils et des expériences personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative et pertinente pour chacun d'eux.

Progrès en 2021

En 2021, nous avons connu un élan positif malgré les difficultés économiques et la baisse des activités transactionnelles des clients découlant de la pandémie de COVID-19. Malgré la baisse de la demande de certains produits de prêts, nous avons vu la demande de prêts hypothécaires augmenter de manière importante alors que nous avons aidé plus de clients à réaliser leur objectif de posséder une maison. Nous avons également généré une croissance supérieure à celle du marché dans les services bancaires courants et les solutions de placement. Grâce à notre stratégie, notre clientèle a considérablement augmenté, en raison de l'acquisition d'un nombre élevé de nouveaux clients et à la fidélisation des clients actuels, et nous avons réalisé d'importants investissements pour rehausser autant l'expérience de nos clients que celle des membres de notre équipe. Nous continuerons de nous concentrer sur nos trois priorités stratégiques et nous tirerons parti de l'élan et des réussites que nous avons connus en 2021.

Créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement

- Nous nous sommes classés une fois de plus au premier rang pour la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires mobiles selon une étude de J.D. Power, nous avons obtenu le pointage le plus élevé pour l'expérience bancaire mobile dans l'Évaluation des services bancaires mobiles de Survivor de 2021, nous avons obtenu la meilleure note de l'étude de Forrester sur l'expérience numérique offerte par les applications de services bancaires mobiles au Canada et, pour une deuxième année consécutive, nous avons été nommés meilleure banque numérique pour les consommateurs en Amérique du Nord par le magazine *Global Finance*.
- Nous avons lancé l'Assistant virtuel CIBC pour aider les clients de nos services en direct et mobiles à obtenir en temps réel des réponses à leurs questions sur les opérations bancaires courantes.
- Nous avons mis en œuvre À la loupe CIBC, un coach financier numérique qui formule des recommandations aux clients pour les aider à gérer leurs finances au quotidien.
- Nous avons lancé le service de vérification d'identité numérique Vérifiez.Moi et le service Fast App pour rationaliser les processus permettant aux clients d'ouvrir un compte-chèques ou d'épargne, ou d'obtenir une marge de crédit personnelle ou une carte de crédit par voie numérique.
- Nous avons mis en œuvre de nouvelles fonctionnalités numériques pour permettre aux clients de renouveler leur prêt hypothécaire en ligne, notamment un outil d'évaluation de préadmissibilité en ligne amélioré.
- Nous avons mis en œuvre un processus d'émission de cartes numériques qui permet aux clients de recevoir une nouvelle carte de crédit numérique ou de remplacer leur carte actuelle en cas de perte ou de vol.

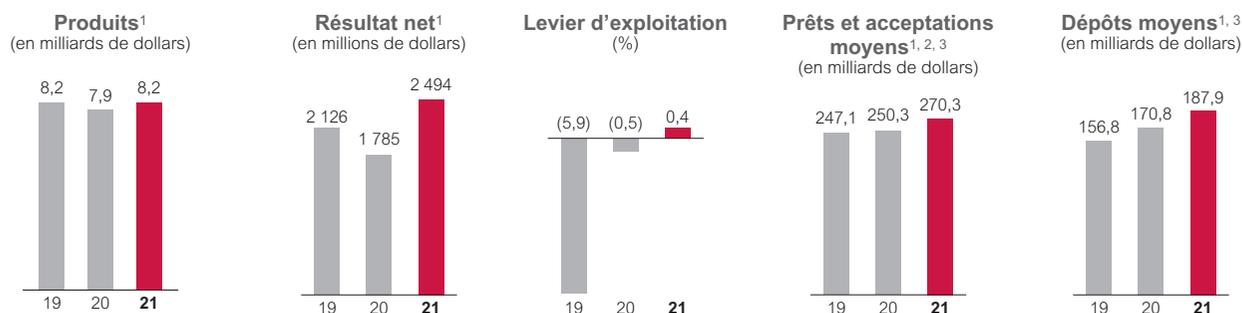
Fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients

- Nous avons poursuivi le déploiement de Pro-objectifs CIBC, une plateforme numérique d'établissement d'objectifs permettant aux conseillers de Service Impérial de mieux comprendre les objectifs de nos clients et de consacrer plus de temps à élaborer des plans avec eux.
- Nous avons mis en œuvre un nouvel outil de gestion des relations avec la clientèle qui permet aux conseillers d'offrir des conseils plus personnalisés et d'approfondir les relations avec les clients.
- Nous avons offert une expérience en matière de conseils davantage intégrée dans nos centres bancaires, notamment en créant le poste de spécialiste associé en services financiers en appui aux besoins financiers complexes des clients.
- Nous avons élargi notre offre de services bancaires pour les nouveaux arrivants pour inclure les travailleurs étrangers et nous avons étendu notre rayonnement, notamment en publiant un guide financier à l'intention des nouveaux arrivants (*Newcomer Financial Guide*) en collaboration avec le magazine *Canadian Immigrant*.
- Nous avons actualisé notre offre de cartes Dividendes CIBC^{MD} Visa par l'ajout de nouvelles catégories de remises en argent et lancé l'échange de points sur demande.

Offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative pour eux

- Nous avons annoncé la conclusion d'une entente, dont la clôture devrait avoir lieu au cours du premier semestre de l'exercice 2022, en vertu de laquelle nous deviendrons l'émetteur exclusif des cartes de crédit Costco Mastercard au Canada et nous avons également annoncé que nous ferons l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, ce qui témoigne de la priorité que constitue pour nous la croissance de nos activités auprès des consommateurs canadiens.
- Nous avons élargi notre équipe de spécialistes de services bancaires aux entreprises en appui à notre stratégie axée sur les entrepreneurs à toutes les étapes du cycle d'affaires, en plus de lancer la première plateforme de services bancaires pour les entreprises appartenant à des Noirs au Canada.
- Nous avons aidé nos clients à renforcer leurs connaissances financières et leur confiance en proposant des séminaires et des cours virtuels axés sur divers thèmes, comme les femmes et l'argent, l'accès à la propriété, ainsi que la planification fiscale et successorale pour la communauté LGBTQ+.
- Nous avons augmenté le nombre de nos conseillers mobiles en prêts hypothécaires tout en consolidant notre position au sein du marché grâce à un partenariat stratégique avec REMAX.
- Nous nous sommes classés au premier rang du bulletin de rendement sur les banques 2021 du magazine *Investment Executive* pour la sixième année consécutive.
- Nous avons aidé nos clients à atteindre leurs objectifs personnels en matière de lutte aux changements climatiques en leur offrant diverses solutions, comme la possibilité de compenser les émissions de carbone émanant du carburant qu'ils achètent par l'entremise du programme de Récompenses Journée en partenariat avec Parkland.

Revue financière de 2021



- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
 2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
 3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Nos priorités en 2022

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, nous visons à générer un rendement durable et de premier plan axé sur l'aide apportée à nos clients pour faire de leurs idées une réalité. Notre stratégie demeure axée sur les trois priorités suivantes :

- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement;
- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients;
- offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui soit significative pour eux.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020 ²	2019 ²
Produits	8 150 \$	7 922 \$	8 240 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	484	625	790
Prêts productifs	(134)	564	99
Dotation à la provision pour pertes sur créances	350	1 189	889
Charges autres que d'intérêts	4 414	4 308	4 459
Résultat avant impôt sur le résultat	3 386	2 425	2 892
Impôt sur le résultat	892	640	766
Résultat net	2 494 \$	1 785 \$	2 126 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	2 494 \$	1 785 \$	2 126 \$
Coefficient d'efficacité	54,2 %	54,4 %	54,1 %
Levier d'exploitation	0,4 %	(0,5)%	(5,9)%
Rendement des capitaux propres ³	38,1 %	27,1 %	34,3 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ³	6 554 \$	6 591 \$	6 192 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	272,6 \$	253,0 \$	249,5 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ⁴	270,3 \$	250,3 \$	247,1 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	187,9 \$	170,8 \$	156,8 \$
Équivalents temps plein	12 629	12 437	13 013

- 1) Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.
 2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
 3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
 4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 709 M\$, ou 40 %, en regard de celui de 2020, ce qui est principalement attribuable à la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et à l'augmentation des produits, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 228 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2020, en raison surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires, le tout contrebalancé en partie par la diminution des marges sur produits du fait surtout de l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 839 M\$, ou 71 %, par rapport à celle de 2020. Pour l'exercice considéré, une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs, découlant essentiellement d'une évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques, en partie neutralisée par des mises à jour des paramètres des modèles, a été comptabilisée, alors qu'à l'exercice précédent, une dotation à la provision pour pertes sur créances avait été comptabilisée en raison de la détérioration de nos perspectives économiques au début de la pandémie de COVID-19. Grâce à l'incidence persistante des niveaux de liquidité des consommateurs, lesquels sont attribuables à des dépenses relatives moins élevées, et des programmes de soutien gouvernementaux, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué en comparaison de celle de l'exercice précédent, laquelle tenait compte de pertes sur prêts d'un niveau normal avant le début de la pandémie de COVID-19.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 106 M\$, ou 2 %, par rapport à celles de 2020, en lien surtout avec l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la rémunération fondée sur le rendement, partiellement contrebalancée par un ajustement favorable des taxes à la consommation au cours de l'exercice considéré.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 252 M\$, ou 39 %, par rapport à celui de 2020, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 19,6 G\$, ou 8 %, en regard de celui de 2020, en raison surtout de la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques clés sont les suivantes :

- accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs pour répondre aux besoins des clients;
- générer une croissance ciblée à risque contrôlé dans Groupe Entreprises.

Progrès en 2021

En 2021, alors que l'économie amorçait sa transition vers un environnement postpandémique, nous sommes demeurés près de nos clients, les aidant à composer avec la reprise économique en cours. Dans Groupe Entreprises, l'amélioration des perspectives économiques a donné lieu à une croissance record des prêts des clients existants, et les activités des nouveaux clients se sont intensifiées. Dans Gestion privée de patrimoine, le solde des actifs a affiché une progression considérable, attribuable à l'appréciation des marchés, aux ventes de fonds communs de placement records, aux solides activités de recommandation au sein de nos équipes internes et à l'accroissement des activités des clients.

Accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine

- Nous avons accru le recrutement des meilleurs talents dans l'ensemble de Gestion privée de patrimoine afin d'étendre et d'approfondir les relations avec nos clients et d'accélérer l'augmentation de notre part de marché.
- Nous avons lancé des solutions bancaires exclusives à l'intention des clients dans des segments de marché clés pour approfondir les relations existantes et souhaiter la bienvenue aux nouveaux clients.
- Nous avons lancé le Bureau de gestion familiale CIBC pour appuyer les clients à valeur nette très élevée lors du transfert du patrimoine familial et de la vente d'une société fermée.
- Nous avons intensifié les activités de recommandation entre partenaires à l'échelle de notre banque pour mieux répondre à l'ensemble des besoins des clients en matière de gestion de patrimoine.
- Le *Global and Mail* a nommé 35 conseillers de CIBC Wood Gundy dans la première édition de son classement des meilleurs conseillers en gestion de patrimoine au Canada.

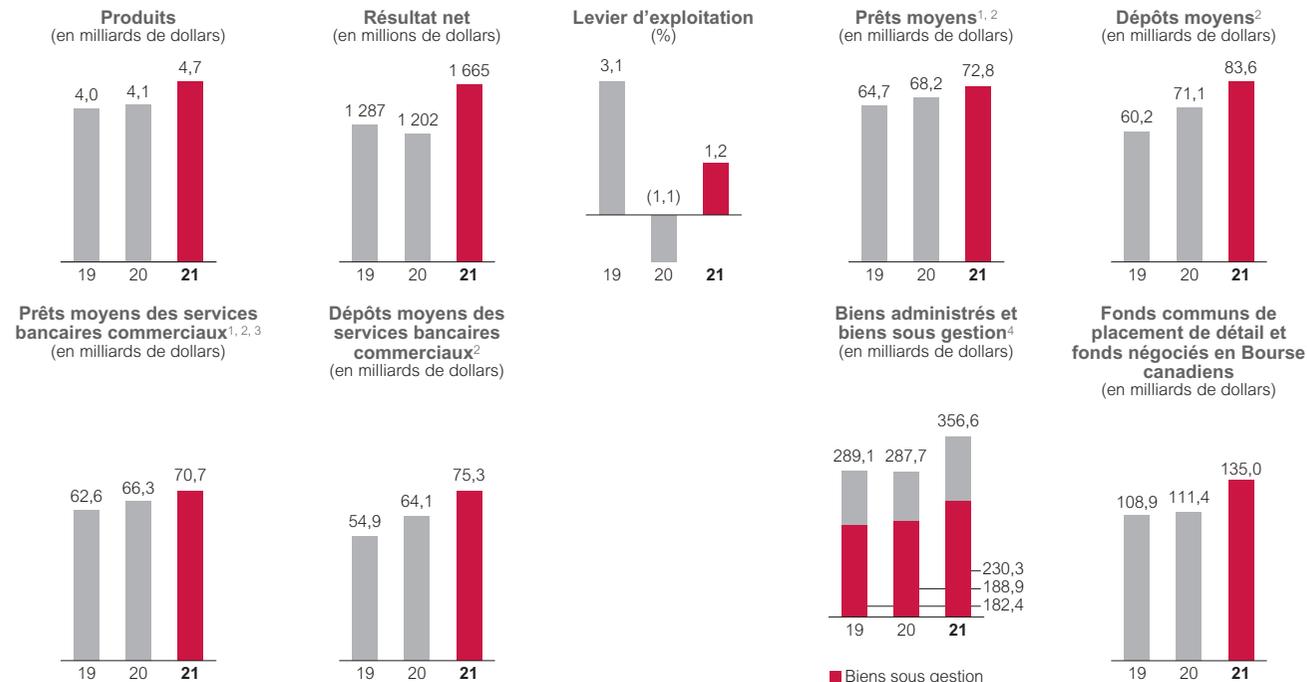
Faire évoluer nos activités de gestion d'actifs pour répondre aux besoins des clients

- Nous avons satisfait les besoins de nos clients bien nantis, clients des services de base et clients à valeur nette élevée en matière de placements, ce qui a donné lieu à des rentrées nettes records attribuables aux ventes de fonds communs de placement à long terme.
- Nous avons lancé Solutions d'investissement durable CIBC, des fonds communs de placement conformes aux initiatives liées aux questions ESG mises en œuvre à l'échelle de la banque et à la demande de la clientèle, puisqu'un pourcentage des produits que nous en tirons sont versés à des organismes qui soutiennent des activités de transition liées aux changements climatiques.
- Nous sommes devenus l'un des participants fondateurs de l'initiative Engagement climatique Canada et des signataires de la Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques, une initiative de l'Association pour l'investissement responsable, ce qui s'inscrit dans les efforts déployés par notre banque pour lutter contre les changements climatiques à l'échelle mondiale et pour soutenir la demande des investisseurs pour les produits axés sur les valeurs ESG.
- Quatre fonds de Gestion d'actifs CIBC ont été récompensés pour leur rendement de premier ordre lors de la remise des prix Lipper Funds de Refinitiv.

Générer une croissance ciblée à risque contrôlé dans Groupe Entreprises

- Nous avons amélioré nos offres pour répondre aux besoins du segment à petite capitalisation du marché de Groupe Entreprises dans des secteurs en forte croissance, comme les soins de santé, la technologie, les services aux entreprises et le franchisage.
- Nous avons poursuivi l'expansion de Services financiers Innovation CIBC au Canada, aux États-Unis et, plus récemment, au Royaume-Uni afin de répondre aux besoins des secteurs innovants et à croissance rapide, comme ceux de la technologie, des sciences de la vie et des fonds de capital-risque.
- La CIBC a été reconnue pour une sixième fois comme la meilleure banque de gestion de trésorerie et de liquidités au Canada par le magazine *Global Finance*.

Revue financière de 2021



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Comprennent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.

4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2022

Dans Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, nous avons comme objectif de devenir le chef de file des conseils financiers pour les particuliers et les entreprises. Nous continuons de nous concentrer sur nos trois priorités stratégiques :

- accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine afin d'étendre et approfondir les relations avec nos clients;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs pour accroître l'intercommunication au sein de nos propres canaux bancaires et pour continuer de faire progresser nos capacités de placement et de mettre à jour nos barèmes de frais afin de suivre l'évolution des besoins des clients;
- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises, tout en favorisant de solides activités de recommandation à l'échelle de la CIBC.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020	2019
Produits			
Groupe Entreprises	1 827 \$	1 663 \$	1 633 \$
Gestion des avoirs	2 843	2 458	2 394
Total des produits	4 670	4 121	4 027
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	6	162	159
Prêts productifs	(45)	141	4
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(39)	303	163
Charges autres que d'intérêts	2 443	2 179	2 106
Résultat avant impôt sur le résultat	2 266	1 639	1 758
Impôt sur le résultat	601	437	471
Résultat net	1 665 \$	1 202 \$	1 287 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	1 665 \$	1 202 \$	1 287 \$
Coefficient d'efficacité	52,3 %	52,9 %	52,3 %
Levier d'exploitation	1,2 %	(1,1)%	3,1 %
Rendement des capitaux propres²	24,5 %	18,6 %	21,7 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis²	6 794 \$	6 454 \$	5 929 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)³	70,1 \$	65,8 \$	62,6 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)³	72,8 \$	68,2 \$	64,7 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)³	83,6 \$	71,1 \$	60,2 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	356,6 \$	287,7 \$	289,1 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	230,3 \$	188,9 \$	182,4 \$
Équivalents temps plein	5 241	4 984	5 048

1) Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 463 M\$, ou 39 %, par rapport à celui de 2020, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits et de la prise en compte d'une reprise de la provision pour l'exercice considéré comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances pour l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 549 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2020.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 164 M\$, ou 10 %, en raison essentiellement de la hausse des honoraires et de la croissance des volumes, en partie contrebalancées par la diminution des marges sur produits.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 385 M\$, ou 16 %, en raison principalement de la hausse des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et des ventes nettes, et de l'augmentation des produits tirés des commissions liée à l'accroissement des activités des clients.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Pour l'exercice considéré, une reprise de la provision pour pertes sur créances de 39 M\$ a été comptabilisée, en comparaison d'une dotation à la provision pour pertes sur créances de 303 M\$ à l'exercice précédent. L'exercice considéré tient compte d'une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs découlant d'une évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques, tandis que l'exercice précédent prenait en compte une dotation à la provision pour pertes sur créances attribuable à la détérioration de nos perspectives économiques au début de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué, étant donné que le début de la pandémie de COVID-19 et une dotation à la provision relativement à dépréciation liée à la fraude ont eu une incidence défavorable à l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 264 M\$, ou 12 %, par rapport à celles de 2020, en raison principalement de la hausse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 164 M\$, ou 38 %, par rapport à celui de 2020, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 4,3 G\$, ou 6 %, en regard de celui de 2020, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 68,9 G\$, ou 24 %, comparativement à ceux de 2020, en raison surtout de l'appréciation des marchés et des ventes nettes. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des services bancaires commerciaux et des services de gestion privée de patrimoine aux États-Unis, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés du Midwest américain. Ses activités sont principalement axées sur les sociétés du marché intermédiaire et les sociétés de taille moyenne, ainsi que sur les particuliers et les familles à valeur nette élevée.

Notre stratégie d'entreprise

Nous avons comme objectif de continuer à bâtir une institution financière de services bancaires commerciaux et de gestion des avoirs parmi les meilleures de sa catégorie aux États-Unis, grâce à une intercommunication continue avec nos unités d'exploitation stratégiques Marchés des capitaux et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Nos trois priorités stratégiques clés, qui ont évolué au cours de l'exercice considéré, sont les suivantes :

- étendre et approfondir nos relations avec les clients;
- renforcer et diversifier la base de nos dépôts;
- accroître l'efficacité grâce aux données et à la technologie;
- favoriser la croissance et la transformation de nos activités.

Progrès en 2021

En 2021, l'importance que nous avons continué d'accorder à l'établissement de relations bancaires approfondies nous a permis d'attirer de nouveaux clients et d'aiguiller les clients établis dans un contexte économique difficile. Cette approche continue de générer une forte croissance des prêts, des dépôts, des biens sous gestion et des biens administrés qui, conjuguée à des placements prudents, a permis d'atténuer les pressions exercées sur les produits du fait du resserrement des marges survenu dans le secteur. Notre gamme de produits et de services s'élargit toujours étant donné que nous tirons parti des capacités transfrontalières et continuons d'investir dans l'amélioration des processus, la technologie et la satisfaction des besoins des clients.

Étendre et approfondir nos relations avec les clients

- Nous avons généré une solide croissance du volume de prêts et de dépôts étant donné les conditions actuelles du marché, notamment par la poursuite de l'expansion de nos activités de services bancaires privés auprès de nos clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs existants.
- Nous avons aidé nos clients toujours aux prises avec les difficultés engendrées par la pandémie en leur fournissant un financement de 500 M\$ dans le cadre du Programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program* ou PPP) au cours du premier semestre de l'exercice 2021.
- Nous avons généré une forte croissance des biens sous gestion et des biens administrés, stimulée par le rendement de nos stratégies de placement et les entrées de fonds nettes, de sorte que les honoraires de gestion d'actifs représentaient près de 50 % des produits autres que d'intérêts pour l'exercice considéré.
- Nous avons tiré parti de notre solide partenariat avec Marchés des capitaux pour élargir notre éventail de produits et services à l'intention de nos clients de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- Nous avons été reconnu comme un leader de l'expérience client en matière de services bancaires de détail et de services bancaires commerciaux par Coalition Greenwich.
- Nous avons été classés parmi les cinq meilleures sociétés de conseils en placement inscrites selon le magazine Barron's pour une deuxième année consécutive.

Renforcer et diversifier la base de nos dépôts

- Nous avons maintenu notre stratégie de financement diversifiée grâce à nos clients commerciaux, des services bancaires privés et des services bancaires de détail.
- Nous avons continué de faire croître les services bancaires privés en augmentant notre effectif et en offrant désormais aux clients des services bancaires privés la possibilité d'ouvrir un compte en direct.
- Nous avons élargi le service de collecte des dépôts, notamment auprès de nos clients des services bancaires commerciaux spécialisés et de clients institutionnels du secteur de l'immobilier.

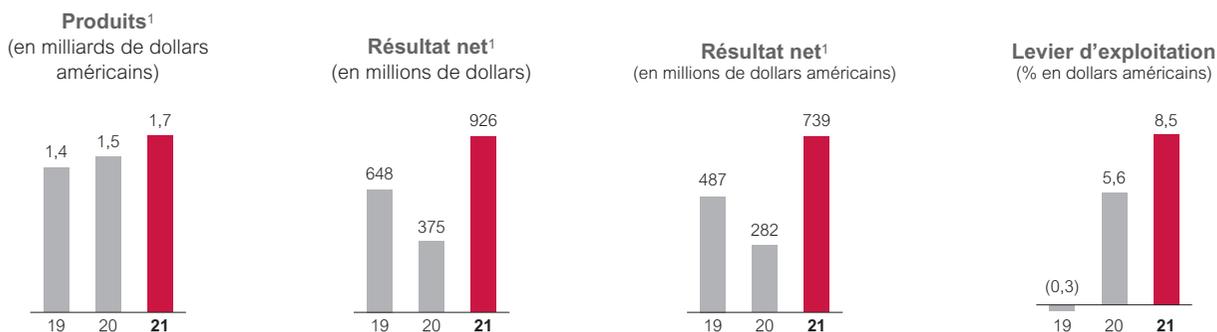
Accroître l'efficacité grâce aux données et à la technologie

- Nous avons poursuivi la mise en œuvre des initiatives de gestion des relations avec la clientèle et des stratégies de données pour renforcer davantage l'intercommunication entre les équipes, fournir une vue d'ensemble de nos activités et soutenir la solidité de l'infrastructure de gestion des risques.
- Nous avons continué de perfectionner nos processus d'interaction directe, pour qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous, notamment en ajoutant de capacités d'ouverture de compte en direct pour les consommateurs, en intégrant des fonctionnalités de contrôle des cartes aux services bancaires mobiles aux consommateurs et en améliorant notre plateforme de services pour les clients de Groupe Entreprises.

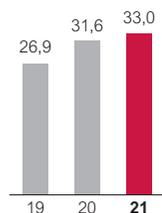
Favoriser la croissance et la transformation de nos activités

- Nous avons étendu les services bancaires du Groupe Immobilier commercial dans le sud-est des États-Unis.
- Nous avons renforcé notre infrastructure de gestion du risque et du changement en appui à notre croissance.

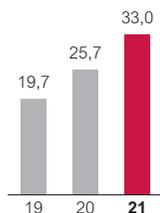
Revue financière de 2021



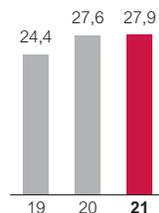
Prêts moyens^{1, 2, 3}
(en milliards de dollars américains)



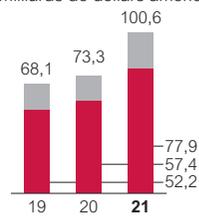
Dépôts moyens^{1, 3}
(en milliards de dollars américains)



Prêts moyens des services bancaires commerciaux^{2, 3}
(en milliards de dollars américains)



Biens administrés et biens sous gestion⁴
(en milliards de dollars américains)



■ Biens sous gestion

- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
- 2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2022

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- étendre et approfondir nos relations avec les clients grâce aux activités de recommandation dans l'ensemble de nos activités, à une croissance ordonnée de Groupe Entreprises et à l'accroissement de la portée de Gestion privée de patrimoine;
- renforcer et diversifier la base de nos dépôts en tirant parti des services bancaires privés offerts aux clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs et en générant une croissance soutenue dans des marchés régionaux en expansion, comme la Floride et le Texas;
- accroître l'efficacité grâce aux données et à la technologie en appui à la croissance, à la modernisation des plateformes numériques pour les consommateurs et les entreprises et à l'amélioration des processus décisionnels fondés sur les données;
- favoriser la transformation de nos activités par des investissements soutenus dans le personnel, l'infrastructure et les initiatives de croissance.

Résultats en dollars canadiens¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020 ²	2019 ²
Produits			
Groupe Entreprises	1 444 \$	1 421 \$	1 300 \$
Gestion des avoirs ³	750	622	611
Total des produits^{4, 5}	2 194	2 043	1 911
Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	104	133	68
Prêts productifs	(179)	354	5
Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(75)	487	73
Charges autres que d'intérêts	1 121	1 126	1 114
Résultat avant impôt sur le résultat	1 148	430	724
Impôt sur le résultat⁵	222	55	76
Résultat net	926 \$	375 \$	648 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	926 \$	375 \$	648 \$
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁶	8 975 \$	9 196 \$	8 533 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)⁷	46,7 \$	48,2 \$	41,2 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)⁷	41,4 \$	42,5 \$	35,7 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)⁷	41,4 \$	34,6 \$	26,1 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)⁸	124,5 \$	97,6 \$	89,7 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)⁸	96,4 \$	76,4 \$	68,8 \$
Équivalents temps plein	2 170	2 085	2 095

- 1) Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.
- 2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
- 3) Comprend les produits attribuables au programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program* ou PPP) aux États-Unis.
- 4) Comprend des produits de 15 M\$ liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (20 M\$ en 2020 et 35 M\$ en 2019).
- 5) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de néant (néant en 2020 et 2 M\$ en 2019). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.
- 6) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 7) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 8) Comprend certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Résultats en dollars américains¹

En millions de dollars américains, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020 ²	2019 ²
Produits			
Groupe Entreprises	1 151 \$	1 056 \$	978 \$
Gestion des avoirs ³	597	464	460
Total des produits^{4, 5}	1 748	1 520	1 438
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	82	99	52
Prêts productifs	(143)	259	3
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(61)	358	55
Charges autres que d'intérêts	893	838	838
Résultat avant impôt sur le résultat	916	324	545
Impôt sur le résultat⁵	177	42	58
Résultat net	739 \$	282 \$	487 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	739 \$	282 \$	487 \$
Coefficient d'efficacité	51,1 %	55,1 %	58,3 %
Levier d'exploitation	8,5 %	5,6 %	(0,3) %
Rendement des capitaux propres⁶	10,3 %	4,1 %	7,6 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁶	7 149,0 \$	6 841,0 \$	6 419,0 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)⁷	37,2 \$	35,9 \$	31,0 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)⁷	33,0 \$	31,6 \$	26,9 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)⁷	33,0 \$	25,7 \$	19,7 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)⁸	100,6 \$	73,3 \$	68,1 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)⁸	77,9 \$	57,4 \$	52,2 \$

1) Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

3) Comprend les produits attribuables au programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program* ou PPP) aux États-Unis.

4) Comprend des produits de 12 M\$ US liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (15 M\$ US en 2020 et 25 M\$ US en 2019).

5) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de néant (néant en 2020 et 2 M\$ US en 2019). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

6) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

7) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

8) Comprend certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 551 M\$ (457 M\$ US), ou 147 %, par rapport à celui de 2020, ce qui découle surtout de la prise en compte d'une reprise de la provision pour l'exercice considéré, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances pour l'exercice précédent, et de l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 228 M\$ US, ou 15 %, par rapport à ceux de 2020.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 95 M\$ US, ou 9 %, en raison essentiellement de la croissance des volumes et de la hausse des honoraires, en partie contrebalancées par la diminution des marges sur produits.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 133 M\$ US, ou 29 %, du fait surtout de la hausse des produits tirés des honoraires portée par la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et des ventes nettes, de l'augmentation des marges sur produits, en partie attribuable aux prêts accordés dans le cadre du Programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program*) des États-Unis, et de l'accroissement des volumes.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Pour l'exercice considéré, une reprise de la provision pour pertes sur créances de 61 M\$ US a été comptabilisée, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances de 358 M\$ US à l'exercice précédent. L'exercice considéré tient compte d'une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs découlant d'une évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques, tandis que l'exercice précédent prenait en compte une dotation à la provision pour pertes sur créances attribuable à la détérioration de nos perspectives économiques au début de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué, étant donné que le début de la pandémie de COVID-19 a eu une incidence défavorable à l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 55 M\$ US, ou 7 %, par rapport à celles de 2020, en raison principalement de la hausse des salaires du personnel, neutralisée en partie par la diminution des coûts liés à l'expansion des affaires et l'incidence du calendrier des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 135 M\$ US, ou 321 %, par rapport à celui de 2020, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 1,3 G\$ US, ou 4 %, en regard de celui de 2020, en raison surtout de la croissance des prêts.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 27,3 G\$ US, ou 37 %, comparativement à ceux de 2020, en raison surtout de l'appréciation des marchés et des ventes nettes. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale. Cette unité d'exploitation stratégique comprend les Services financiers directs, qui cherchent à accroître les capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires directs et de solutions de placement direct ainsi que de paiement multidevises novateurs aux clients de la CIBC.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est d'offrir des solutions de premier plan sur les marchés des capitaux à nos clients nord-américains et internationaux grâce à des informations, des conseils et une exécution parmi les meilleurs de leur catégorie. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont les suivantes :

- être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir une plus grande valeur et une meilleure expérience à nos clients.

Progrès en 2021

En 2021, nous avons continué à réaliser des progrès à l'égard de nos priorités stratégiques en mettant l'accent sur l'approfondissement des relations avec notre clientèle, la croissance aux États-Unis et l'optimisation de l'intercommunication à l'échelle de la banque. Collectivement, ces initiatives ont permis de bien diversifier les activités de Marchés des capitaux pour qu'elles génèrent un rendement constant ainsi qu'une croissance stable. Notre croissance en 2021 s'explique par la grande attention que nous portons à nos clients, la conjoncture des marchés qui a été favorable pour les activités de Banque d'investissement et de Services financiers aux entreprises et les résultats toujours solides de Marchés CIBC, réseau mondial. En outre, nous avons continué de développer notre secteur Services financiers directs afin de générer davantage de produits tirés des honoraires et d'attirer de nouveaux clients à la recherche d'un modèle de services bancaires et de placement numériques en libre-service.

Être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos clients de base

- Nous avons mis sur pied un nouveau groupe Énergie, infrastructure et transition dans Banque d'investissement qui offrira des conseils et des solutions parmi les meilleurs du secteur en matière de marchés des capitaux aux clients de l'ensemble des secteurs d'activité liés aux infrastructures et à l'énergie et qui facilitera la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.
- Nous avons continué de soutenir les objectifs de croissance de nos clients émergeant de la pandémie qui veulent gérer leurs besoins de financement et de liquidités grâce à des conseils d'experts pour le long terme.
- Nous avons renforcé notre plateforme par des investissements soutenus dans les talents et la technologie, notamment pour simplifier nos processus et promouvoir nos talents en appui à notre culture focalisée sur le client.
- Nous avons été reconnus comme un chef de file du marché obligataire en 2021, en nous classant au premier ou au deuxième rangs des classements mensuels en termes de volume des opérations sur le marché obligataire établis par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales

- Nous avons effectué un investissement stratégique dans Loop Capital, une société de services financiers dont le siège social se trouve à Chicago, dans le cadre de notre stratégie visant à accélérer notre croissance aux États-Unis.
- Nous nous sommes positionnés en tant que chef de file de la finance durable en agissant à titre d'agent chargé de la durabilité dans le cadre de huit prêts liés à la durabilité au cours de l'année et en nous classant au premier rang des tableaux de classement pour les émissions de prêts liés à la durabilité au Canada en 2021 selon Bloomberg.
- Nous nous sommes classés parmi les dix positions de tête en matière de financement pour le secteur des énergies renouvelables dans l'ensemble de l'Amérique du Nord pour les transactions conclues entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 septembre 2021 (Tableaux de classement du secteur des énergies renouvelables en Amérique du Nord selon Infraction).
- Nous nous sommes associés à trois banques mondiales pour lancer le projet Carbone, plateforme visant à assurer la liquidité et la transparence sur le marché des crédits carbone, afin d'aider nos clients à réaliser leurs objectifs en matière de développement durable.

Augmenter l'intercommunication à l'échelle de la CIBC afin d'offrir une plus grande valeur et une meilleure expérience à nos clients

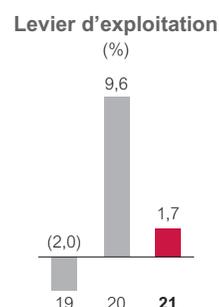
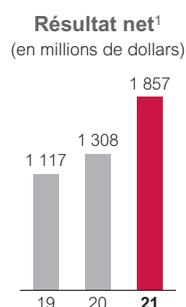
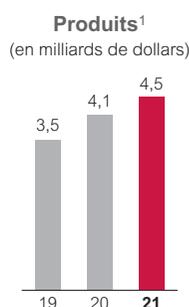
- Nous avons lancé les certificats canadiens d'actions étrangères (CCAÉ), une première dans le secteur, dans le cadre de notre engagement constant à mettre au point des solutions fondées sur les marchés novatrices pour répondre aux besoins des investisseurs.
- Nous avons élargi la gamme de services bancaires que nous offrons à notre clientèle grâce à Simplii Financial, notamment en lançant un compte en dollars américains et en déployant le service Visa Direct.
- Nous avons continué d'améliorer notre offre pour la clientèle avec des services comme Virement de fonds mondial, et nous avons étendu les capacités des Services de paiement destinés aux étudiants étrangers.
- Nous avons été reconnus comme un chef de file en matière de qualité des services d'opérations de change au Canada en 2021 selon une étude réalisée par la Coalition Greenwich auprès des sociétés et des institutions financières clientes au Canada.

En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

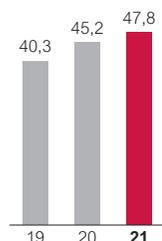
- conseiller financier de Husky Energy pour sa fusion avec Cenovus Energy, dans le cadre d'une transaction entièrement en actions d'une valeur approximative de 23,6 G\$ (y compris la dette) qui donne naissance à une société intégrée et résiliente occupant une position de chef de file dans le secteur de l'énergie et bien positionnée pour générer des rendements supérieurs pour les investisseurs à long terme, en plus d'offrir une solide performance sur le plan environnemental, social et de la gouvernance;
- conseiller financier d'Intact Corporation financière (la société) pour son acquisition, réalisée de concert avec Tryg A/S, de la société d'assurances générales internationale RSA Insurance Group plc, dans le cadre d'une transaction d'une valeur approximative de 12,3 G\$; co-responsable des registres pour le montage financier souscrit comprenant des facilités de crédit-relais de 1,465 G£ et un prêt à terme de 350 M£; seul responsable des registres pour une augmentation de la facilité de crédit renouvelable de la société; faisant passer le montant disponible de 750 M\$ à 1,5 G\$; et chef de file responsable des registres pour l'émission de reçus de souscription d'un capital de 1,25 G\$ et de billets d'un capital total de 1,85 G\$;

- co-responsable des registres et co-syndicataire chef de file pour un prêt à terme B de 1,825 G\$ US d'une durée de 7 ans, de billets garantis de premier rang à 7 ans de 700 M\$ US et de billets de premier rang non garantis à 8 ans de 1,035 G\$ US dans le cadre d'une opération de financement et de refinancement d'acquisition pour le compte de Madison IAQ, entreprise financée par capital-risque de Madison Industries;
- responsable des registres dans le cadre des deux plus importants premiers appels publics à l'épargne (PAPE) au Canada au cours de l'année : co-responsable des registres pour un PAPE de 1,1 G\$ US en actions à droit de vote subalterne pour le compte de TELUS International (Cda) Inc., lequel comprenait un placement d'actions nouvelles et un placement secondaire d'actions de TELUS Corporation et de Barings Private Equity Asia Group Limited, soit le PAPE le plus important réalisé dans le secteur de la technologie, et responsable d'un PAPE de 719 M\$ en actions à droit de vote subalterne pour dentalcorp Holdings Ltd., soit le PAPE le plus important réalisé dans le secteur des soins de santé au Canada;
- co-responsable des registres dans le cadre de l'émission d'obligations vertes pour diverses sociétés, comme l'émission d'obligations vertes de 600 M\$ et de 500 M\$ par Allied Properties REIT, l'émission d'obligations vertes de 400 M\$ par Algonquin Power Co. et l'émission d'obligations vertes de 400 M\$ par BCI Quadreal Realty's, ainsi que co-syndicataire chef de file pour l'émission d'obligations vertes de 1,25 G\$ par la province de l'Ontario et l'émission d'obligations feuille d'érable vertes de 1 G\$ par la Banque européenne d'investissement;
- responsable de la structuration et de l'exécution d'un certain nombre d'opérations de montage de prêts liés à la durabilité au Canada, en agissant notamment à titre d'agent administratif, de co-responsable des registres et de co-agent de structuration chargé de la durabilité pour le prêt lié à la durabilité de 1 G\$ d'Enbridge, le premier du genre pour un client du secteur canadien des infrastructures énergétiques, et en agissant à titre d'agent administratif, de seul responsable des registres et de seul agent de structuration chargé de la durabilité pour le prêt lié à la durabilité de 1,25 G\$ de TransAlta Corporation et le prêt lié à la durabilité de 900 M\$ US d'Enerplus Corporation.

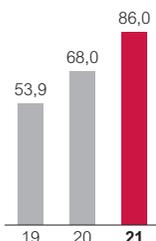
Revue financière de 2021



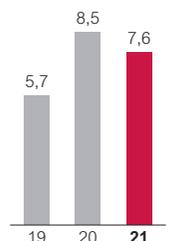
Prêts et acceptations moyens¹
(en milliards de dollars)



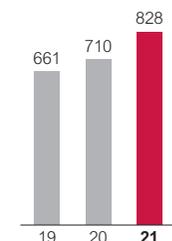
Dépôts moyens¹
(en milliards de dollars)



Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers directs
(en millions de dollars)



1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

Nos priorités en 2022

Afin d'appuyer les objectifs à long terme de la banque, Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la banque pour aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- maintenir notre approche focalisée sur la couverture clientèle au Canada;
- faire croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifier nos efforts en matière d'intercommunication, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020 ²	2019 ²
Produits			
Marchés CIBC, réseau mondial	2 076 \$	1 999 \$	1 583 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 616	1 344	1 231
Services financiers directs	828	710	661
Total des produits ³	4 520	4 053	3 475
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	32	121	109
Prêts productifs	(132)	190	51
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(100)	311	160
Charges autres que d'intérêts	2 117	1 929	1 802
Résultat avant impôt sur le résultat	2 503	1 813	1 513
Impôt sur le résultat ³	646	505	396
Résultat net	1 857 \$	1 308 \$	1 117 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	1 857 \$	1 308 \$	1 117 \$
Coefficient d'efficacité	46,8 %	47,6 %	51,8 %
Levier d'exploitation	1,7 %	9,6 %	(2,0)%
Rendement des capitaux propres ⁴	25,6 %	18,8 %	17,5 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁴	7 241 \$	6 948 \$	6 399 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁵	255,1 \$	230,2 \$	194,1 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ⁵	47,8 \$	45,2 \$	40,3 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁵	86,0 \$	68,0 \$	53,9 \$
Équivalents temps plein ⁶	2 225	1 912	1 867

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 204 M\$ (183 M\$ en 2020 et 177 M\$ en 2019). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

4) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

5) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

6) En 2021, 79 équivalents temps plein liés aux activités du centre d'appels de Simplii Financial ont fait l'objet d'un transfert de Siège social et autres à Marchés des capitaux, sans qu'il y ait d'incidence financière, car les coûts étaient auparavant attribués aux Services financiers directs.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 549 M\$, ou 42 %, par rapport à celui de 2020, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits et de la prise en compte d'une reprise de la provision pour l'exercice considéré comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances pour l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 467 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2020.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial*, ont augmenté de 77 M\$, ou 4 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de nos activités de négociation de dérivés sur actions, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de titres à revenu fixe et des opérations de change.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement* ont augmenté de 272 M\$, ou 20 %, essentiellement en raison de l'accroissement des activités de prise ferme de titres de participation et de titres de créance, de la progression des produits tirés des activités de services consultatifs et de la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises.

Les produits de *Services financiers directs* ont augmenté de 118 M\$, ou 17 %, principalement en raison de l'accroissement du volume ainsi que de la croissance de nos activités de courtage en direct et de nos activités novatrices d'opérations de change et de paiements.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

Pour l'exercice considéré, une reprise de la provision pour pertes sur créances de 100 M\$ a été comptabilisée, contre une dotation à la provision pour pertes sur créances de 311 M\$ à l'exercice précédent. L'exercice considéré tient compte d'une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs découlant d'une évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques, tandis que l'exercice précédent prenait en compte une dotation à la provision pour pertes sur créances attribuable à la détérioration de nos perspectives économiques au début de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué, étant donné qu'une dotation à la provision plus élevée avait été comptabilisée au titre du secteur pétrolier et gazier pour l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 188 M\$, ou 10 %, par rapport à celles de 2020, en raison principalement de la progression des salaires du personnel et de l'incidence du calendrier des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 141 M\$, ou 28 %, par rapport à celui de 2020, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 24,9 G\$, ou 11 %, par rapport à celui de 2020, essentiellement en raison d'une augmentation des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, d'une hausse des valeurs du compte de négociation et d'un accroissement des soldes de prêts.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020 ⁽²⁾	2019 ⁽²⁾
Produits			
Services bancaires internationaux	687 \$	734 \$	798 \$
Divers	(206)	(132)	160
Total des produits ³	481	602	958
Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	76	24	21
Prêts productifs	(54)	175	(20)
Dotations à la provision pour pertes sur créances	22	199	1
Charges autres que d'intérêts	1 440	1 820	1 375
Perte avant impôt sur le résultat	(981)	(1 417)	(418)
Impôt sur le résultat ³	(485)	(539)	(361)
Résultat net (perte nette)	(496)\$	(878)\$	(57)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	17 \$	2 \$	25 \$
Actionnaires	(513)	(880)	(82)
Équivalents temps plein	23 017	22 435	23 134

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés sur une BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 204 M\$ (183 M\$ en 2020 et 179 M\$ en 2019).

Aperçu financier

La perte nette a diminué de 382 M\$ comparativement à celle de 2020, ce qui est attribuable à une baisse des charges autres que d'intérêts et à une diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par un recul des produits.

Produits

Les produits ont baissé de 121 M\$, par rapport à ceux de 2020.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont diminué de 47 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et à la baisse des produits libellés en dollars américains tirés de CIBC FirstCaribbean en lien avec la diminution des marges sur produits, le tout partiellement contrebalancé par les provisions plus élevées pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance à l'exercice précédent et par l'accroissement des volumes et des honoraires.

Les produits *Divers* ont reculé de 74 M\$, en raison principalement d'une baisse des produits liés aux investissements stratégiques, des produits d'intérêts liés au règlement de certaines questions fiscales ayant trait à l'impôt sur le résultat qui avaient été comptabilisés pour l'exercice précédent, d'un ajustement selon la BIE plus important et d'une diminution des produits de trésorerie.

Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a baissé de 177 M\$ par rapport à celle de 2020. L'exercice considéré tient compte d'une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs découlant d'une évolution favorable de nos perspectives économiques dans la région des Caraïbes, tandis que l'exercice précédent prenait en compte une dotation à la provision pour pertes sur créances attribuable à la détérioration de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques au début de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté principalement en raison de la dotation à la provision plus élevée dans CIBC FirstCaribbean.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont baissé de 380 M\$ par rapport à celles de 2020, étant donné que des charges de restructuration et une dépréciation du goodwill avaient été comptabilisées au cours de l'exercice précédent, en partie contrebalancées à l'exercice précédent par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tous ces éléments étant présentés à titre d'éléments d'importance. Les charges de l'exercice considéré reflètent une hausse des coûts de soutien du siège social non répartis, des dons et des provisions pour procédures judiciaires.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a baissé de 54 M\$ par rapport à celle de 2020, en raison surtout d'une perte moins importante.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2021	2020
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	56 997 \$	62 518 \$
Valeurs mobilières	161 401	149 046
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	79 940	74 142
Prêts et acceptations	462 879	416 388
Dérivés	35 912	32 730
Autres actifs	40 554	34 727
	837 683 \$	769 551 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	621 158 \$	570 740 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	97 133	89 440
Dérivés	32 101	30 508
Acceptations	10 961	9 649
Autres passifs	24 961	22 167
Titres secondaires	5 539	5 712
Capitaux propres	45 830	41 335
	837 683 \$	769 551 \$

Actif

Au 31 octobre 2021, le total de l'actif avait augmenté de 68,1 G\$, ou 9 %, en comparaison de celui de 2020, net d'une diminution d'environ 17 G\$ découlant de la dépréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont diminué de 5,5 G\$, ou 9 %, essentiellement en raison de la baisse des placements à court terme de l'unité Trésorerie.

L'augmentation de 12,4 G\$, ou 8 %, des valeurs mobilières est principalement attribuable à la hausse des titres de participation de sociétés et des titres de créance des gouvernements d'autres pays, contrebalancée en partie par la diminution des titres de créance des gouvernements canadiens. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées et acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 5,8 G\$, ou 8 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations nets ont augmenté de 46,5 G\$, ou 11 %, du fait essentiellement de l'accroissement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens et des prêts aux entreprises et aux gouvernements au Canada et aux États-Unis. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 6 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont augmenté de 3,2 G\$, ou 10 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés sur autres marchandises et des dérivés sur actions, contrebalancée en partie par la baisse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt.

Les autres actifs ont augmenté de 5,8 G\$, ou 17 %, en raison surtout d'une hausse des montants à recevoir des courtiers et des biens donnés en garantie sur dérivés.

Passif

Au 31 octobre 2021, le total du passif avait augmenté de 63,6 G\$, ou 9 %, en comparaison de celui de 2020, net d'une diminution d'environ 16 G\$ découlant de la dépréciation du dollar américain.

Les dépôts ont augmenté de 50,4 G\$, ou 9 %, en raison surtout de l'accroissement du financement de gros, d'une augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements ainsi que de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 11 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert et en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 7,7 G\$, ou 9 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont augmenté de 1,6 G\$, ou 5 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés sur actions et des dérivés sur autres marchandises, contrebalancée en partie par la baisse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt.

Les acceptations ont augmenté de 1,3 G\$, ou 14 %, ce qui est attribuable aux activités des clients.

Les autres passifs ont augmenté de 2,8 G\$, ou 13 %, en raison surtout de la hausse des biens reçus en garantie sur dérivés et des montants à payer aux courtiers.

Les titres secondaires ont reculé de 0,2 G\$, ou 3 %. Au premier trimestre, nous avons racheté des titres secondaires, et au deuxième trimestre, nous en avons émis. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2021, les capitaux propres avaient augmenté de 4,5 G\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2020, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués et de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité, neutralisées en partie par une diminution du cumul des autres éléments du résultat global découlant d'une perte nette issue de l'écart de change, ce qui a été partiellement contrebalancé par un profit de réévaluation net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent à nos secteurs d'activité de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à le gérer avec prudence;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous gérons activement nos fonds propres pour atteindre ces objectifs en appui à notre stratégie globale d'entreprise.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

Nous avons une politique de gestion des fonds propres qui établit les principes que nous appliquons pour gérer les fonds propres selon notre intérêt à l'égard du risque en vue de favoriser l'atteinte de nos objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (conseil) à l'appui de notre processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance de nos activités, de notre intérêt à l'égard du risque et de notre environnement commercial et réglementaire.

La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crises graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de précisions). Notre situation de fonds propres et nos prévisions font l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et sont évaluées par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque (CGR), surveille la gestion des fonds propres de la CIBC par l'approbation de notre intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le CGR reçoit des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulé, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. L'unité Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP).

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PIEAFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'habitation, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de nous assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au CGR en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à nous assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. La planification d'urgence et les stratégies relatives aux scénarios de crise extrêmes font partie de l'élaboration et de la gestion des plans de reprise et de règlement de la CIBC. Ces plans comprennent les mesures correctives plausibles pouvant être envisagées pour atténuer les situations de crise et assurer la reprise des activités, ou pour aider la CIBC à résoudre les crises de manière ordonnée en limitant les impacts systémiques. Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les institutions financières sous réglementation fédérale doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF et aux pratiques sectorielles exemplaires.

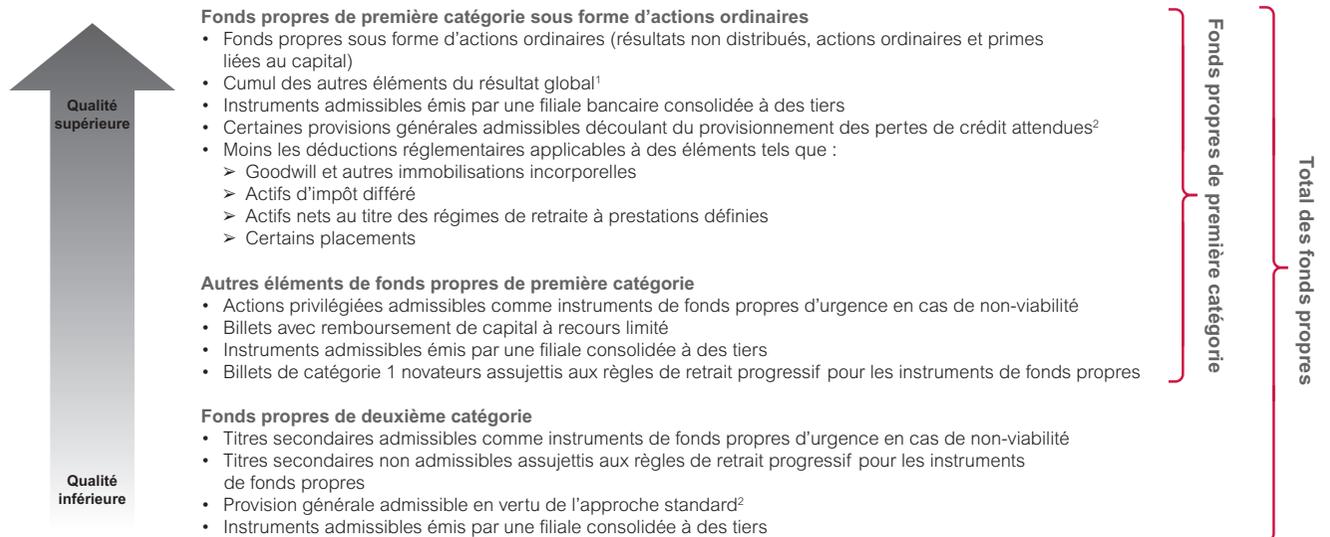
Plan de règlement de faillite

En 2019, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), qui est l'autorité canadienne en matière de règlement de faillite pour ses institutions membres, notamment les banques d'importance systémique nationale (BISN), a publié des lignes directrices visant l'élaboration de plans de règlement de faillite exhaustifs. La SADC a comme priorité d'assurer que les banques prennent les mesures nécessaires pour créer, maintenir et tester des plans de règlement de faillite, en démontrant la faisabilité, et traiter les obstacles pour assurer que le règlement se fasse de manière ordonnée. La CIBC a élaboré son plan de règlement de faillite conformément aux lignes directrices et en a présenté la version la plus récente à la SADC en octobre 2021.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le CBCB.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.
 2) Le BSIF a assoupli les attentes réglementaires par la mise en place de mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues de sorte qu'une partie des provisions qui aurait autrement fait partie des fonds propres de deuxième catégorie puisse plutôt être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains facteurs scalaires et limites jusqu'à l'exercice 2022. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les instruments de fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie non admissibles sont graduellement exclus des fonds propres réglementaires, à hauteur de 10 % par année, jusqu'en novembre 2021, date à partir de laquelle ils n'auront pas de valeur réglementaire.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC a été désignée par le BSIF comme une BISN au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En outre, le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI), laquelle vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La RSI est actuellement établie à 2,5 %, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 2,5 % de l'APR (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions à l'égard de la récente augmentation des exigences de la RSI qui a pris effet le 31 octobre 2021).

De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé. Les cibles actuelles du BSIF se résument comme suit :

Au 31 octobre 2021	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier ¹	Réserve pour stabilité intérieure ²	Cibles, y compris toutes les réserves
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	2,5 %	10,5 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	2,5 %	12,0 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	2,5 %	14,0 %

- 1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2021.
 2) La RSI a augmenté et est passée à 2,5 % à partir du 31 octobre 2021. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales d'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondation l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) <p>Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Le BSIF prévoit deux approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie (RCC) lié aux transactions sur dérivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard (AS-RRC) l'approche des modèles internes (AMI) <p>Le BSIF prévoit quatre approches pour calculer le RCC lié aux transactions assimilées à des mises en pension de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche complète avec décotes prudentielles l'approche complète avec estimations internes des décotes l'approche VAR pour les mises en pension l'AMI <p>Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondée sur le marché l'approche de transparence l'approche du mandat l'approche de remplacement <p>Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions titrisées du portefeuille bancaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) l'approche standard (SEC-SA) 	<p>Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous utilisons l'approche standard pour les portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA et de CIBC FirstCaribbean. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI avancée.</p> <p>À compter du 30 avril 2020, la CIBC a adopté l'AMI pour calculer l'exposition au RCC pour les transactions sur dérivés admissibles. Certaines transactions continuent d'être assujetties à l'AS-RRC.</p> <p>L'approche complète avec décotes prudentielles est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres.</p> <p>Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de propriété dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds.</p> <p>Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-IAA, SEC-ERBA et SEC-SA à l'égard des expositions liées à la titrisation dans le portefeuille bancaire.</p>
Risque de marché	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche des modèles internes <p>L'approche des modèles internes prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques sont également prises en compte dans l'approche des modèles internes.</p>	<p>Nous utilisons l'approche des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise, les exigences supplémentaires liées aux risques ainsi que les exigences de fonds propres à l'égard des risques qui ne sont pas pris en compte dans la VAR. Nous utilisons aussi la SEC-ERBA pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.</p>
Risque opérationnel	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche indicateur de base l'approche standard 	<p>Nous utilisons l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.</p>

1) Comprend le RCC.

Nous calculons également un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard. Si les fonds propres exigés sont inférieurs au montant calculé selon l'approche standard compte tenu de l'application d'un coefficient de plancher, lequel est actuellement fixé à 70 %, un rajustement de l'APR serait requis.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires visant à renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques, et à composer avec les variations des conditions du marché engendrées par la pandémie de COVID-19 dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-dessous présentent un résumé des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2020.

Décision du BSIF ayant valeur de précédent

Le 15 mars 2021, le BSIF a publié une version révisée de sa décision ayant valeur de précédent du 18 juillet 2020 portant sur la comptabilisation des billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL). Dans sa décision ayant valeur de précédent du 18 juillet 2020, le BSIF avait évalué les BRCRL à la lumière des critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice NFP et déterminé qu'ils étaient admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1, sous réserve de certaines limites et exigences de communication. Les révisions apportées en 2021 fournissent des précisions quant aux conditions et aux limites du bassin d'investisseurs autorisé énoncées dans la décision, ainsi qu'au plafond du montant des émissions de BRCRL pouvant être inclus dans les fonds propres réglementaires. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres et à la note 16 des états financiers consolidés pour plus de précisions concernant les BRCRL émis au quatrième trimestre de 2021 et en 2020.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

En réponse à la pandémie de COVID-19, le BSIF a instauré des mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues par le dispositif de Bâle. Ces mesures transitoires sont entrées en vigueur en date de la publication du communiqué du BSIF à cet effet le 27 mars 2020 et aux termes de celles-ci, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie ont pu être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour les premier et deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les notations internes (NI), le moindre de ce montant et de l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie est inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires.

Réformes de Bâle III et exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées

Le 27 mars 2020, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS) a annoncé le report de la mise en œuvre des réformes de Bâle III afin de conférer aux banques et aux organismes de surveillance une capacité opérationnelle accrue pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le 27 mars 2020, le BSIF a également annoncé que la mise en œuvre des réformes de Bâle III serait repoussée conformément à l'annonce faite par le GHOS. En mars et en juin 2021, le BSIF a lancé des consultations publiques sur la mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III à ses normes de fonds propres, à ses exigences de levier et aux exigences connexes en matière de communication, et a également publié certaines mises à jour quant au traitement du rajustement de l'évaluation du crédit (RVC) et de la couverture du risque de marché d'autres ajustements de valorisation visant les dérivés de gré à gré ainsi qu'à la gestion du risque opérationnel. Les propositions du BSIF s'arriment aux normes du CBCB, tout en tenant compte des réalités du marché canadien. Les changements proposés par le BSIF comprennent ce qui suit :

- révisions de l'approche fondée sur les NI et de l'approche standard pour le risque de crédit;
- cadres révisés pour le risque opérationnel, le risque de marché et les REC;
- mise à jour des déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires pour certains actifs;
- mise à jour du plancher de fonds propres selon l'approche standard susmentionnée, avec adoption progressive du coefficient de plancher sur une période de trois ans à compter de 2023;
- modification du cadre régissant le ratio de levier, dont l'imposition d'une exigence de réserve pour les BISN.

Conformément à l'annonce du GHOS le 27 mars 2020 sur le report d'un an de la mise en œuvre des exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier finalisées en décembre 2018, le BSIF a annoncé le même jour que la mise en œuvre pour les institutions de dépôt canadiennes ne commencerait pas avant le 1^{er} novembre 2022.

Le 29 novembre 2021, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre des changements proposés va avoir lieu au deuxième trimestre de 2023, à l'exception des révisions aux REC et aux cadres de risque de marché qui demeurent prévues pour le premier trimestre de 2024.

Réserve pour stabilité intérieure

En réponse à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture des marchés, le BSIF avait annoncé la réduction immédiate de la RSI, la faisant passer de 2,0 % à 1,0 % à compter du 13 mars 2020. Ayant maintenu depuis la RSI à 1,0 %, le BSIF a annoncé le 17 juin 2021 qu'elle passerait à 2,5 % à partir du 31 octobre 2021. Le taux de 2,5 % correspond à l'exigence la plus élevée en matière de RSI selon les exigences de fonds propres du BSIF. Les ratios cibles de fonds propres du BSIF, y compris toutes les réserves, à l'égard des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres augmentent ainsi pour se fixer respectivement à 10,5 %, 12,0 % et 14,0 %.

Régime au regard des normes de fonds propres d'un programme fédéral de soutien pour les secteurs très touchés

Le 27 janvier 2021, le BSIF a fourni un cadre d'orientation quant au régime de fonds propres applicable aux prêts garantis par le gouvernement octroyés aux termes du programme de garanties de prêts du PCSTT de la Banque du développement du Canada (BDC). En vertu de ce cadre d'orientation, les prêts sont considérés comme des prêts accordés par une entité souveraine en raison de la garantie de BDC et, par conséquent, la pondération du risque appropriée est appliquée conformément à la ligne directrice NFP. Le montant du prêt en entier est inclus dans la mesure de l'exposition utilisée aux fins du calcul du ratio de levier. Se reporter à la section Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19 pour plus de précisions.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le 13 août 2021, le BSIF a publié la version révisée de son préavis *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles*. La version révisée fait le point sur les changements apportés aux exigences de divulgation qui figurent dans la méthode d'évaluation remaniée du CBCB pour recenser les banques d'importance systémique mondiale (BISM) et fournit des consignes supplémentaires sur la disponibilité des indicateurs publiés par des BISM et sur la nature des informations quantitatives accompagnant les obligations redditionnelles. La version révisée de cette méthode d'évaluation entrera en vigueur pour l'exercice d'évaluation des BISM de 2022.

Exigences de capacité totale d'absorption des pertes

À compter du premier trimestre de l'exercice 2022, les BISN seront tenues de maintenir un ratio de CTAP cible prudentiel (composé d'un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % et des exigences de RSI alors applicables) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 6,75 %. La norme sur la CTAP vise à faire en sorte qu'une banque non viable dispose d'une capacité d'absorption de pertes suffisante, à l'aide de ses instruments de fonds propres réglementaires et de recapitalisation interne admissibles, pour assurer sa recapitalisation. Conformément aux règlements sur la conversion aux fins de recapitalisation interne du ministère des Finances du Canada, les créances de premier rang émises par les BISN à compter du 23 septembre 2018, d'une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours (y compris les options explicites ou intégrées) qui sont non garanties ou partiellement garanties sont admissibles à la recapitalisation interne. Les dépôts des clients, certains dérivés, les obligations sécurisées et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Autres faits nouveaux en matière de fonds propres réglementaires*Fonds propres au titre du risque de marché*

Le 16 mars 2021, le BSIF a annoncé que la réduction temporaire des multiplicateurs de la VAR en situation de crise utilisés pour déterminer les exigences de fonds propres au titre du risque de marché, qui avait été mise en œuvre en réponse à la COVID-19, serait levée à partir du 1^{er} mai 2021.

Exposition aux fins du ratio de levier

Le 12 août 2021, le BSIF a indiqué que l'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains admissibles de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, qui avait été annoncée le 9 avril 2020 dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, prendrait fin après le 31 décembre 2021. Les réserves auprès des banques centrales continueront cependant d'être exemptées de cette mesure.

Nous continuons de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et les informations à fournir à cet égard et de nous y préparer.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2021	2020
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	14 461 \$	14 025 \$
Résultats non distribués	25 793	22 119
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	1 069	1 435
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	116	128
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	41 439	37 707
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	18	24
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	4 877	5 177
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 737	1 662
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	7	24
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 051	206
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF ¹	(209)	(592)
Divers	207	330
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7 688	6 831
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	33 751	30 876
Autres éléments de fonds propres de première catégorie :		
Autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ²	4 325	3 575
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ³	251	302
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	17	22
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	4 593	3 899
Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)	38 344	34 775
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁴	4 945	5 035
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	451	628
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	22	29
Provisions générales	440	502
Fonds propres de deuxième catégorie	5 858	6 194
Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	44 202 \$	40 969 \$
Total de l'APR	272 814 \$	254 871 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	12,4 %	12,1 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	14,1 %	13,6 %
Ratio du total des fonds propres	16,2 %	16,1 %

1) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

2) Composés des actions privilégiées et des BRCL admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

3) Composés de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, venant à échéance le 30 juin 2108. Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC a racheté la totalité des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

4) Composés de certaines débetures qui sont admissibles à titre de FPUNV.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2021, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,3 % par rapport à celui au 31 octobre 2020, sous l'effet d'une augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, contrebalancée en partie par l'incidence d'une hausse de l'APR.

L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était essentiellement attribuable au capital autogénéralisé (résultat net moins les dividendes et les distributions). La hausse de l'APR s'explique surtout par l'accroissement de la taille du portefeuille, les niveaux accrus de risque de marché et de risque opérationnel et les mises à jour de la méthode et des paramètres, contrebalancés en partie par l'amélioration de la qualité du crédit et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 31 octobre 2021, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,5 % par rapport à celui au 31 octobre 2020, en raison surtout des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, et de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité au cours du quatrième trimestre de 2021. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Ratio du total des fonds propres

Au 31 octobre 2021, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 0,1 % par rapport à celui au 31 octobre 2020. Le total des fonds propres a été avantagé par les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie, tout en subissant l'incidence défavorable d'une diminution du plafond établi sur l'inclusion d'instruments non admissibles. L'incidence défavorable découlant du remboursement de titres secondaires au cours du premier trimestre a été compensée par l'émission de titres secondaires au deuxième trimestre. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	30 876 \$	27 707 \$
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	132	144
Autre émission d'actions ordinaires	326	227
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(68)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(166)
Résultat net applicable aux actionnaires	6 429	3 790
Dividendes et distributions sur actions ordinaires et actions privilégiées	(2 780)	(2 714)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires		
Écart de change, montant net	(1 115)	180
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	(43)	189
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(137)	161
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	917	80
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	–	575
Variation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	225	194
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ^{1, 2}	(1 079)	577
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	33 751 \$	30 876 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	3 899 \$	3 144 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	750	750
Retrait progressif des billets de catégorie 1 novateurs	(51)	–
Rachetés	–	–
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	(5)	5
Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice	4 593 \$	3 899 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	6 194 \$	5 003 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 000	1 000
Rachetés	(1 000)	(32)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	(336)	223
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	5 858 \$	6 194 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	44 202 \$	40 969 \$

- 1) Comprend l'incidence nette sur les résultats non distribués au 1^{er} novembre 2019 de l'adoption de l'IFRS 16. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2021		2020	
	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹
Risque de crédit²				
Approche standard				
Prêts aux entreprises	43 768 \$	3 501 \$	41 836 \$	3 347 \$
Prêts aux entités souveraines	1 418	113	2 460	197
Prêts aux banques	382	31	326	26
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	2 153	172	2 859	229
Autres prêts de détail	976	78	939	75
Portefeuille de négociation	416	33	787	63
Titres de participation	654	52	494	40
Titrisation	768	61	1 031	82
	50 535	4 041	50 732	4 059
Approche NI avancée ³				
Prêts aux entreprises	92 808	7 425	83 326	6 666
Prêts aux entités souveraines ⁴	3 125	250	2 911	233
Prêts aux banques	3 711	297	2 995	240
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	22 508	1 801	20 228	1 618
Prêts de détail renouvelables admissibles	13 636	1 091	14 484	1 159
Autres prêts de détail	9 525	762	9 022	722
Titres de participation	564	45	423	34
Portefeuille de négociation	5 484	439	5 200	416
Titrisation	1 246	100	1 704	136
Ajustement en fonction du facteur scalaire	9 082	727	8 315	665
	161 689	12 937	148 608	11 889
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁵	12 913	1 033	12 152	972
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC)	225 137	18 011	211 492	16 920
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)				
VAR	1 575	126	1 309	105
VAR en situation de crise	3 887	311	1 626	130
Exigences supplémentaires liées aux risques	2 583	206	2 192	175
Titrisation et autres	1 061	85	731	58
Total du risque de marché	9 106	728	5 858	468
Risque opérationnel	31 397	2 512	30 319	2 426
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC	265 640 \$	21 251 \$	247 669 \$	19 814 \$
Exigences de fonds propres pour les REC				
Total de l'APR	7 174 \$	574 \$	7 202 \$	576 \$
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC				
Total de l'APR	272 814 \$	21 825 \$	254 871 \$	20 390 \$

- 1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
- 2) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC FirstCaribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.
- 3) Comprend l'APR lié aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.
- 4) Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
- 5) Comprennent l'APR lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment ceux figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 % et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

L'augmentation de l'APR reflétant le risque de crédit a surtout trait à l'accroissement de la taille du portefeuille, contrebalancé en partie par l'amélioration de la qualité du crédit, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et les mises à jour de la méthode et des paramètres.

La hausse de l'APR reflétant le risque de marché découle principalement des mises à jour de la méthode, des programmes d'allègement en réponse à la COVID-19 mis en place au deuxième trimestre de l'exercice 2020 et arrivés à échéance au troisième trimestre de l'exercice 2021 et, dans une moindre mesure, des variations des niveaux de risque, ce qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions.

La hausse de l'APR reflétant le risque opérationnel découle des changements dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le BSIF.

Ratio de levier

Les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les normes comme étant la somme des éléments suivants :

- i) les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- ii) les expositions sur dérivés;
- iii) les expositions sur opérations de financement par titres;
- iv) les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour prendre connaissance des mesures en matière de fonds propres récemment annoncées qui ont une incidence sur le ratio de levier.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2021	2020
Fonds propres de première catégorie	38 344 \$	34 775 \$
Expositions aux fins du ratio de levier	823 343	741 760
Ratio de levier	4,7 %	4,7 %

Au 31 octobre 2021, le ratio de levier était comparable à celui de l'exercice précédent, l'incidence de l'augmentation des fonds propres de première catégorie ayant été compensée par une augmentation des expositions aux fins du ratio de levier. L'augmentation des expositions aux fins du ratio de levier est principalement attribuable à des hausses des expositions au bilan.

Initiatives liées aux fonds propres

Le 13 mars 2020, après le début de la pandémie de COVID-19, le BSIF a imposé des mesures temporaires aux institutions financières fédérales, leur enjoignant d'interrompre les processus d'augmentation des dividendes et de rachat d'actions, afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles soient utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada. Le BSIF a levé ces mesures temporaires le 4 novembre 2021. Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre depuis la publication de notre Rapport annuel 2020 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Nous avons l'intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 10 millions d'actions ordinaires, ou approximativement 2,2 % de nos actions ordinaires en circulation, dans le cadre d'une nouvelle OPRCA, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto. Notre précédente OPRCA a pris fin le 3 juin 2020.

Dividendes

Le 1^{er} décembre 2021, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé une augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, qui passera de 1,46 \$ par action à 1,61 \$ par action pour le trimestre qui prendra fin le 31 janvier 2022.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de première catégorie émis par Fiducie de capital CIBC, comme il est expliqué aux notes 16 et 17 des états financiers consolidés.

Régime d'achat d'actions par les employés

Aux termes du régime d'achat d'actions par les employés, nous avons émis 1 180 179 actions ordinaires pour une contrepartie de 150 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, nous avons émis 1 011 279 actions ordinaires pour une contrepartie de 132 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 (BRCL de série 2)

Le 14 septembre 2021, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les BRCL de série 2 viennent à échéance le 28 janvier 2022 et portent intérêt à un taux fixe de 4,000 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 janvier 2027. À compter du 28 janvier 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 janvier 2077, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,102 % par année.

En parallèle avec l'émission des BRCL de série 2, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 54 (FPUNV) (actions privilégiées de série 54) qui sont détenues dans Fiducie à recours limité LRCN CIBC (Fiducie à recours limité), laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 54 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCL de série 2, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCL de série 2 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCL de série 2 à la valeur nominale au cours de la période du 28 décembre au 28 janvier inclusivement, à compter du 28 décembre 2026.

Les BRCL de série 2 et les actions privilégiées de série 54 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III. Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 54 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCL de série 2 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCL de série 2 en règlement du montant en principal de la totalité des BRCL de série 2 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCL de série 2 contre la CIBC à l'égard des BRCL de série 2 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Les BRCL de série 2 sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du principal sont effectués à notre gré, car le seul recours de chacun des porteurs de BRCL de série 2 dans l'éventualité de non-paiement se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des BRCL de série 2 a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des BRCL de série 2 a été présenté en tant que capitaux propres dans le bilan consolidé, et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution de capitaux propres.

Titres secondaires

Le 26 janvier 2021, nous avons racheté la totalité de nos débetures d'un montant en principal de 1,0 G\$ portant intérêt à 3,42 % et échéant le 26 janvier 2026. Conformément aux modalités des débetures, le prix de rachat était équivalent à 100 % du montant en principal, majoré des intérêts courus et impayés sur celui-ci.

Le 21 avril 2021, nous avons émis des débetures d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 21 avril 2031 (titres secondaires). Les débetures portent intérêt à un taux fixe de 1,96 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 21 avril 2026 et par la suite, au taux à trois mois des acceptations bancaires en dollars canadiens majoré de 0,56 % par année (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 21 avril 2031.

Billets de catégorie 1 de la CIBC

Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC, une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC, a racheté la totalité des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ portant intérêt à 10,25 % (billets de catégorie 1, série B) et venant à échéance le 30 juin 2108. Conformément aux modalités des billets de catégorie 1, série B, le prix de rachat était équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés sur celui-ci jusqu'à la date de rachat exclusivement. Compte tenu du rachat des billets par Fiducie de capital CIBC, la CIBC a racheté, le 1^{er} novembre 2021, les billets de dépôt de premier rang correspondants émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice
	Nombre d'actions	Montant		
En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 26 novembre 2021				
Actions ordinaires	450 917 565	14 363 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	76 771	12		
Actions privilégiées^{1, 2}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 45 (FPUNV)	32 000 000	800	5,00	160 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	5,00	90 000 000
Série 49 (FPUNV)	13 000 000	325	5,00	65 000 000
Série 51 (FPUNV)	10 000 000	250	5,00	50 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{1, 2}	(20)	–		
Billets avec remboursement de capital à recours limité^{2, 3}				
Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV)	s. o.	750	5,00	150 000 000
Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV)	s. o.	750	5,00	150 000 000
Titres secondaires^{2, 4}				
Débetures à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Débetures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Débetures à 2,01 % échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Débetures à 1,96 % échéant le 21 avril 2031 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000

Options sur actions en cours

5 134 436

- Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.
 - Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.
 - Lorsqu'un événement déclencheur survient, les actions privilégiées de série 53 et de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité au soutien des BRCL sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 1 000 \$ par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation pour plus de précisions.
 - Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).
- s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 84 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2021. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice NFP, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de ne plus l'être et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 31 octobre 2021, 32 643 M\$ (19 925 M\$ en 2020) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion en actions ordinaires au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être

convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne. Se reporter à la section Exigences de capacité totale d'absorption des pertes pour plus de précisions.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation

Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation pour plus de précisions.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal des affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédat et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédat acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme d'amélioration du crédit. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédat et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour le PCAC qui n'a pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants soutenus. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédat et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 71 M\$ en 2021 (65 M\$ en 2020). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2021, le montant obtenu par voie de financement pour les divers types d'actifs des fonds multicédants atteignait 7,5 G\$ (8,4 G\$ en 2020). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 2,0 ans (2,0 ans en 2020). Nous détenons du papier commercial totalisant 35 M\$ (12 M\$ en 2020) émis par les fonds multicédants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 10,6 G\$ (10,5 G\$ en 2020). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2020) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans, dont il reste deux ans, de 700 M\$ avec le fonds monocédat qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2020), dont une tranche de 106 M\$ (95 M\$ en 2020) était financée au 31 octobre 2021.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des titres adossés à des créances mobilières (TACM) émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur nos entités structurées.

	2021			2020		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédat et fonds multicédants	141 \$	7 539 \$ ³	– \$	107 \$	8 390 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers	3 838	2 016	–	3 165	2 517	–
Financement de prêts sur créances hypothécaires	3 245	921	–	395	363	–
Divers	394	129	87	343	153	130

- 1) Exclut les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2020) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.
- 2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 54 M\$ (107 M\$ en 2020). Un montant notionnel de 82 M\$ (123 M\$ en 2020) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 49 M\$ (98 M\$ en 2020). Un montant notionnel additionnel de 5 M\$ (7 M\$ en 2020) a été couvert par un billet à recours limité.
- 3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 3,0 G\$ (2,1 G\$ en 2020) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 35 M\$ (12 M\$ en 2020) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des transactions sur dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 13 et 24 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit et qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 22 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur ces ententes.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 13 et 22 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (IFRS 7), portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation, Risque lié au comportement et Risque lié à la conformité réglementaire.

42	Vue d'ensemble	54	Politiques	69	Activités de négociation
43	Structure de la gouvernance du risque	55	Processus et contrôle	71	Activités autres que de négociation
44	Structure de gestion du risque	55	Mesure de risque	73	Risque lié aux régimes de retraite
45	Processus de gestion du risque	58	Expositions au risque de crédit	73	Risque de liquidité
45	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	60	Qualité du crédit des portefeuilles	73	Gouvernance et gestion
45	Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération	63	Rendement au chapitre de la qualité du crédit	74	Politiques
46	Limites et politiques en matière de risque	64	Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux	74	Mesure de risque
47	Recensement et mesure des risques	64	Expositions à certains pays et à certaines régions	74	Actifs liquides
48	Simulations de crise	64	Risque de non-règlement	77	Financement
48	Traitement et atténuation du risque	65	Activités de titrisation	79	Obligations contractuelles
48	Suivi des risques et rapports connexes	65		80	Autres risques
49	Principaux risques et nouveaux risques	66	Risque de marché	80	Risque stratégique
53	Risques découlant des activités commerciales	66	Gouvernance et gestion	80	Risque opérationnel
53	Risque de crédit	66	Politiques	82	Risque environnemental et risque social connexe
53	Gouvernance et gestion	66	Limites de risque de marché	83	Risque lié à la conformité réglementaire
		67	Processus et contrôle	83	Risque d'assurance
		67	Mesure de risque	83	Risques juridiques et de réputation
				83	Risque lié au comportement

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégiques, des groupes fonctionnels et des régions;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque.

L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables du recensement et de l'appréciation des risques inhérents à ses activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de gouvernance relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours ou se fier à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour mieux orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

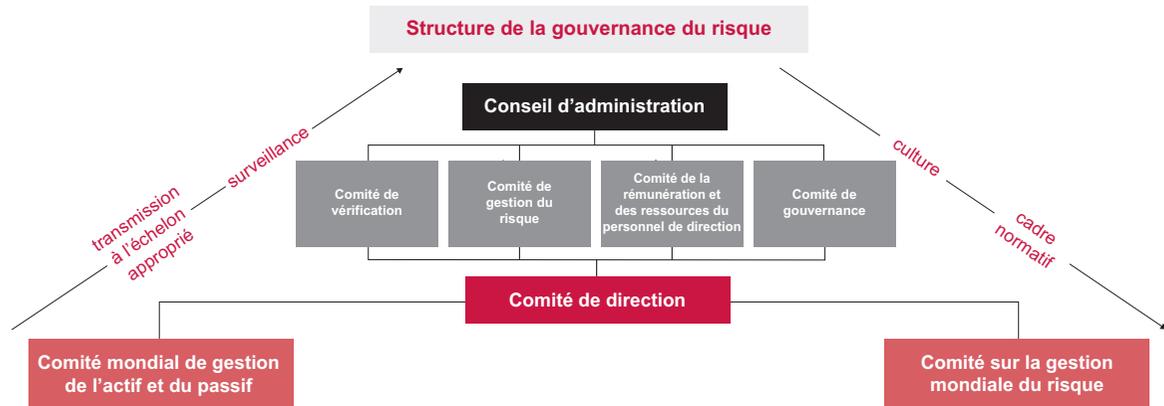
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion du risque à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et notre cadre de contrôle et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les cadres clés, les politiques et les limites de risques relatives au recensement, à la mesure, au suivi et à l'atténuation des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

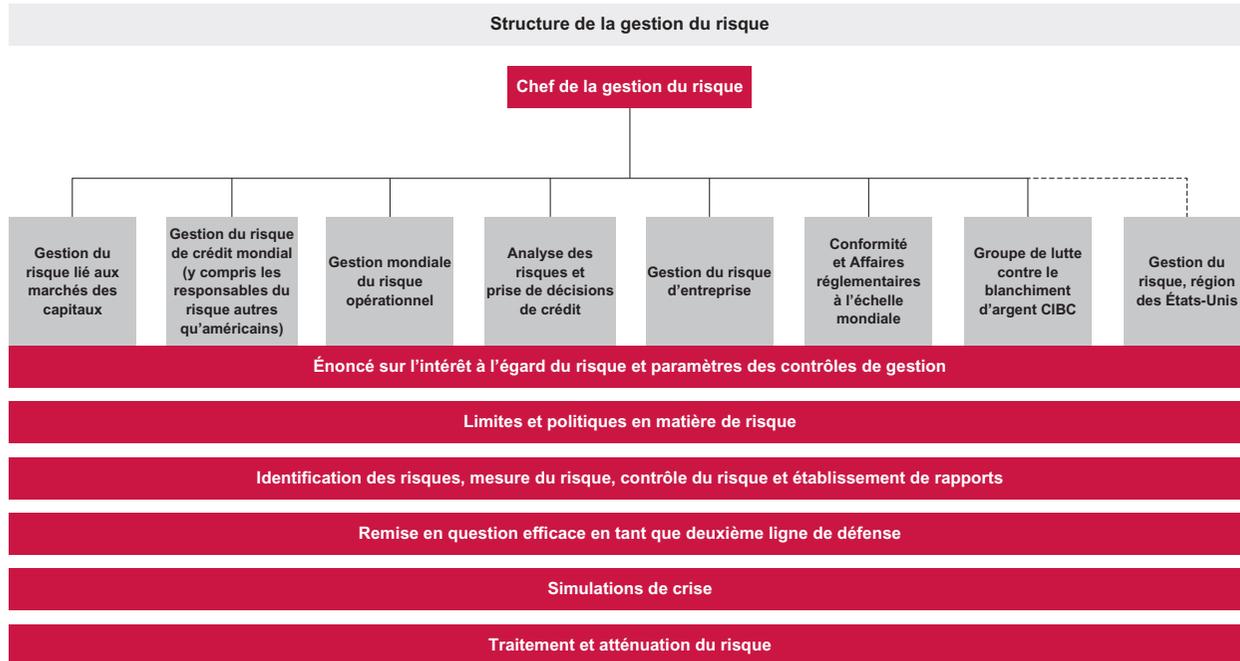
Comité de direction : Le comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant certains cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités de gestion et de gouvernance suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de l'unité Trésorerie, du groupe Gestion du risque et des secteurs d'activité, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, du financement, de la liquidité et de l'actif et du passif. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de certains membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de notre intérêt à l'égard du risque et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des cadres, politiques, procédures et limites en matière de risque visant à atténuer les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- l'examen des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) applicables.

Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

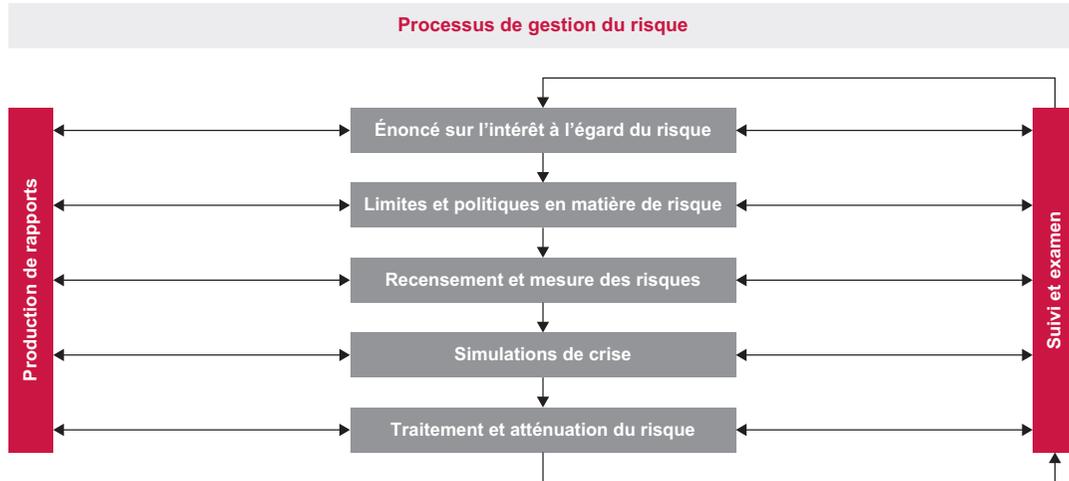
- **Gestion du risque lié aux marchés des capitaux** : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour l'unité Trésorerie, y compris la gestion du risque de liquidité et du risque de financement et la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, ainsi qu'une surveillance saine à cet égard.
- **Gestion du risque de crédit mondial** : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait à nos activités de services aux entreprises, du siège social et de gestion des avoirs, de gestion des risques de nos portefeuilles de placement et de gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- **Gestion mondiale du risque opérationnel** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de contrôle et de gestion du risque opérationnel efficaces et d'assurer une remise en question efficace et un suivi de tous les risques opérationnels à l'échelle mondiale, dont le risque lié à la technologie, le risque lié à la sécurité de l'information, le risque de fraude, le risque lié aux modèles et le risque lié aux tiers. Ce groupe est également responsable à l'échelle mondiale des programmes en matière de risques d'entreprise et d'assurances, des risques de réputation, de la politique et de la gouvernance en matière de risque ainsi que des programmes de transformation du risque.
- **Analyse des risques et prise de décisions de crédit** : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution, et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'être responsable des résultats liés au recouvrement et à la lutte contre le blanchiment d'argent.
- **Gestion du risque d'entreprise** : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris l'évaluation et le suivi de notre intérêt à l'égard du risque, la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la modélisation des risques et la quantification liée aux modèles, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que la gestion des données sur les risques. De plus, le groupe veille au recensement et à la gestion du risque environnemental, y compris le risque environnemental et le risque connexe propre à la conclusion de transactions, ainsi que les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques.
- **Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'échelle de la CIBC d'un cadre efficace pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire. Ce groupe assure également une surveillance du risque lié au comportement et du risque lié à la culture (dont le risque des pratiques de vente), assure une remise en question efficace des changements aux régimes de rémunération et procède à l'examen des unités d'exploitation et des activités selon une approche axée sur les risques. Le groupe établit et entretient également des relations solides avec les organismes de réglementation prudentielle, les régulateurs de marchés et les autorités en valeurs mobilières, en plus d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et la CIBC.
- **Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC** : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la LBA et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT), et des sanctions appliquées. Ce groupe offre des conseils à tous les secteurs d'activité et groupes fonctionnels à l'échelle mondiale et est responsable de fournir une vue d'ensemble des risques en matière de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise, d'établir des lignes

directrices et de remettre en question de façon efficace les activités liées aux contrôles. Le groupe assure également la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques pour prévenir, détecter et signaler les activités présumées de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et faisant l'objet de sanctions, conformément à ses politiques et aux normes sur lesquelles elles s'appuient.

- Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque américain et sous la surveillance du Comité de gestion du risque du conseil et des comités de la gestion du risque des conseils de CIBC Bank USA et de CIBC Bancorp USA Inc. Le groupe offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre raison d'être, de notre vision, de nos valeurs, de notre stratégie et de nos objectifs, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- préserver notre réputation et notre marque;
- faire les bons choix pour nos clients et nos parties intéressées;
- offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- faire nôtre les objectifs de nos clients d'une manière professionnelle et radicalement simple;
- maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA;
- satisfaire/excéder les attentes des parties intéressées à l'égard des critères ESG, y compris réaliser l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégiques, aux groupes fonctionnels et aux régions intégrés dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement à la prise de risques. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant les comportements qui sont conformes, ou non conformes, à l'intérêt à l'égard du risque et en encourageant les comportements appropriés.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque et la documentation offerte sur notre intranet. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens de risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense qui sont d'examiner et de remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels et les régimes de rémunération qui cesseront d'être offerts, et d'examiner de manière périodique les régimes de rémunération inchangés. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi de la gestion du rendement et du processus de rémunération et est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. La surveillance par le CRRPD de la stratégie de capital humain porte sur l'inclusion et la diversité, la santé, la sécurité et le bien-être des employés et d'autres pratiques ESG liées à son mandat. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- approuver les nouvelles politiques de rémunération importantes et les modifications importantes apportées aux politiques de rémunération importantes actuelles;
- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants ou les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement actuel des activités et aux risques et le rapprochement de la rémunération avec le rendement actuel des activités et les risques;
- passer en revue le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- passer en revue la rémunération cible individuelle et la rémunération du Comité de direction, y compris celle du chef de la direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération directe globale dépasse un certain seuil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les limites et politiques clés en matière de risque sont présentées ci-dessous.

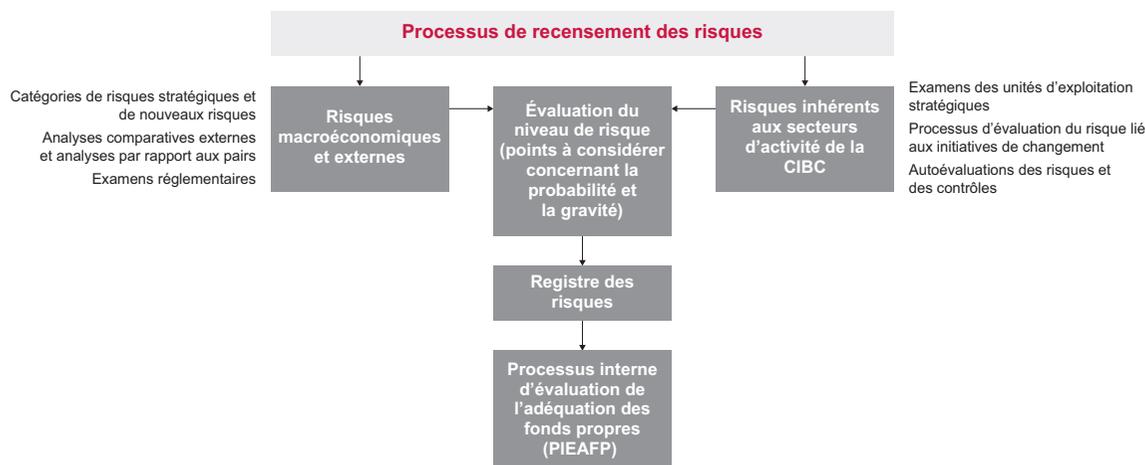
Cadre de gestion du risque			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Politique de gestion du risque des crédits de négociation	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit Limite de risque des crédits de négociation	Comité du crédit Comité du risque de crédit, Services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque Comité des risques commerciaux
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité des risques commerciaux
Risque opérationnel	Politique de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de gestion du risque opérationnel, Technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres Comité de gouvernance Comité des risques commerciaux Conseil sur le risque lié aux tiers Conseil de direction sur les risques de fraude
Risque de réputation	Politique et cadre de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire Cadre de travail en matière de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC et politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes CIBC	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de direction sur la lutte contre le blanchiment d'argent

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents à nos secteurs d'activité et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres à l'égard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du caractère adéquat présumé des fonds propres pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit. Contrairement aux paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues dans nos états financiers consolidés, les paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés pour tenir compte des informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que de la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VAR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise

et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC pour assurer une gouvernance et une surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;
- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du CGMR et est responsable de passer en revue et d'approuver les propositions de modèles, nouveaux ou modifiés, de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière et de surveiller les modèles et paramètres de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que nous pouvons nous fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- une analyse des documents du modèle;
- des tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- une reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- une évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- une analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- une analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- une analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- des essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- une analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- un examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- un compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- un rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et faisant le compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les stimulations de crise complètent nos autres outils de gestion du risque en offrant une estimation des répercussions potentielles de scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise et de facteurs de risque. Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. Nous recherchons les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler notre profil de risque compte tenu de notre intérêt à l'égard du risque. Notre objectif est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un certain nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à leur application. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Pandémies

La pandémie de COVID-19 continue de perturber l'économie mondiale, les marchés financiers, les chaînes d'approvisionnement et la productivité des entreprises de manière imprévisible et sans précédent. Malgré l'accélération de l'économie attribuable au fait que les restrictions imposées par les gouvernements partout dans le monde pour limiter l'incidence de la pandémie ont été assouplies considérablement dans la plupart des territoires et que les taux de vaccination ont fortement augmenté dans les pays développés, la reprise économique reste menacée par les variants du virus, nouveaux et en émergence, ainsi que par la réticence à la vaccination. Nos perspectives sont fondées sur l'hypothèse que des mesures sanitaires ciblées seront utilisées pour freiner les prochaines vagues d'infection plutôt que des arrêts généralisés de l'activité économique.

L'évolution de la situation, notamment la gravité et la durée de la pandémie, l'apparition et la progression de nouveaux variants, ainsi que les mesures instaurées par les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation, les institutions financières et d'autres tiers en réponse à une recrudescence des cas, continuera d'avoir une incidence sur nos perspectives.

Une part importante de nos activités consiste à consentir du crédit ou autrement à fournir des ressources financières aux particuliers, aux entreprises, aux secteurs et aux gouvernements que la pandémie a pu malmener en minant leur capacité à respecter les dispositions initiales de leurs prêts et, éventuellement, à rembourser ces prêts. Bien que nos estimations des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs tiennent compte de la probabilité et de l'étendue des défauts de paiement et de la dépréciation futurs, les résultats réels pourraient différer considérablement des estimations actuelles, compte tenu de l'incertitude rattachée à la COVID-19. Si le contexte de nos activités commerciales ou le taux de chômage ne continue pas de s'améliorer conformément à nos attentes en raison de variants nouveaux et en émergence, ou si les défauts de paiement des prêts des clients sont supérieurs à nos prévisions actuelles, nous pourrions avoir à comptabiliser d'autres pertes sur créances, en plus de celles prises en compte dans nos provisions pour pertes de crédit attendues de l'exercice considéré. L'efficacité des divers programmes gouvernementaux d'allègement à l'intention des particuliers et des entreprises et la capacité des vaccins à contrôler les variants nouveaux et en émergence ont aussi des répercussions sur nos attentes. Dans la même optique, compte tenu de l'évolution de la conjoncture du marché et de l'économie, nous pourrions avoir à comptabiliser des pertes, des dépréciations ou des réductions dans les autres éléments du résultat global relativement à d'autres actifs au cours des périodes ultérieures.

Les produits nets d'intérêts sont fortement tributaires des taux d'intérêt du marché. La réduction des taux d'intérêt de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale en réponse à la COVID-19 a eu une incidence défavorable sur nos produits d'intérêts nets. L'orientation générale des taux d'intérêt est difficile à prévoir et dépendra des prochaines mesures que mettront éventuellement en place la Banque du Canada et la Réserve fédérale pour augmenter ou abaisser les taux ciblés en réponse à la COVID-19 et à d'autres facteurs (se reporter à la section Perspectives pour l'année 2022 pour plus de précisions sur les attentes relatives aux taux d'intérêt).

Les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation et les institutions financières ont également mis en place des mesures pour soutenir l'économie, accroître les liquidités, atténuer le chômage, offrir une aide financière provisoire et un assouplissement des attentes réglementaires et mettre en œuvre d'autres mesures en vue d'atténuer ou de contrebalancer les répercussions économiques néfastes de la pandémie. Nous continuons de travailler avec les organismes de réglementation et les gouvernements des territoires où nous exerçons nos activités pour soutenir et aider nos clients devant s'inscrire aux programmes des gouvernements (se reporter à la section Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19 pour plus de précisions).

Nous continuons d'ajuster notre modèle opérationnel en veillant à assurer la sécurité des membres de notre équipe en tout temps, notamment pour les employés qui travaillent en présentiel depuis le début de la pandémie. Nous avons élaboré un plan judicieux pour que les membres de notre équipe actuellement en télétravail puissent retourner au bureau au moment opportun, en fonction de l'évolution de la pandémie et des directives des autorités de santé publique.

Les mesures du risque opérationnel applicables font encore état d'un niveau acceptable. La résilience et la viabilité opérationnelles demeurent les aspects fondamentaux sur lesquels nous nous concentrons. Nous continuerons de surveiller notre position en matière de risque et les tendances pour assurer la gestion appropriée et opportune des risques opérationnels.

Advenant que la pandémie de COVID-19 se poursuive au-delà de nos prévisions, ou que l'émergence d'autres variants ait des incidences similaires que les vaccins ne sont pas en mesure d'atténuer efficacement et en temps opportun, et que des arrêts généralisés de l'activité économique soient de nouveau imposés pour composer avec de futures vagues d'infection, les répercussions sur l'économie et les marchés financiers pourraient s'aggraver et entraîner davantage de volatilité. Tout fait nouveau imprévu touchant les marchés financiers, le contexte réglementaire ou le comportement ou la confiance des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux mondiaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, la perturbation des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, pourrait avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- l'incertitude et les répercussions sur les marchés à l'échelle mondiale liées à la propagation de la COVID-19, tel que décrit ci-dessus;
- les enjeux commerciaux persistants et les relations tendues entre les États-Unis, le Canada et la Chine;
- les répercussions de la politique d'achat aux États-Unis (« Buy American »);
- les relations entre les États-Unis et l'Iran;
- les tensions au Moyen-Orient;
- les préoccupations à la suite de la conclusion de l'entente sur le Brexit.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Risque lié aux changements climatiques

Les risques physiques liés aux changements climatiques, de même que la réglementation visant à en atténuer l'incidence négative, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. Ils comprennent les événements météorologiques violents, les feux de forêt, les inondations, les hausses de température et l'élévation du niveau de la mer, qui peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement et les infrastructures essentielles. Les risques liés à la transition, qui résultent du passage de la société à un avenir à faibles émissions de carbone, ont une incidence sur de nombreux secteurs de l'économie en raison de changements en matière de politiques et de technologies visant à limiter le réchauffement climatique. À l'appui de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, nous nous engageons à bien comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités de notre entreprise et à les gérer de façon responsable. Pour appuyer cet engagement, nous avons annoncé notre objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre liés aux activités de notre entreprise et à nos activités de financement d'ici 2050, y compris en réduisant les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités de 30 % d'ici 2028 (l'année 2018 étant utilisée à titre de référence).

En 2021, nous avons lancé notre outil d'évaluation du risque de crédit lié aux changements climatiques qui sera utilisé dans le cadre des activités de notre siège social et de nos activités commerciales pour évaluer les sociétés en fonction de leur exposition, de leur état de préparation et de leur résilience à l'égard des risques liés aux changements climatiques. Cette évaluation nous permettra de mieux comprendre les projets de nos clients pour passer à une économie à faibles émissions carbone à court, moyen et long terme, et comment ces projets se comparent à ceux de leurs pairs. Cet outil nous aidera à gérer les risques liés aux changements climatiques dans notre portefeuille.

Il y a une demande croissante quant à la présentation d'information sur le recensement et l'atténuation du risque lié aux changements climatiques. Dans ce contexte, nous préparons nos informations à fournir en nous appuyant sur le cadre de divulgation mis en place par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le cadre établi par le GIFCC fournit aux parties intéressées des lignes directrices pour la présentation d'informations cohérentes et significatives sur le risque lié aux changements climatiques qui peuvent être comparées dans l'ensemble des secteurs, des industries et des pays. Nous collaborons de façon proactive avec les autres banques pour assurer l'uniformité et la comparabilité de l'information fournie dans notre rapport GIFCC, tandis que nous nous efforçons de l'améliorer.

Nous avons également rejoint le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), qui fournit un cadre standard de mesure et d'information qui peut être utilisé pour calculer les émissions liées aux activités de financement d'une banque. Il est crucial pour les activités de mesurer les émissions financées afin de permettre à la CIBC d'intégrer l'action climatique à ses activités de prêt et de placement.

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'organismes de réglementation et de normalisation ont annoncé leur intention de préparer des cadres de divulgation en matière de risques liés aux changements climatiques. Parmi les plus importantes, l'IFRS Foundation a établi le Conseil des normes internationales sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB) afin d'élaborer des normes internationales d'information sur la durabilité pour les marchés financiers et d'augmenter la connectivité avec les normes comptables. Sa création consolidera les principaux normalisateurs existants, y compris le Climate Disclosure Standards Board (une initiative du CDP, auparavant appelé le Carbon Disclosure Project), la Value Reporting Foundation (qui regroupe le référentiel d'information intégrée (Integrated Reporting Framework) et le Sustainability Accounting Standards Board (les normes du SASB)) d'ici le milieu de l'année 2022. En outre, les organismes de réglementation comme la SEC, le BSIF et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé accorder plus d'importance aux informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Les divergences possibles entre les organismes de réglementation sur les attentes à l'égard des informations à fournir, combinées au rythme de l'évolution du paysage réglementaire, constituent un risque opérationnel et de non-conformité pour nous. Nous restons attentifs à ces développements. Même si nos émissions directes de carbone sont relativement faibles, le respect des nouvelles normes en matière d'émissions de carbone par bon nombre de nos clients pourrait leur causer des pressions opérationnelles, ce qui pourrait par conséquent avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

Se reporter à la section Risque environnemental et risque social connexe pour plus de précisions.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

Les mesures réglementaires, dont la révision des lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires (ligne directrice B-20) et la taxe sur les investissements étrangers, jumelées au contexte de chômage auparavant à la baisse, ont eu l'effet escompté, les ratios de la dette sur le revenu ayant diminué en 2018 et en 2019. Cependant, pour contrer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a instauré plusieurs programmes de soutien, la Banque du Canada a abaissé son taux d'intérêt et la CIBC et d'autres banques canadiennes ont mis en place des mesures d'aide temporaires à l'égard de l'ensemble de leurs produits de détail, dont les prêts hypothécaires, pour soutenir les clients. Malgré l'incertitude persistante sur le plan de l'économie et de l'emploi, le marché du logement a fortement rebondi et les prix ont surpassé les niveaux d'avant la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné un risque que nos emprunteurs ne soient pas en mesure de rembourser leurs prêts. À compter du 1^{er} juin 2021, nous avons commencé à déterminer l'admissibilité aux prêts hypothécaires non assurés et assurés en fonction du taux le plus élevé entre le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %, ou 5,25 %, conformément à la ligne directrice B-20 révisée. De plus, nous avons mené des simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise supposant une baisse des prix des habitations afin de déterminer les pertes directes potentielles, et nous avons également mené des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence d'une hausse du taux de chômage sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC optimisent leur façon d'utiliser la technologie et leurs processus opérationnels afin d'améliorer l'expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'examen du risque stratégique, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de sécurité de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service au sein de la CIBC ou chez ses fournisseurs, dont ceux de services infonuagiques.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. Nous avons des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. Nous avons également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. Notre assurance contre les risques est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites. Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, nous ne sommes pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout cyberincident pouvant éventuellement survenir. Cependant, nous surveillons les changements dans notre profil de risque et continuons d'améliorer nos stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des cyberincidents qui pourraient survenir.

Prix des marchandises

Au quatrième trimestre, nous avons observé la forte volatilité et la remontée soutenue des prix du gaz naturel. La reprise mondiale après la pandémie de COVID-19 et la demande supérieure à la normale découlant des conditions météorologiques de l'hiver dernier et de cet été se sont ajoutées aux défis liés à la chaîne d'approvisionnement, ce qui a entraîné des niveaux de stocks inférieurs à la moyenne à l'approche de la prochaine saison de chauffage hivernal. En outre, les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande qui sont généralement élastiques en fonction des prix se sont effondrés, d'où la difficulté pour le marché de réaliser l'équilibre en présence d'une perturbation de l'offre ou d'une augmentation de la demande. En ce qui concerne l'avenir, les températures cet hiver seront un facteur déterminant des prix du gaz naturel : des températures plus basses que la normale pourraient faire augmenter les prix, tandis que des températures plus élevées pourraient entraîner un recul des prix. Nous continuons d'évaluer les clients de notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz selon nos mesures de risque améliorées qui tiennent compte du contexte actuel. En outre, d'autres marchandises, y compris les matières premières (bois d'œuvre, minerai de fer, etc.) et les métaux (or, argent, cuivre, etc.), continuent de présenter de la volatilité, en particulier dans les contrats à terme normalisés dont l'échéance est rapprochée, en grande partie du fait de l'augmentation de la demande combinée aux goulots d'étranglement au sein de la chaîne d'approvisionnement alors que la reprise économique après la pandémie mondiale se poursuit.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires traditionnels pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, tandis que l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels et l'adoption de plus en plus grande des nouvelles technologies continuent de faire augmenter le risque de désintermédiation. Parmi ces technologies, mentionnons la chaîne de bloc qui permet à des parties de faire des transactions entre elles sans devoir faire appel à un tiers intermédiaire centralisé tel qu'une banque. Les cryptomonnaies, comme le bitcoin, représentent une application particulière de la technologie de la chaîne de bloc associée à un risque de désintermédiation potentiel. Cependant, l'adoption généralisée des cryptomonnaies en remplacement des monnaies émises par les gouvernements ne semble pas envisageable à court terme, au moment où les banques centrales mondiales s'affairent à évaluer les monnaies numériques. L'adoption des cryptomonnaies à titre de véhicules de placement constitue une possibilité de désintermédiation, car cela permet à des parties de créer des produits et des services de placement qui sont habituellement offerts par les institutions financières. Les progrès réalisés dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA) et de l'automatisation pourraient également transformer les modèles d'affaires au fil du temps, notamment par la prestation de conseils financiers au moyen de processus automatisés. La CIBC développe ses capacités en IA en mettant l'accent sur le maintien de la relation de confiance avec ses clients, et ce, en établissant des pratiques en matière d'IA fondées sur des principes comme l'équité, l'éthique, la transparence et la sécurité.

Nous gérons le risque de désintermédiation au moyen d'examen stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de nos clients, tout en nous employant à réduire notre structure de coûts et à simplifier nos activités. Nous maintenons une approche d'innovation centralisée et coordonnée pour gérer ces risques.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies, de notre présence dans de nouveaux territoires à l'étranger et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, la progression de l'innovation, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et les exigences réglementaires croissantes et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et a également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès le moment de la planification et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Nous nous engageons à nous conformer à toutes les exigences réglementaires concernant la LBA et la LFAT dans les territoires où nous exerçons nos activités, ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Au Canada, des modifications apportées aux règlements d'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* ont été publiées en juillet 2019 (dont l'entrée en vigueur des dispositions est échelonnée sur une période allant de 2020 à 2024) afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Conformément à ces modifications, nous avons mis en place des procédures, des processus et des contrôles liés au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports, ainsi que des formations annuelles obligatoires concernant la LBA et la LFAT pour tous les employés afin de veiller au respect des obligations réglementaires pertinentes dans chaque pays où nous exerçons nos activités.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Nos activités aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), de la Réserve fédérale et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements a une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) ainsi que la FDIC et le département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Au fil de la croissance de nos activités combinées aux États-Unis, nous deviendrons assujettis à des normes prudentielles resserrées supplémentaires aux termes de la réglementation de la Réserve fédérale applicable aux organisations bancaires étrangères. Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter la croissance interne ou externe de nos activités américaines, notamment si elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant. Dans certains cas, les organismes de réglementation des banques peuvent prendre des mesures de surveillance qui peuvent ne pas être rendues publiques, ce qui pourrait restreindre ou limiter la capacité de notre succursale de New York et de nos filiales aux États-Unis de participer à certaines catégories de nouvelles activités, d'acheter des actions d'autres sociétés ou d'acquérir le contrôle d'autres sociétés. Les restrictions imposées par les organismes de réglementation des banques pourraient se répercuter défavorablement sur nous, se traduisant par une perte de revenus, une limitation des produits et services que nous offrons et une augmentation des coûts d'exploitation et de conformité.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

Transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts

Les taux d'intérêt de référence, dont le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence, font l'objet d'une réforme et sont remplacés par de nouveaux taux sans risque largement fondés sur les marchés. La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. En mars 2021, la FCA et le ICE Benchmark Administration (IBA) ont annoncé les dates prévues pour l'abandon ou la perte de représentativité de divers taux LIBOR, notamment que certains taux LIBOR autres qu'en dollars américains cesseront d'être utilisés le 31 décembre 2021 et que la plupart des échéances pour les taux LIBOR en dollars américains seront abandonnées le 30 juin 2023. Étant donné que les taux interbancaires offerts sont utilisés pour un grand volume de dérivés, de prêts et d'instruments en espèces, la transition comporte un certain nombre de risques pour la CIBC et pour l'ensemble du secteur. Les risques liés à la transition comprennent le risque de marché (du fait de l'apparition de nouveaux risques de base), le risque lié aux modèles, le risque opérationnel (à mesure que des processus sont modifiés ou que de nouveaux processus sont mis en œuvre), les risques juridiques (à mesure que les contrats sont révisés) et le risque lié au comportement (pour faire en sorte que les clients soient dûment avisés et qu'ils soient prêts). Nous avons mis en place un programme complet à l'échelle de l'entreprise afin de gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition, dont l'identification et l'atténuation des risques précités. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Réforme fiscale

Étant donné que bon nombre de gouvernements se sont endettés davantage pour soutenir l'économie pendant la pandémie et qu'ils cherchent à assurer une forte reprise après la pandémie, des propositions de réformes visant l'augmentation des impôts pourraient toucher la CIBC.

Dans sa plateforme de 2021, le gouvernement libéral du Canada propose des mesures fiscales qui pourraient entrer en vigueur en janvier 2022, y compris une surtaxe de 3 % pour les grandes banques et, de manière temporaire, un dividende de la relance au Canada à compter de 2023. D'autres propositions viendraient moderniser la règle générale anti-évitement du Canada (RGAE), augmenter les ressources pour contrer l'évitement fiscal abusif et mettre en œuvre l'impôt minimum mondial décrit ci-après.

En 2021, 130 pays, y compris le Canada et les autres pays du G20, ont convenu d'un nouveau cadre pour la réforme fiscale à l'échelle mondiale. Si elles sont adoptées, ces propositions entraîneraient en vigueur au début de 2023. L'objectif du cadre reposant sur deux piliers est de veiller à ce que les grandes entreprises multinationales (EMN) paient des impôts où elles exercent des activités et réalisent des bénéfices. Le premier pilier vise principalement les EMN du secteur des technologies en réattribuant le droit d'imposition aux juridictions dans lesquelles les biens ou les services sont utilisés ou consommés. Le deuxième pilier introduirait un nouvel impôt mondial minimum sur les sociétés, au taux de 15 %, dans chaque pays dans lequel les EMN exercent des activités. L'incertitude persiste concernant les détails de ces propositions, qui restent soumis à une procédure d'approbation, et nécessiteront, dans plusieurs pays, une approbation et une ratification, ainsi que la mise en place de législation.

En 2021, le Congrès américain a proposé un projet de loi intitulé le *Build Back Better Act* qui comprend des modifications aux lois de l'impôt sur le revenu des sociétés. Les propositions comprennent des modifications à l'impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-abuse Tax (BEAT)), au régime visant le revenu mondial faiblement imposé tiré d'actifs incorporels (global low-tax intangible income (GLTI)), et au régime visant le revenu de source étrangère tiré de biens incorporels (foreign-derived intangible income (FDII)), ainsi qu'un nouveau taux d'imposition minimum des sociétés. Si elles sont adoptées, la plupart de ces propositions entraîneraient en vigueur au plus tôt en 2022. La législation proposée reste soumise à des modifications et son incidence sur la CIBC est incertaine.

Transactions d'entreprise

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions et des dessaisissements qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés à de telles transactions d'entreprise sont assujetties à divers facteurs, notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de notre volonté, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction et de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans appropriés. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à ces transactions d'entreprise, nous ne sommes pas en mesure de prévoir tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient survenir et avoir une incidence négative sur nos activités et notre performance financière par suite de telles transactions d'entreprise.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Se reporter aux sections Impôt sur le résultat, Gestion des fonds propres, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 32 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 31 octobre 2021 :

	CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégiques	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	
Activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME 	<ul style="list-style-type: none"> Services financiers aux entreprises Marchés CIBC, réseau mondial Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement Services financiers directs 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 29)
Bilan¹	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Actif moyen 272 645	Actif moyen 70 070	Actif moyen 46 733	Actif moyen 255 063	Actif moyen 165 110
	Dépôts moyens 187 850	Dépôts moyens 83 556	Dépôts moyens 41 370	Dépôts moyens 85 994	Dépôts moyens 199 484
APR	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Risque de crédit 51 121	Risque de crédit 54 845	Risque de crédit ² 47 489	Risque de crédit ³ 58 291	Risque de crédit ⁴ 20 565
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 16	Risque de marché 8 800	Risque de marché 290
	Risque opérationnel 11 569	Risque opérationnel 6 905	Risque opérationnel 3 695	Risque opérationnel 8 325	Risque opérationnel 903
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁵	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Proportion du total de la CIBC 16	Proportion du total de la CIBC 17	Proportion du total de la CIBC 22	Proportion du total de la CIBC 19	Proportion du total de la CIBC 26
	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :
	Risque de crédit 76	Risque de crédit 77	Risque de crédit 51	Risque de crédit 76	Risque de crédit 70
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 12	Risque de marché 3
	Risque opérationnel 18	Risque opérationnel 10	Risque opérationnel 4	Risque opérationnel 11	Risque opérationnel 8
	Autre ⁶ 6	Autre ⁶ 13	Autre ⁶ 45	Autre ⁶ 1	Autre ⁶ 19
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, les risques liés à la conformité réglementaire, de même que le risque environnemental et social.				

- 1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 79 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.
- 3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 17 733 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.
- 4) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 237 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.
- 5) Les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions sur la composition de cette mesure non conforme aux PCGR.
- 6) Correspond aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions en capital, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêt dans chacune de nos unités d'exploitation stratégique et dans Services bancaires internationaux, qui est inclus dans Siège social et autres. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les principaux secteurs d'activité et les groupes de contrôle qui évaluent et gèrent les risques liés à leurs activités représentent la première ligne de défense. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer, ce qui représente notre première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, qui apporte un regard indépendant et une vue d'ensemble et assure l'approbation et la surveillance du risque de crédit associée aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC.

La troisième ligne de défense est la fonction Vérification interne, qui fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation, du risque de liquidité et du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des banques, des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales. De plus, le groupe est responsable de la gestion du risque d'insolvabilité de l'État emprunteur et du risque de pays, ainsi que des titrisations et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Validation des modèles, Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.

Gestion du risque d'entreprise : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, les systèmes et les modèles de données sur les risques, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions.

Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'optimiser les résultats au chapitre des recouvrements et de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Une approbation de crédit donnée par le conseil est transférée par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils qui, lorsque des expositions au risque de crédit les excèdent doivent être communiqués au CGR ou approuvés par celui-ci, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les expositions au risque de crédit présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit et aux autres accords généraux sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette totale est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circospicte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continue à être surveillée individuellement. Une évaluation officielle du risque a lieu au moins une fois par année pour tous les comptes désignés comme étant à risque, ce qui comprend l'examen des notes attribuées. Les comptes désignés comme étant à risque élevé sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Selon l'approche NI avancée, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote du débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte (CGP) qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La cote débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre cote débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00-47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51-67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70-80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisés à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complétés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une CGP est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et les PCD. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complétés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition attribuable à des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complétées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

Un processus de notation du risque simplifié (approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer le comportement futur. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisants des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 %–0,20 %
Très faible	0,21 %–0,50 %
Faible	0,51 %–2,00 %
Moyen	2,01 %–10,00 %
Élevé	10,01 %–99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres importants : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le ratio prêt-garantie actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis par le gouvernement.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit. Les montants des expositions brutes au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2021			2020		
	Approche NI avancée	Approche standard	Total	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Prêts aux entreprises						
Engagements utilisés	120 417 \$	36 321 \$	156 738 \$	102 342 \$	36 603 \$	138 945 \$
Engagements non utilisés	61 417	7 583	69 000	49 473	7 339	56 812
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	172 827	–	172 827	139 677	–	139 677
Divers – hors bilan	13 644	981	14 625	14 085	1 016	15 101
Dérivés de gré à gré	12 914	415	13 329	10 858	786	11 644
	381 219	45 300	426 519	316 435	45 744	362 179
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	125 001	26 272	151 273	133 077	22 664	155 741
Engagements non utilisés	8 525	–	8 525	8 354	–	8 354
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	26 746	–	26 746	38 904	–	38 904
Divers – hors bilan	1 613	–	1 613	1 553	–	1 553
Dérivés de gré à gré	2 011	1	2 012	2 187	2	2 189
	163 896	26 273	190 169	184 075	22 666	206 741
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	12 291	1 565	13 856	12 846	1 241	14 087
Engagements non utilisés	1 554	3	1 557	1 552	16	1 568
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	42 529	–	42 529	24 228	–	24 228
Divers – hors bilan	64 728	–	64 728	59 761	–	59 761
Dérivés de gré à gré	5 765	12	5 777	5 805	21	5 826
	126 867	1 580	128 447	104 192	1 278	105 470
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut						
	671 982	73 153	745 135	604 702	69 688	674 390
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	225 399	–	225 399	187 832	–	187 832
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net						
	446 583	73 153	519 736	416 870	69 688	486 558
Portefeuilles de détail						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	261 531	4 835	266 366	231 527	4 799	236 326
Engagements non utilisés	36 631	–	36 631	31 390	–	31 390
	298 162	4 835	302 997	262 917	4 799	267 716
Prêts de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	18 181	–	18 181	18 701	–	18 701
Engagements non utilisés	54 509	–	54 509	53 085	–	53 085
Divers – hors bilan	327	–	327	271	–	271
	73 017	–	73 017	72 057	–	72 057
Autres prêts de détail						
Engagements utilisés	15 578	1 419	16 997	14 869	1 326	16 195
Engagements non utilisés	2 937	26	2 963	2 819	28	2 847
Divers – hors bilan	40	–	40	35	–	35
	18 555	1 445	20 000	17 723	1 354	19 077
Total des portefeuilles de détail						
	389 734	6 280	396 014	352 697	6 153	358 850
Expositions de titrisation						
	10 823	4 556	15 379	12 276	3 509	15 785
Expositions brutes au risque de crédit						
	1 072 539	83 989	1 156 528	969 675	79 350	1 049 025
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	225 399	–	225 399	187 832	–	187 832
Expositions nettes au risque de crédit²						
	847 140 \$	83 989 \$	931 129 \$	781 843 \$	79 350 \$	861 193 \$

1) Comprend les expositions assujetties à une approche de classement prudentiel.

2) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CCA, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 69,9 G\$ en 2021, du fait de la croissance des activités dans nos portefeuilles nord-américains de prêts.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de nos expositions standard au risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque, avant la prise en compte de l'incidence des stratégies d'atténuation du risque de crédit et compte non tenu de la provision pour pertes sur créances, est présentée ci-après.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2021	2020
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	Total
Prêts aux entreprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	45 164 \$	136 \$	45 300 \$	45 744 \$
Prêts aux entités souveraines	22 497	2 884	–	103	–	789	–	26 273	22 666
Prêts aux banques	–	1 495	–	–	–	85	–	1 580	1 278
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	–	–	3 555	–	1 064	206	10	4 835	4 799
Autres prêts de détail	–	–	–	–	1 372	70	3	1 445	1 354
	22 497 \$	4 379 \$	3 555 \$	103 \$	2 436 \$	46 314 \$	149 \$	79 433 \$	75 841 \$

1) Se reporter à la section Expositions de titrisation pour des précisions sur les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des sociétés, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 1,2 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 13 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêts. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêt, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêt. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2021		2020	
		Expositions ¹		
De première qualité	9,87 \$	68,9 %	7,46 \$	74,9 %
De qualité inférieure	4,39	30,6	2,40	24,1
Liste de surveillance	0,07	0,5	0,07	0,7
Défaut	–	–	0,03	0,3
Sans note	–	–	–	–
	14,33 \$	100,0 %	9,96 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique¹

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2021	Canada	États-Unis	Europe	Divers	Total
Engagements utilisés	170 156 \$	61 388 \$	13 678 \$	12 487 \$	257 709 \$
Engagements non utilisés	50 998	14 133	2 888	3 477	71 496
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	7 360	5 506	1 485	2 352	16 703
Divers – hors bilan	63 615	8 098	7 815	457	79 985
Dérivés de gré à gré	9 863	6 436	2 638	1 753	20 690
	301 992 \$	95 561 \$	28 504 \$	20 526 \$	446 583 \$
31 octobre 2020	295 784 \$	81 982 \$	21 456 \$	17 648 \$	416 870 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité¹

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres			2021 Total	2020 Total
			en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		
Prêts hypothécaires commerciaux	9 613 \$	52 \$	– \$	– \$	– \$	9 665 \$	8 420 \$
Institutions financières	78 163	14 255	15 571	69 994	9 180	187 163	180 045
Commerce de détail et de gros	7 213	4 235	–	360	312	12 120	10 523
Services aux entreprises	7 211	3 199	29	592	222	11 253	10 656
Fabrication – biens d'équipement	2 819	2 220	–	315	223	5 577	5 397
Fabrication – biens de consommation	3 623	2 330	–	247	70	6 270	5 816
Immobilier et construction	33 860	9 799	179	1 322	310	45 470	40 652
Agriculture	7 069	2 145	–	35	57	9 306	8 760
Pétrole et gaz	4 693	4 770	–	830	5 638	15 931	13 834
Mines	1 036	3 046	–	691	130	4 903	5 131
Produits forestiers	337	636	–	226	21	1 220	1 239
Matériel informatique et logiciels	2 178	1 162	–	59	23	3 422	2 672
Télécommunications et câblodistribution	604	2 053	–	464	319	3 440	2 195
Diffusion, édition et impression	431	139	–	1	43	614	665
Transport	5 822	3 492	–	294	1 281	10 889	9 913
Services publics	13 005	10 702	–	3 434	1 068	28 209	26 590
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 447	1 658	1	196	228	5 530	4 742
Gouvernements	76 585	5 603	923	925	1 565	85 601	79 620
	257 709 \$	71 496 \$	16 703 \$	79 985 \$	20 690 \$	446 583 \$	416 870 \$

1) Au troisième trimestre de 2021, certains montants par secteur ont été révisés par rapport aux montants présentés antérieurement pour refléter la définition révisée des secteurs, ou pour mieux faire correspondre les profils de risque des emprunteurs avec les secteurs pertinents.

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2021, la protection de crédit souscrite totalisait 124 M\$ (185 M\$ en 2020) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles de détail**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI avancée.

En millions de dollars, aux 31 octobre	ECD			2021	2020
	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Total	Total
Exceptionnellement faible	227 533 \$	51 801 \$	3 314 \$	282 648 \$	254 621 \$
Très faible	39 417	4 599	4 465	48 481	40 731
Faible	27 717	9 797	7 204	44 718	42 353
Moyen	2 777	6 138	2 636	11 551	12 122
Élevé	424	649	880	1 953	2 322
Défaut	294	33	56	383	548
	298 162 \$	73 017 \$	18 555 \$	389 734 \$	352 697 \$

Expositions de titrisation

Le tableau suivant présente le détail des expositions de titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2021	2020
	ECD	
Expositions assujetties à l'approche NI avancée		
Équivalent de S&P		
AAA à BBB-	10 823 \$	12 276 \$
BB+ à BB-	–	–
Inférieure à BB-	–	–
Sans note	–	–
	10 823	12 276
Expositions assujetties à l'approche standard	4 556	3 509
Expositions totales de titrisation	15 379 \$	15 785 \$

Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19

Au début de la pandémie, nous nous sommes livrés diligemment à des activités de prêt pour appuyer les clients qui éprouvaient des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19.

Depuis le début de la pandémie, nous avons offert divers programmes d'aide financière aux clients de nos services bancaires personnels qui sont touchés par ses conséquences, y compris des taux d'intérêt moins élevés de 10,99 % à l'égard de certains produits de crédit ainsi que certaines modalités de report de paiements; le report des versements périodiques au titre versements hypothécaires et de certains prêts personnels garantis pour une période allant jusqu'à six mois et au titre d'autres prêts et marges de crédit pour une période allant jusqu'à deux mois; et le retrait anticipé des fonds détenus dans les CPG admissibles, à titre exceptionnel.

Les programmes d'aide financière que nous offrons à nos clients des services financiers aux entreprises, des services bancaires commerciaux et des services bancaires aux entreprises au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions sont évalués au cas par cas pour chaque client et selon le type de produit, y compris des facilités de crédit nouvelles ou accrues pour fournir des liquidités supplémentaires; l'allègement des clauses restrictives et de la capacité d'emprunt pour faire bénéficier d'une plus grande souplesse sur le plan financier; le report des paiements du principal et des intérêts quant aux prêts, aux prêts hypothécaires, aux marges de crédit, aux découverts autorisés et aux cartes de crédit; et le retrait anticipé des fonds détenus dans des CPG non enregistrés.

Le nombre de clients s'étant prévalu de ces programmes de report des paiements a continué de baisser considérablement par rapport à celui des deuxième et troisième trimestres de 2020. Après l'échéance de leurs modalités de report de versements, la majorité de ces clients ont repris les versements réguliers de leurs prêts, un segment relativement petit des comptes de clients ayant été radié. Au 31 octobre 2021, l'encours des prêts bruts au titre desquels la CIBC a accordé le report des paiements était négligeable pour les prêts et les produits de détail au Canada et dans les Caraïbes (3,3 G\$ en 2020) et de 0,2 G\$ pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements (2,5 G\$ en 2020), dont 0,1 G\$ au Canada et aux États-Unis (1,0 G\$ en 2020) et 0,1 G\$ dans les Caraïbes (1,5 G\$ en 2020).

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, la CIBC participe à un certain nombre de programmes de prêts mis en place par le gouvernement du Canada et le gouvernement fédéral américain.

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) a été lancé par le gouvernement du Canada au deuxième trimestre de 2020, et il a été élargi plus tard en 2020 pour fournir du soutien financier à certains emprunteurs qui n'auraient autrement pas pu avoir accès au programme et la limite des prêts a été augmentée de 40 000 \$ à 60 000 \$ pour les emprunteurs admissibles. Exportations et développement Canada (EDC) finance tous les prêts accordés aux termes du programme du CUEC, y compris tout défaut de paiement d'un client et toute radiation du principal des prêts. La date limite pour présenter une demande au programme du CUEC était le 30 juin 2021, mais nous continuons à en faciliter l'accès au fil de l'examen et du financement des dernières demandes.

Au deuxième trimestre de 2020, le gouvernement du Canada a mis en place un certain nombre de programmes de prêts, notamment :

i) le programme de garantie de prêts d'EDC pour les petites et moyennes entreprises, et ii) le programme de prêts conjoints en partenariat avec la BDC. Les deux programmes sont offerts jusqu'au 31 décembre 2021.

Au premier trimestre de 2021, le gouvernement du Canada a instauré le PCSTT, qui est garanti en totalité par la BDC et est accessible aux petites et moyennes entreprises les plus durement touchées par la pandémie. Les entreprises admissibles ont pu commencer à soumettre une demande le 1^{er} février 2021 et le programme est offert jusqu'au 31 décembre 2021.

Le PPP, lancé par l'agence américaine Small Business Administration, était un programme de prêts pouvant être radiés qui a pris fin le 31 mai 2021. Les prêts octroyés aux termes du PPP sont garantis par la Small Business Administration des États-Unis.

Au 31 octobre 2021, des prêts de 4,5 G\$ (2,9 G\$ en 2020), nets de remboursements, avaient été accordés à nos clients dans le cadre du programme du CUEC et ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé. Se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions. En outre, l'encours des prêts financés aux termes des programmes de prêts aux entreprises figurant au bilan consolidé s'établissait à 0,3 G\$ (0,2 G\$ en 2020), tandis que l'encours des prêts accordés dans le cadre du PPP aux États-Unis se chiffrait à 0,5 G\$ US (1,9 G\$ US en 2020).

Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes susmentionnés.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les informations suivantes sont exigées par le BSIF aux termes de la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (ligne directrice B-20).

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, aux 31 octobre 2021	Prêts hypothécaires à l'habitation ¹				Marges de crédit hypothécaires ²		Total			
	Assurés		Non assurés		Non assurés		Assurés		Non assurés	
Ontario ³	25,2 \$	19 %	106,7 \$	81 %	10,2 \$	100 %	25,2 \$	18 %	116,9 \$	82 %
Colombie-Britannique et territoires ⁴	8,7	18	40,6	82	3,9	100	8,7	16	44,5	84
Alberta	12,9	49	13,6	51	2,2	100	12,9	45	15,8	55
Québec	5,6	30	13,2	70	1,2	100	5,6	28	14,4	72
Provinces des Prairies / du Centre	3,5	46	4,1	54	0,6	100	3,5	43	4,7	57
Provinces de l'Atlantique	3,7	42	5,1	58	0,7	100	3,7	39	5,8	61
Portefeuille canadien ^{5, 6}	59,6	25	183,3	75	18,8	100	59,6	23	202,1	77
Portefeuille américain ⁵	–	–	2,1	100	–	–	–	–	2,1	100
Autre portefeuille international ⁵	–	–	2,5	100	–	–	–	–	2,5	100
Total des portefeuilles	59,6 \$	24 %	187,9 \$	76 %	18,8 \$	100 %	59,6 \$	22 %	206,7 \$	78 %
31 octobre 2020	67,0 \$	31 %	149,0 \$	69 %	19,6 \$	100 %	67,0 \$	28 %	168,6 \$	72 %

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2021 et 2020.

3) Comprend un montant de 11,7 G\$ (13,8 G\$ en 2020) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 67,7 G\$ (53,4 G\$ en 2020) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,0 G\$ (6,1 G\$ en 2020) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 3,8 G\$ (4,5 G\$ en 2020) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 27,9 G\$ (22,9 G\$ en 2020) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,4 G\$ (2,5 G\$ en 2020) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

6) Une tranche de 64 % (71 % en 2020) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice.

Pour les exercices clos les 31 octobre	2021		2020	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	64 %	68 %	63 %	68 %
Colombie-Britannique et territoires ³	61	65	60	65
Alberta	69	73	68	73
Québec	68	73	68	73
Provinces des Prairies / du Centre	69	74	68	74
Provinces de l'Atlantique	69	73	71	74
Portefeuille canadien ⁴	64	68	63	68
Portefeuille américain ⁴	63	65	65	63
Autre portefeuille international ⁴	75 %	négl.	72 %	négl.

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.

2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 64 % (62 % en 2020).

3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 61 % (58 % en 2020).

4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier. négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2021^{1, 2}	51 %	49 %
31 octobre 2020 ^{1, 2}	55 %	52 %

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2021 et 2020 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2021 et 2020. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.

2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 47 % (48 % en 2020). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 45 % (46 % en 2020).

Le tableau ci-après résume le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux en fonction des paiements réels des clients.

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans
Portefeuille canadien								
31 octobre 2021	1 %	3 %	7 %	17 %	45 %	27 %	– %	– %
31 octobre 2020	2 %	4 %	7 %	18 %	44 %	25 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2021	1 %	3 %	6 %	9 %	10 %	71 %	– %	– %
31 octobre 2020	2 %	3 %	7 %	10 %	10 %	68 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2021	7 %	12 %	21 %	24 %	19 %	15 %	1 %	– %
31 octobre 2020	7 %	13 %	22 %	23 %	19 %	14 %	2 %	– %

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2021, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 34,7 G\$ (28,1 G\$ en 2020), et une tranche de 24 % de ces prêts (31 % en 2020) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,1 G\$ (1,4 G\$ en 2020) ou 0,7 % (1,0 % en 2020) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 4,9 G\$ (4,5 G\$ en 2020). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 102 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise pourraient faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes, soit semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession, soit plus prudentes que celles-ci, tout en tenant compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Le 20 mai 2021, le BSIF et le ministère des Finances ont annoncé qu'à compter du 1^{er} juin 2021, le taux admissible minimal pour les prêts hypothécaires non assurés et assurés est désormais le taux le plus élevé entre le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %, ou 5,25 %, comme taux plancher minimal. Le taux de 5,25 % a remplacé le taux d'intérêt de référence des prêts hypothécaires de cinq ans publié par la Banque du Canada qui était alors appliqué, et le BSIF ainsi que le ministère des Finances le réviseront au moins une fois par an pour s'assurer qu'il reste approprié dans l'environnement de risque.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2021, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 462,9 G\$ (416,4 G\$ en 2020). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 65 % (66 % en 2020) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 30,0 G\$, ou 11 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation, contrebalancée par une diminution des prêts personnels et des prêts sur cartes de crédit. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont augmenté de 16,5 G\$, ou 12 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, ce qui est attribuable essentiellement aux secteurs des institutions financières, de l'immobilier et la construction, du commerce de détail et de gros, et des services publics.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2021			2020		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consom- mation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consom- mation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice	1 359 \$	990 \$	2 349 \$	911 \$	955 \$	1 866 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	750	1 686	2 436	1 256	1 933	3 189
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(235)	(574)	(809)	(109)	(580)	(689)
Remboursements nets	(480)	(579)	(1 059)	(547)	(543)	(1 090)
Montants radiés	(279)	(707)	(986)	(157)	(778)	(935)
Cessions de prêts	(31)	–	(31)	–	–	–
Change et autres	(51)	(16)	(67)	5	3	8
Solde à la fin de l'exercice	1 033 \$	800 \$	1 833 \$	1 359 \$	990 \$	2 349 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux	508 \$	264 \$	772 \$	650 \$	264 \$	914 \$
Prêts douteux nets¹						
Solde au début de l'exercice	709 \$	726 \$	1 435 \$	535 \$	687 \$	1 222 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	(326)	(190)	(516)	448	35	483
Variation nette de la provision	142	–	142	(274)	4	(270)
Solde à la fin de l'exercice	525 \$	536 \$	1 061 \$	709 \$	726 \$	1 435 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	0,23 %			0,34 %		

1) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2021, les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 833 M\$, en baisse de 516 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de diminutions dans les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada et dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs du pétrole et du gaz, du commerce de détail et de gros, et des services aux entreprises, en partie contrebalancées par des augmentations dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux, et de l'immobilier et de la construction.

55 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs du commerce de détail et de gros et des services publics.

25 % des prêts douteux bruts étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, des institutions financières, des services aux entreprises et de la fabrication.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs des services aux entreprises, de l'immobilier et de la construction.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 772 M\$, en baisse de 142 M\$ par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait surtout des baisses dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs du pétrole et du gaz, des services aux entreprises et du commerce de détail et de gros, en partie contrebalancées par une augmentation dans le secteur des services publics.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux. La plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements notés en fonction du risque qui étaient en souffrance aux termes du contrat au moment où des allègements ont été fournis dans le cadre de programmes de report de paiement ont été présentés dans la catégorie du classement chronologique qui s'appliquait lorsque les reports ont été accordés pendant la période de report. Les autres prêts aux entreprises et aux gouvernements, prêts sur cartes de crédit, prêts personnels et prêts hypothécaires à l'habitation qui ont fait l'objet d'un programme de report de paiement ont en général été présentés dans la catégorie chronologique qui s'appliquait au 31 mars 2020 pendant la période de report, ce qui correspond approximativement au moment où la majorité des reports de paiements ont été accordés. Le classement chronologique des prêts qui ne sont plus assujettis à un programme de report de paiement donné se poursuit habituellement en fonction du statut accordé à ceux-ci à l'inscription au programme dans la mesure où un paiement n'a pas été effectué.

En millions de dollars, aux 31 octobre	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2021	Total 2020 ¹
Prêts hypothécaires à l'habitation	703 \$	– \$	703 \$	1 152 \$
Prêts personnels	146	–	146	222
Cartes de crédit	137	66	203	321
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	162	–	162	281
	1 148 \$	66 \$	1 214 \$	1 976 \$

1) Compte non tenu des prêts qui étaient en souffrance depuis moins de 30 jours, car ces prêts ne sont en général pas représentatifs de la capacité de remboursement des emprunteurs.

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 96 M\$ (113 M\$ en 2020), dont 55 M\$ (69 M\$ en 2020) au Canada et 41 M\$ (44 M\$ en 2020) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 41 M\$ (45 M\$ en 2020), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 30 M\$ (67 M\$ en 2020), dont 21 M\$ (43 M\$ en 2020) au Canada et 9 M\$ (24 M\$ en 2020) à l'étranger.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Europe

Le tableau suivant présente nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes en Europe, environ 43 % (47 % en 2020) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA attribuée par Moody's ou S&P, ou les deux.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2021	Expositions directes							Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹				
	Capitalisées			Non capitalisées			Total des expositions non capitalisées (B)				Expositions nettes (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques		Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques		
Autriche	– \$	514 \$	135 \$	649 \$	– \$	2 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	651 \$
Finlande	67	328	758	1 153	97	5	102	–	–	7	7	1 262
France	62	161	152	375	336	103	439	–	–	34	34	848
Allemagne	432	917	751	2 100	321	130	451	49	–	51	100	2 651
Irlande	206	–	153	359	43	–	43	–	–	226	226	628
Luxembourg	151	1 812	156	2 119	61	108	169	–	–	124	124	2 412
Pays-Bas	552	730	147	1 429	568	275	843	28	–	12	40	2 312
Norvège	187	186	195	568	714	–	714	–	–	–	–	1 282
Espagne	87	–	21	108	7	25	32	–	–	–	–	140
Suède	452	900	174	1 526	137	–	137	17	–	–	17	1 680
Suisse	234	–	31	265	93	–	93	11	–	84	95	453
Royaume-Uni	2 655	2 494	1 002	6 151	3 174	349	3 523	690	17	423	1 130	10 804
Autres pays d'Europe	61	311	55	427	12	83	95	–	127	9	136	658
Total pour l'Europe	5 146 \$	8 353 \$	3 730 \$	17 229 \$	5 563 \$	1 080 \$	6 643 \$	795 \$	144 \$	970 \$	1 909 \$	25 781 \$
31 octobre 2020 ²	4 275 \$	5 211 \$	3 544 \$	13 030 \$	5 063 \$	968 \$	6 031 \$	788 \$	92 \$	835 \$	1 715 \$	20 776 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,9 G\$ (1,8 G\$ en 2020), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 30,5 G\$ (30,3 G\$ en 2020), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

2) Certains soldes des périodes précédentes ont été révisés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Nous avons des expositions indirectes à des entités européennes de 2 632 M\$ (639 M\$ en 2020) puisque nous avons reçu, de la part de contreparties qui ne sont pas établies en Europe, des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes des transactions sur dérivés et des activités d'emprunts de valeurs et de prêts de valeurs.

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou d'un paiement de principal convenu et simultané, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 7 de nos états financiers pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des structures d'accueil dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de TACM et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de notation du risque par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts et contrats de location automobiles, des prêts à la consommation, des soldes de cartes de crédit, des créances liées aux plans de financement de stocks des concessionnaires automobiles, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation, et des comptes clients.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de gouvernance représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour des rapports sur le risque et sur le suivi des limites qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis;
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Des variations de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise sont appliquées aux positions actuelles pour déterminer la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2021				2020				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Exposés au risque de marché ¹				Exposés au risque de marché ¹				
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	34 573 \$	– \$	2 661 \$	31 912 \$	43 531 \$	– \$	2 445 \$	41 086 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	22 424	19	22 405	–	18 987	75	18 912	–	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	161 401	56 028	105 373	–	149 046	45 825	103 221	–	de taux d'intérêt, lié aux actions
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	12 368	–	12 368	–	8 547	–	8 547	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	67 572	–	67 572	–	65 595	–	65 595	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	251 526	–	251 526	–	221 165	–	221 165	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	41 897	–	41 897	–	42 222	–	42 222	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	11 134	–	11 134	–	11 389	–	11 389	–	de taux d'intérêt
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	150 213	24 780 ²	125 433	–	135 546	22 643 ²	112 903	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(2 849)	–	(2 849)	–	(3 540)	–	(3 540)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	35 912	34 589	1 323	–	32 730	31 244	1 486	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 958	–	10 958	–	9 606	–	9 606	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	40 554	2 977	26 743	10 834	34 727	3 364	20 613	10 750	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	837 683 \$	118 393 \$	676 544 \$	42 746 \$	769 551 \$	103 151 \$	614 564 \$	51 836 \$	
Dépôts	621 158 \$	609 \$ ³	548 419 \$	72 130 \$	570 740 \$	484 \$ ³	510 788 \$	59 468 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	22 790	19 472	3 318	–	15 963	13 795	2 168	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 463	–	2 463	–	1 824	–	1 824	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	71 880	–	71 880	–	71 653	–	71 653	–	de taux d'intérêt
Dérivés	32 101	30 882	1 219	–	30 508	29 436	1 072	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	10 961	–	10 961	–	9 649	–	9 649	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	24 961	2 705	11 344	10 912	22 167	2 386	10 926	8 855	de taux d'intérêt
Titres secondaires	5 539	–	5 539	–	5 712	–	5 712	–	de taux d'intérêt
	791 853 \$	53 668 \$	655 143 \$	83 042 \$	728 216 \$	46 101 \$	613 792 \$	68 323 \$	

- 1) Les expositions au titre des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF) sont exclues des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes pour ces expositions au titre des REF étant également exclus du calcul, depuis le deuxième trimestre de 2020.
- 2) Exclut des prêts de 48 M\$ (291 M\$ en 2020) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Comprend des dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, sur actions, sur marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. En 2021, notre créneau de VAR en situation de crise a été celui de la crise financière mondiale de 2008-2009. Cependant, pendant une période de quatre mois aux troisième et quatrième trimestres de 2020, notre créneau de VAR en situation de crise a été celui de la période pandémique de 2019-2020. Ces deux périodes historiques ont été marquées non seulement par une volatilité accrue des taux d'intérêt, mais également par une volatilité accrue du cours des actions combinée à une réduction des taux d'intérêt, ainsi qu'une augmentation des écarts de taux.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la PD et de migration ont servi à valider le modèle.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2021				2020			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	15,0 \$	4,1 \$	5,7 \$	8,7 \$	10,6 \$	3,5 \$	7,3 \$	6,1 \$
Risque d'écart de taux	11,8	5,8	8,4	8,5	12,2	1,3	7,0	5,4
Risque lié aux actions	7,8	2,3	6,5	4,1	13,5	1,5	3,7	3,8
Risque de change	3,8	0,4	1,6	1,4	7,0	0,4	2,0	1,8
Risque lié aux marchandises	6,1	1,0	1,3	3,0	7,9	1,1	2,4	3,1
Risque spécifique de la dette	5,7	2,1	2,9	3,1	3,9	1,5	3,0	2,5
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(18,5)	(21,2)	négl.	négl.	(12,1)	(14,2)
Total de la VAR (mesure de un jour)	13,9 \$	4,6 \$	7,9 \$	7,6 \$	22,0 \$	3,8 \$	13,3 \$	8,5 \$
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	40,8 \$	15,3 \$	33,2 \$	28,0 \$	34,1 \$	7,4 \$	30,2 \$	18,9 \$
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ²	266,4 \$	144,6 \$	182,3 \$	203,5 \$	279,5 \$	141,8 \$	175,3 \$	197,9 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.

2) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) des exigences supplémentaires liées aux risques ne correspondent pas à la somme de tous les composants, car la valeur maximale et la valeur minimale des composants peuvent se présenter pendant des jours différents.

négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 a diminué de 0,9 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement de l'augmentation de la diversification, en partie neutralisée par une hausse du risque d'écart de taux et du risque de taux d'intérêt.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 a augmenté de 9,1 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement de la variation de l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque lié aux actions.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 ont augmenté de 5,6 M\$ comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des obligations détenues dans le portefeuille de négociation au sein de notre portefeuille de titres à revenu fixe.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le portefeuille ne change pas. Le processus d'essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles individuels.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique excède la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, trois essais à rebours ont donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale pour l'ensemble de la CIBC, ce qui s'explique par la volatilité du dollar canadien et, dans une moindre mesure, des taux d'intérêt libellés en dollars américains.

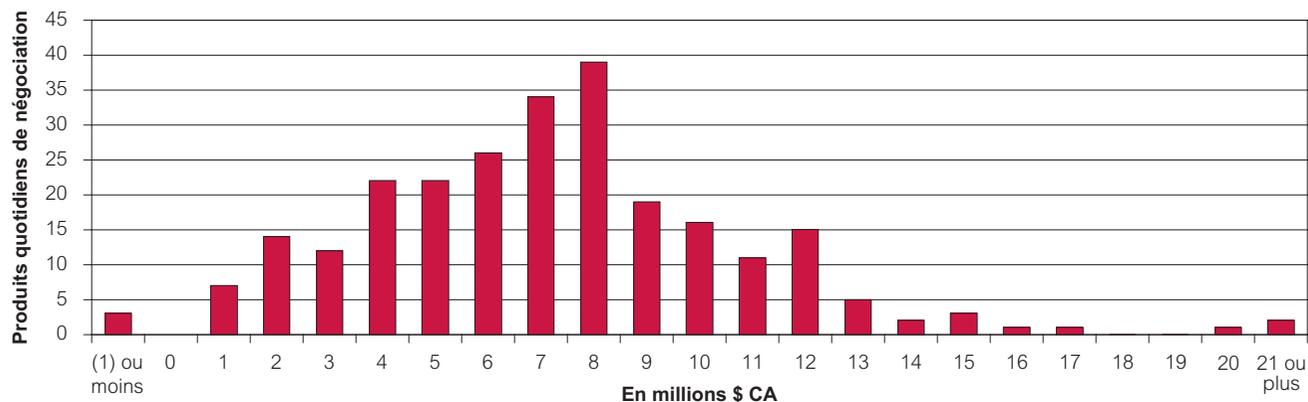
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier pour plus de précisions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 98,8 % des jours. La perte la plus importante, qui a totalisé 10,9 M\$, a été enregistrée le 27 octobre 2021. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 6,7 M\$ au cours de l'exercice, en regard de 6,4 M\$ au cours de l'exercice précédent. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) correspondent au total des produits de négociation (BIE), divisé par le nombre de jours ouvrables dans l'exercice.

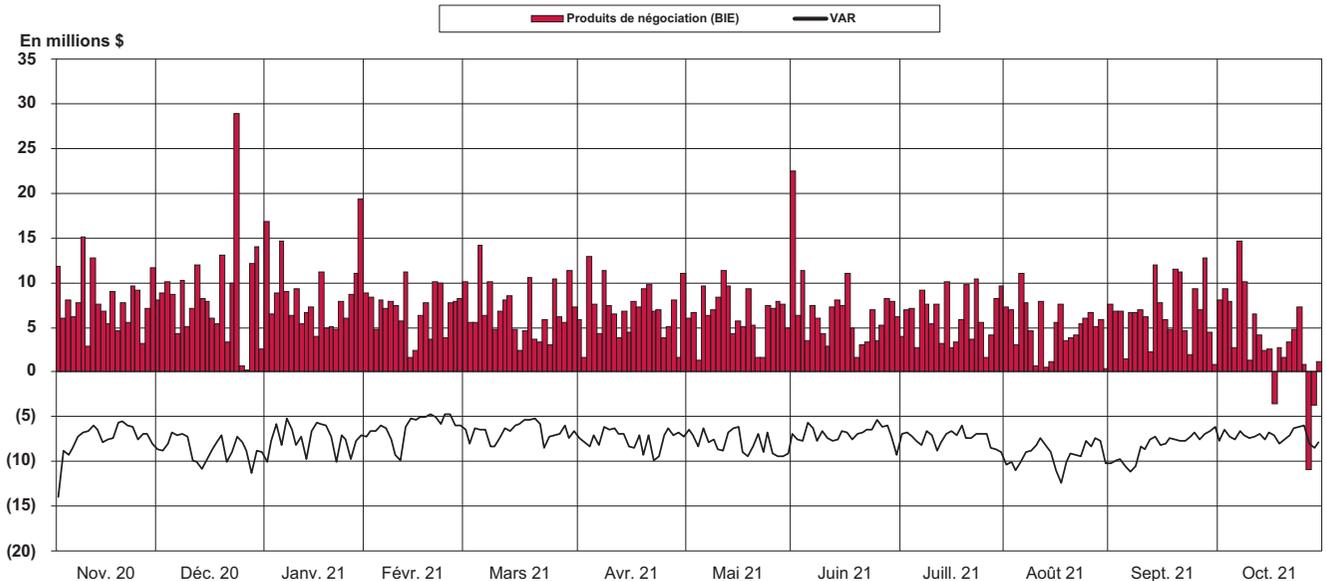
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE)¹ pour 2021

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2021.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR²

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



1) Exclut certains rajustements de prix de transfert de fin de mois et d'autres rajustements divers.

2) Les ajustements de la juste valeur sont exclus des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes liés aux ajustements de la juste valeur étant également exclus du calcul à partir du deuxième trimestre de 2020.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter une possible concentration de risque.

Nous mesurons l'incidence sur l'évaluation des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période d'un mois, en supposant qu'aucune mesure d'atténuation du risque n'est prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. En août 2020, un scénario relatif à la première vague pandémique a été intégré à notre gamme de scénarios de simulation de crise. Ce scénario a été modélisé en tenant compte des incidences les plus importantes de la première vague de la pandémie de COVID-19 qui ont fortement perturbé les marchés financiers.

Ci-après figurent des exemples de nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons actuellement quotidiennement pour mieux comprendre l'exposition du risque possible en situation de crise.

- Scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque
- Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
- Décélération abrupte en Chine
- Crise du marché canadien
- Mesures protectionnistes aux États-Unis
- Crise bancaire dans la zone euro
- Première vague pandémique
- Réduction d'assouplissement quantitatif et correction des prix d'actifs
- Crise du pétrole

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Activités autres que de négociation**Risque de taux d'intérêt structurel**

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant de non-concordance entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges des produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, des options intégrées des produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et de rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont tirées de l'observation empirique des comportements passés des clients, de la composition du bilan et de la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, et approuve l'intérêt à l'égard du risque et les limites de risque de taux d'intérêt structurel connexes. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de gestion de l'actif et du passif (GAP) de l'unité Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de taux d'intérêt structurel sont assurées par le groupe Gestion du risque.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. À des fins de surveillance et de contrôle, nous évaluons les deux principales mesures du risque de taux d'intérêt structurel, soit le risque lié aux produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres, en plus d'effectuer des simulations de crise et des analyses des écarts et d'autres mesures du risque de marché. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur la valeur de marché d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle qu'aurait, de manière immédiate et soutenue, une hausse de 100 points de base et une baisse de 25 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en supposant qu'il n'y ait aucune opération de couverture ultérieure. Même si un choc immédiat et soutenu de 100 points de base est généralement appliqué, et nonobstant la possibilité de taux négatifs, en raison du contexte de faibles taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis au 31 octobre 2021, un choc à la baisse immédiat de 25 points de base a été appliqué, tout en maintenant les taux d'intérêt pour le marché et les clients à un plancher de zéro.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), aux 31 octobre

	2021		2020	
	\$ CA ¹	\$ US	\$ CA ¹	\$ US
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	270 \$	134 \$	317 \$	92 \$
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	(684)	(161)	(556)	(348)
Baisse de 25 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(117)	(70)	(119)	(42)
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	161	29	57	49

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions de fonds propres libellés en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe à un niveau de tolérance acceptable selon la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par l'unité Trésorerie sous la direction du CMGAP, tandis que le suivi et la surveillance sont assurés par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Au 31 octobre 2021, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 160 M\$ (150 M\$ en 2020) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 13 et 14 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie, de nos activités d'expansion de l'entreprise et du portefeuille d'investissements stratégiques. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Coût	Juste valeur
2021	Titres de participation évalués à la JVAERG	730 \$	836 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	66	89
		796 \$	925 \$
2020	Titres de participation évalués à la JVAERG	576 \$	585 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	71	93
		647 \$	678 \$

1) Exclut nos contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Risque lié aux régimes de retraite

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite à prestations définies dans plusieurs pays. Au 31 octobre 2021, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 1 323 M\$, comparativement à 185 M\$ au 31 octobre 2020. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 92 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension de l'unité Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec des tolérances au risque et des incidences sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de marché (de placement), et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC gère principalement ces expositions au risque selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à des dérivés aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que la capacité d'améliorer le rendement. Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR. La juste valeur des dérivés détenus dans le régime de retraite de la CIBC est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC atténue au moyen d'une combinaison d'obligations physiques et d'un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière rentable pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources courantes de risque de liquidité propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les autres exigences en matière de mise en gage ou de garantie.

Notre approche en matière de gestion du risque de liquidité appuie notre stratégie d'entreprise, s'harmonise avec notre intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Nous incluons des simulations de crise à notre gestion et à notre évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration de notre plan de financement d'urgence.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité sont évalués régulièrement et cadrent avec les exigences de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, surveille le risque global de liquidité et a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément à l'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR assure la gouvernance au moyen d'un examen semestriel de la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un seuil de tolérance au risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, lequel est examiné chaque année.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité précise les exigences qui nous permettent de répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant normales que difficiles en maintenant l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

Notre politique de mise en gage établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies à mettre en place pour résoudre les pénuries de liquidités en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de soumission à un autre palier d'intervention, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de présenter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et l'ensemble du marché. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et font l'objet d'un constant suivi pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de changements au financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Actifs liquides détenus par la banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
2021	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	56 997 \$	– \$	56 997 \$	252 \$	56 745 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	113 515	100 944	214 459	134 370	80 089
	Autres titres de créance	5 681	5 510	11 191	1 827	9 364
	Titres de participation	37 855	22 996	60 851	25 133	35 718
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	36 116	948	37 064	14 677	22 387
	Autres actifs liquides²	12 772	3 927	16 699	7 203	9 496
		262 936 \$	134 325 \$	397 261 \$	183 462 \$	213 799 \$
2020	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	62 518 \$	– \$	62 518 \$	133 \$	62 385 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	112 403	92 202	204 605	108 425	96 180
	Autres titres de créance	4 798	4 288	9 086	2 603	6 483
	Titres de participation	27 169	15 924	43 093	21 449	21 644
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	40 592	895	41 487	13 084	28 403
	Autres actifs liquides²	10 909	2 109	13 018	5 441	7 577
		258 389 \$	115 418 \$	373 807 \$	151 135 \$	222 672 \$

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.

2) Comprennent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2021	2020
CIBC (société mère)	153 971 \$	170 936 \$
Filiales canadiennes	12 271	12 355
Filiales étrangères	47 557	39 381
	213 799 \$	222 672 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont diminué de 8,9 G\$ depuis le 31 octobre 2020, en raison de l'accroissement des actifs et des remboursements de financement prévus, qui font partie de nos activités et de nos stratégies permanentes.

En outre, nous conservons notre admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours de nos activités quotidiennes, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif
	Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
2021					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	252 \$	56 745 \$	– \$	56 997 \$
Valeurs mobilières ³	154 382	1 817	134 018	–	290 217
Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances ⁴	1 488	44 615	29 331	376 487	451 921
Autres actifs	6 599	–	3 005	77 820	87 424
	162 469 \$	46 684 \$	223 099 \$	454 307 \$	886 559 \$
2020					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	133 \$	62 385 \$	– \$	62 518 \$
Valeurs mobilières ³	127 974	678	132 493	–	261 145
Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances ⁴	7 946	42 291	34 103	322 441	406 781
Autres actifs	4 950	–	2 731	69 382	77 063
	140 870 \$	43 102 \$	231 712 \$	391 823 \$	807 507 \$

- 1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.
- 2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.
- 3) Le total des valeurs mobilières comprend certaines valeurs mobilières au bilan et celles hors bilan obtenues dans le cadre de prises en pension de titres, de transactions d'emprunts garantis et d'échanges de sûretés.
- 4) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, le versement de dividendes ou les remboursements de capital. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du ratio de liquidité à court terme (LCR) est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues par le BSIF d'atteindre un LCR minimal de 100 %. Nous respectons cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur le total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Notre portefeuille d'actifs liquides, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement notre évaluation interne quant à notre capacité à monétiser nos actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi nos principales sorties de trésorerie pour le LCR. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées de trésorerie prescrits pour le LCR par le BSIF et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2021

		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	174 728 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	214 521 \$	15 759
3	Dépôts stables	95 749	2 872
4	Dépôts moins stables	118 772	12 887
5	Financement de gros non garanti, dont :	211 789	102 507
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	81 800	20 016
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	103 701	56 203
8	Dettes non garanties	26 288	26 288
9	Financement de gros garanti	s. o.	4 558
10	Exigences supplémentaires, dont :	135 763	32 528
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	20 194	11 374
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	2 330	2 330
13	Facilités de crédit et de liquidité	113 239	18 824
14	Autres obligations de financement contractuelles	3 301	3 301
15	Autres obligations de financement conditionnelles	332 834	6 435
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	165 088
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	81 977	13 792
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	18 030	8 509
19	Autres entrées de trésorerie	4 917	4 917
20	Total des entrées de trésorerie	104 924 \$	27 218 \$
		Valeur ajustée totale	
21	Total des HQLA	s. o.	174 728 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	137 870 \$
23	LCR	s. o.	127 %

En millions de dollars, moyenne des trimestres clos le 31 juillet 2021

			Valeur ajustée totale
24	Total des HQLA	s. o.	168 259 \$
25	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	133 491 \$
26	LCR	s. o.	126 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF. s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2021, notre LCR moyen avait augmenté, passant de 126 % au trimestre précédent à 127 %, ce qui découle principalement de l'augmentation des HQLA, compensée en grande partie par une augmentation des sorties nettes de trésorerie.

De plus, nous présentons au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies, déterminant ainsi la mesure d'éventuelles asymétries des monnaies en vertu du ratio. La CIBC transige principalement dans les grandes monnaies échangées sur des marchés des changes larges et fongibles.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les banques canadiennes désignées BISN sont tenues de maintenir un NSFR minimal de 100 % sur une base consolidée bancaire. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque trimestre des rapports sur le NSFR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total du financement stable disponible (FSD) sur le total du financement stable exigé (RSF).

Le numérateur est la part des fonds propres et des passifs qui est considérée fiable sur une période d'un an. Le NSFR considère que les sources de financement à long terme sont plus stables que le financement à court terme et que les dépôts de clients de détail et d'entreprises sont plus stables dans les faits que le financement de gros de même durée. Conformément à notre stratégie en matière de financement, les principaux facteurs qui sous-tendent notre FSD comprennent les dépôts provenant des clients, ainsi que le financement de gros garanti et non garanti et les instruments de fonds propres.

Le dénominateur du ratio représente le montant du financement stable requis en fonction des caractéristiques de liquidité définies par le BSIF et de la durée résiduelle des actifs et des expositions hors bilan. Le NSFR attribue divers niveaux de RSF, de telle sorte que les HQLA et les expositions à court terme sont présumés avoir des exigences de financement moins élevées que les expositions moins liquides et à plus long terme. Notre RSF est en grande partie influencé par les prêts de détail, commerciaux et aux entreprises, les investissements dans des actifs liquides, les expositions sur dérivés, ainsi que les marges de crédit non utilisées et les liquidités.

Le FSD et le RSF peuvent être ajustés à 0 % pour certains passifs et actifs qui sont considérés comme interdépendants s'ils respectent les critères définis pour le NSFR, lesquels tiennent compte notamment de la fin servie par ces passifs et actifs interdépendants, de leur montant, des flux de trésorerie qui y sont associés, de leur durée et de leurs contreparties afin de s'assurer que l'institution agit exclusivement en tant qu'unité de transmission pour les transactions sous-jacentes. Le cas échéant, nous présentons les actifs et passifs interdépendants des opérations qui sont admissibles à un tel traitement selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Le NSFR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle de déclaration prescrit par le BSIF, lequel présente les principaux renseignements quantitatifs en fonction des caractéristiques de liquidité propres au NSFR, comme il est défini dans la ligne directrice Normes de liquidité. Par conséquent, les montants présentés dans le tableau ci-après pourraient ne pas permettre d'effectuer une comparaison directe entre eux et les montants présentés dans les états financiers consolidés annuels.

	a	b	c	d	e
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
	Sans échéance	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée
En millions de dollars, au 31 octobre 2021					
Élément de FSD					
1 Fonds propres	46 972 \$	– \$	– \$	4 945 \$	51 916 \$
2 Fonds propres réglementaires	46 972	–	–	4 945	51 916
3 Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
4 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	197 887	30 121	7 967	10 103	227 177
5 Dépôts stables	92 198	12 748	4 797	6 530	110 785
6 Dépôts moins stables	105 689	17 373	3 170	3 573	116 392
7 Financement de gros	157 812	158 071	41 263	67 193	185 956
8 Dépôts opérationnels	81 359	3 025	–	–	42 192
9 Autres financements de gros	76 453	155 046	41 263	67 193	143 764
10 Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	–	1 627	892	14 276	–
11 Autres passifs	–	–	82 324 ¹	–	7 469
12 Passifs d'instruments dérivés du NSFR	–	–	7 020 ¹	–	–
13 Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	–	49 449	145	25 710	7 469
14 FSD total					472 518
Élément de RSF					
15 Total des HQLA du NSFR					15 052
16 Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	2 553	–	5	1 282
17 Prêts et titres productifs	58 465	97 988	48 154	300 559	325 693
18 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	–	25 608	2 457	1 596	4 412
19 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	698	28 233	6 338	12 324	19 288
20 Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	27 221	31 121	17 718	102 108	134 812
21 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	–	–	–	–	–
22 Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	17 910	11 503	21 036	180 548	151 991
23 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	17 910	11 427	20 959	176 049	148 091
24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	12 636	1 523	605	3 983	15 190
25 Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	–	1 627	892	14 276	–
26 Autres actifs	13 137	–	80 203 ¹	–	47 512
27 Produits de base physiques, y compris l'or	3 005	–	–	–	2 554
28 Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	–	–	8 693 ¹	–	7 389
29 Actifs d'instruments dérivés du NSFR	–	–	11 914 ¹	–	4 893
30 Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée	–	–	15 982 ¹	–	799
31 Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	10 132	38 538	83	4 993	31 877
32 Éléments hors bilan	–	–	336 705 ¹	–	11 823
33 RSF total					401 362 \$
34 NSFR					118 %

En millions de dollars, au 31 juillet 2021

	Valeur pondérée
35 FSD total	454 792 \$
36 RSF total	389 814 \$
37 NSFR	117 %

1) Aucune période définie pour la conception du modèle de présentation.

Au 31 octobre 2021, notre NSFR avait augmenté, passant de 117 % au trimestre précédent à 118 %, en raison d'une augmentation du financement à long terme, largement compensée par une augmentation des prêts engendrée par la croissance des activités stratégiques.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR, le NSFR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur les mesures de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties.

La présentation du LCR et du NSFR est calibrée de façon centralisée par l'unité Trésorerie, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégiques et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

Nous finançons nos activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

Notre approche principale vise à financer notre bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Nous conservons des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité fait régulièrement l'objet d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

Nous évaluons constamment les occasions de diversification de nos produits de financement et des segments d'investisseurs afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos sources de financement de gros, à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre 2021	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	5 642 \$	358 \$	422 \$	304 \$	6 726 \$	– \$	– \$	6 726 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	8 566	18 998	11 808	22 349	61 721	496	–	62 217
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	978	2 065	1 588	257	4 888	–	–	4 888
Billets à moyen terme non garantis de premier rang²	1 485	865	1 290	5 211	8 851	16 360	23 192	48 403
Billets structurés non garantis de premier rang	–	–	–	31	31	187	62	280
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières								
Titrisation de créances hypothécaires	–	352	1 279	895	2 526	4 069	10 447	17 042
Obligations sécurisées	–	1 058	–	6 850	7 908	4 376	11 545	23 829
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	1 721	1 721
Passifs subordonnés	–	–	–	–	–	–	5 539	5 539
Divers	–	–	–	247	247	–	8	255
	16 671 \$	23 696 \$	16 387 \$	36 144 \$	92 898 \$	25 488 \$	52 514 \$	170 900 \$
Dont :								
Garanti	– \$	1 410 \$	1 279 \$	7 745 \$	10 434 \$	8 445 \$	23 713 \$	42 592 \$
Non garanti	16 671	22 286	15 108	28 399	82 464	17 043	28 801	128 308
	16 671 \$	23 696 \$	16 387 \$	36 144 \$	92 898 \$	25 488 \$	52 514 \$	170 900 \$
31 octobre 2020	17 139 \$	15 400 \$	12 670 \$	35 224 \$	80 433 \$	17 648 \$	54 253 \$	152 334 \$

1) Comprendent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprendent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Le tableau ci-après présente la diversification du financement de gros de la CIBC par devise :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2021		2020	
\$ CA	48,0 \$	28 %	50,8 \$	33 %
\$ US	91,5	54	75,4	50
Divers	31,4	18	26,1	17
	170,9 \$	100 %	152,3 \$	100 %

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des crises de liquidité graves. Le financement de gros peut présenter un risque de raréfaction plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

Notre accès à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité. Le 15 juillet 2021, Fitch a confirmé les notes de crédit de la CIBC et fait passer la perspective de sa notation de négative à stable.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2021	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA(faible)	AA-	A2	BBB+
Titres secondaires	A(élevé)	A	Baa1	BBB+
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A(faible)	A	Baa1	BBB
Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV ⁴	BBB(élevé)	s. o.	Baa3	BB+
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-3(élevé)
Créances à court terme	R-1(élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, et note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P.

2) Comprendent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.

3) Comprendent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

4) Comprendent les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice NFP du BSIF.

s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2021	2020
Baisse de un cran	0,1 \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,2	0,2
Baisse de trois crans	0,3	0,3

Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité

Le 27 mars 2020, à titre de mesure de soutien dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le BSIF avait autorisé l'augmentation temporaire de la limite des obligations sécurisées pour la faire passer de 5,5 % à 10 % du total des actifs afin de permettre un plus grand accès aux facilités de la Banque du Canada. L'augmentation temporaire de la limite visait les obligations sécurisées données en garantie directement à la Banque du Canada, la limite ayant trait aux instruments de marché demeurant à 5,5 %. À compter du 6 avril 2021, à la suite de l'amélioration des liquidités et de l'accès au financement à terme, le BSIF a annoncé que l'augmentation temporaire de la limite régissant les obligations sécurisées prenait fin pour les institutions de dépôt. La CIBC continue de respecter les exigences stipulées.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidités et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements de crédit et de liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de notre exposition au risque de liquidité, mais cette information sert à informer notre direction du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2021	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques ¹	34 573 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	34 573 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	22 424	—	—	—	—	—	—	—	—	22 424
Valeurs mobilières	2 453	8 440	5 830	4 596	4 632	18 937	44 911	32 562	39 040	161 401
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	12 368	—	—	—	—	—	—	—	—	12 368
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	37 147	12 451	10 728	4 580	666	2 000	—	—	—	67 572
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 766	4 565	9 121	13 146	12 919	40 758	161 304	7 947	—	251 526
Prêts personnels	703	695	988	963	862	411	3 398	3 947	29 930	41 897
Cartes de crédit	234	468	701	701	702	2 806	5 522	—	—	11 134
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	9 366	5 488	9 341	9 907	9 791	24 422	54 542	18 719	8 637	150 213
Provision pour pertes sur créances	—	—	—	—	—	—	—	—	(2 849)	(2 849)
Dérivés	2 450	5 851	3 199	1 998	1 567	6 576	6 634	7 637	—	35 912
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 801	1 109	24	9	15	—	—	—	—	10 958
Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	40 554	40 554
	133 285 \$	39 067 \$	39 932 \$	35 900 \$	31 154 \$	95 910 \$	276 311 \$	70 812 \$	115 312 \$	837 683 \$
31 octobre 2020 ²	131 720 \$	32 390 \$	42 722 \$	34 448 \$	29 883 \$	102 112 \$	226 577 \$	70 961 \$	98 738 \$	769 551 \$
Passif										
Dépôts ³	30 570 \$	34 446 \$	31 584 \$	40 666 \$	26 305 \$	35 021 \$	48 347 \$	14 255 \$	359 964 \$	621 158 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	22 790	—	—	—	—	—	—	—	—	22 790
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 463	—	—	—	—	—	—	—	—	2 463
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	45 145	17 597	8 038	563	192	345	—	—	—	71 880
Dérivés	3 639	5 264	2 660	1 909	1 515	4 382	5 473	7 259	—	32 101
Acceptations	9 804	1 109	24	9	15	—	—	—	—	10 961
Autres passifs	26	49	75	77	80	290	620	916	22 828	24 961
Titres secondaires	—	—	—	—	—	—	—	5 539	—	5 539
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	45 830	45 830
	114 437 \$	58 465 \$	42 381 \$	43 224 \$	28 107 \$	40 038 \$	54 440 \$	27 969 \$	428 622 \$	837 683 \$
31 octobre 2020	98 552 \$	40 528 \$	58 834 \$	43 919 \$	26 555 \$	33 273 \$	58 938 \$	26 416 \$	382 536 \$	769 551 \$

1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.

2) Retraités par rapport aux montants présentés précédemment.

3) Comprennent des dépôts des particuliers totalisant 213,9 G\$ (202,2 G\$ en 2020); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 387,1 G\$ (351,6 G\$ en 2020); et des dépôts bancaires totalisant 20,2 G\$ (17,0 G\$ en 2020).

Les variations du profil des échéances contractuelles découlent principalement de la migration naturelle des échéances et reflètent également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements de crédit (montants notionnels). Comme une partie importante des engagements devrait arriver à échéance sans que des prélèvements soient effectués, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises.

En millions de dollars, au 31 octobre 2021	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Engagements de crédit inutilisés	2 324 \$	10 907 \$	4 357 \$	4 972 \$	5 149 \$	24 371 \$	57 189 \$	3 625 \$	188 449 \$	301 343 \$
Prêts de valeurs ²	43 002	4 561	3 015	—	—	—	—	—	—	50 578
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	3 101	2 511	2 435	3 690	2 740	609	636	53	—	15 775
Facilités de garantie de liquidité	—	10 522	680	658	10	292	12	—	—	12 174
Lettres de crédit documentaires et commerciales	35	63	29	23	3	12	29	—	—	194
Divers	978	—	—	—	—	—	—	—	—	978
	49 440 \$	28 564 \$	10 516 \$	9 343 \$	7 902 \$	25 284 \$	57 866 \$	3 678 \$	188 449 \$	381 042 \$
31 octobre 2020	39 474 \$	24 451 \$	11 188 \$	8 798 \$	6 427 \$	20 638 \$	51 245 \$	1 714 \$	173 157 \$	337 092 \$

- 1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 141,5 G\$ (131,3 G\$ en 2020).
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 2,5 G\$ (1,8 G\$ en 2020) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles hors bilan

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles hors bilan ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2021 ¹	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations d'achat ²	124 \$	136 \$	161 \$	259 \$	124 \$	472 \$	661 \$	136 \$	2 073 \$
Engagements au titre de contrats de location futurs ¹	—	—	2	3	3	11	69	722	810
Engagements d'investissement	2	1	—	—	—	—	5	329	337
Engagements de prise ferme	268	—	—	—	—	—	—	—	268
Cotisations de retraite ³	20	39	58	58	58	—	—	—	233
	414 \$	176 \$	221 \$	320 \$	185 \$	483 \$	735 \$	1 187 \$	3 721 \$
31 octobre 2020	211 \$	243 \$	231 \$	239 \$	204 \$	488 \$	795 \$	1 625 \$	4 036 \$

- 1) Ce tableau exclut les obligations liées aux contrats de location simple qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16, qui sont habituellement comptabilisées dans le bilan consolidé, et les charges d'exploitation et les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location simple. Le tableau comprend les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation, qui sont toujours comptabilisées dans le présent tableau.
- 2) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 3) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions, d'acquisitions et de dessaisissements. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques pour plus de précisions sur les transactions d'entreprise.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Dans le cadre du processus de planification annuelle, le groupe Gestion du risque évalue le plan stratégique global de la CIBC et celui de ses unités d'exploitation stratégiques pour harmoniser la gestion des risques avec notre intérêt à l'égard du risque. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant des fonds propres réglementaires à ce risque. Nos modèles au titre des fonds propres réglementaires incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est exposée à des risques opérationnels en raison de ses activités et du contexte externe.

Les risques opérationnels pouvant avoir une incidence défavorable sur la CIBC comprennent les risques suivants :

Risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)

Le risque lié à la LBA et à la LFAT se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires mondiales en matière de LBA et de LFAT. Il correspond aussi au risque que la CIBC fasse l'objet de sanctions réglementaires, donnant lieu à une surveillance accrue des organismes de réglementation ou à une censure réglementaire (par l'intermédiaire d'ordonnances de cessation et d'abstention), ou qu'elle subisse une perte financière (en raison de sanctions réglementaires, pénales ou civiles ou de la renonciation d'actifs). Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques, Lutte contre le blanchiment d'argent pour plus de précisions.

Risque de fraude

Le risque de fraude représente le risque qui découle des actes visant à commettre une fraude, un détournement de biens ou d'actifs, ou du contournement des règlements, de la loi ou de la politique de la CIBC. Ces actes peuvent être commis par les employés de la CIBC ou par des personnes externes à la CIBC telles que des clients ou des tiers.

Risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité)

Le risque lié à la sécurité de l'information concerne le risque que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations détenues par la CIBC et des informations confiées à la CIBC par les clients, les employés, les actionnaires, les partenaires d'affaires et les tiers fassent l'objet d'une fuite, qu'une personne non autorisée y accède ou qu'elles soient perdues, ce qui pourrait porter atteinte aux activités de la CIBC et de ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques, Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie est le risque que la disponibilité, la récupération, la capacité, la performance et l'intégrité de nouveaux systèmes ou de systèmes existants soient compromises ou que ceux-ci subissent une dégradation. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques, Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque pouvant découler d'une entente commerciale conclue entre la CIBC et une autre entité qui est un tiers, par la signature d'un contrat ou autrement. Ce risque peut survenir dans le cadre d'activités nécessitant l'utilisation de produits et de services externes, de la consultation d'un conseiller externe, d'ententes de réseau, de services gérés, de services fournis par des sociétés affiliées et des filiales, des coentreprises ou des commanditaires, de contrats aux termes desquels aucun honoraire ne sera versé et de toute autre entente qui porte sur la prestation de services à la CIBC ou à ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques, Risque lié aux tiers pour plus de précisions.

Les autres risques opérationnels comprennent les risques liés à l'interruption des activités, aux données, au comportement (se reporter à la section Risque lié au comportement ci-après), à l'information financière, au modèle, au personnel, à la protection des renseignements personnels, aux projets, à la sécurité physique, à la conformité réglementaire (se reporter à la section Risque lié à la conformité réglementaire ci-après) et au traitement des opérations, ainsi que les risques juridiques (se reporter à la section Risques juridiques et de réputation ci-après).

Notre politique globale de gestion du risque opérationnel, appuyée par des politiques, des outils, des systèmes et une structure de gouvernance, sert à atténuer le risque opérationnel. Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer d'exercer nos activités dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans la Politique de gestion du risque opérationnel. Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

- i) En tant que première ligne de défense, nos unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels sont responsables du recensement et de l'appréciation des risques inhérents à leurs activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de gouvernance relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- ii) La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- iii) En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO) supervise les expositions de la CIBC au risque opérationnel. Le président de ce groupe assure la direction du Comité Risque opérationnel et contrôle, un sous-comité du CGMR qui compte des représentants des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est une tribune de gestion qui assure une surveillance du risque opérationnel et de l'environnement de contrôle interne de la CIBC. Le président du Comité Risque opérationnel et contrôle fait rapport au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque opérationnel.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base de la politique de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Recensement et mesure des risques

Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des moyens pour les atténuer et les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces examens comprennent l'application de l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces derniers.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Les secteurs d'activité réalisent une évaluation du risque dû aux initiatives de changement qui cible les risques inhérents à ces mesures (p. ex., lancement de nouveaux produits ou importantes modifications à un système). Les risques inhérents relevés en lien avec l'initiative de changement et les mesures d'atténuation correspondantes sont remis en question par le groupe GMRO et d'autres groupes pertinents de la deuxième ligne de défense, ainsi que par les groupes de contrôle, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque approuvé.

Nous utilisons l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Atténuation du risque

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle interne décrit les principes clés, la structure et les processus sous-tendant notre approche en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise peut offrir une protection additionnelle contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation assure notre résilience opérationnelle en fournissant des services essentiels à nos clients malgré les perturbations.

Suivi des risques et rapports connexes

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur notre exposition au risque et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et à la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas être conçus ou de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil de notre environnement de contrôle, de nos expositions au risque opérationnel et de nos stratégies d'atténuation.

Risque environnemental et risque social connexe

Le risque environnemental et risque social connexe est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales, dont des enjeux sociaux connexes. Ce risque peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993, puis mise à jour et approuvée tous les deux ans, dont en 2021, par le chef de la gestion du risque, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties intéressées contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

Comme la gestion du risque environnemental et du risque social nécessite de faire appel à une approche multidisciplinaire, le conseil de la CIBC et ses comités assurent une surveillance continue de ces risques, et le conseil ESG de la CIBC, qui est constitué de cadres supérieurs des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels, est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des initiatives ESG stratégiques à l'échelle de la banque, conformément aux responsabilités environnementales et sociales de la CIBC. Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion du risque d'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque environnemental. Ce groupe est dirigé par le premier vice-président, Gestion du risque d'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental et en rend compte directement au chef de la gestion du risque. L'équipe de gestion du risque environnemental veille à l'élaboration d'une stratégie environnementale, à l'établissement de normes et de cibles en matière de performance environnementale et à la présentation de rapports sur la performance.

La politique environnementale fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité de l'équipe de gestion du risque environnemental. Les évaluations environnementales et les évaluations sociales connexes sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit, lesquels s'appuient sur les normes et procédures en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social connexe relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Nous avons adopté les principes de l'Équateur en 2003. Un processus de signalement est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme les changements climatiques, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes un des participants du programme en matière de changements climatiques intitulé CDP (auparavant le *Carbon Disclosure Project*), qui soutient la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques.

Nous soutenons le cadre de divulgation élaboré par le GIFCC qui fournit des indications sur les informations à fournir, à titre volontaire, relativement aux risques associés aux changements climatiques. En 2019, la CIBC a publié les premières informations financières relatives aux changements climatiques conformément aux recommandations du GIFCC et articulées autour de ses quatre piliers fondamentaux. Notre rapport GIFCC, disponible sur notre site Web, présente de façon précise la façon dont la CIBC recense et gère les risques physiques et liés à la transition découlant des changements climatiques.

Nous nous tenons au courant des risques émergents en consultant les parties intéressées dans le cadre de partenariats établis au fil du temps avec elles, notamment l'Initiative Financière du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (IF-PNUE) et le Center of Climate-Aligned Finance (CCAF) du Rocky Mountain Institute (RMI). Nous sommes également signataires de référentiels externes sur le développement durable, tels que le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), le Global Reporting Initiative (GRI) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) pour nous assurer de présenter des informations comparables sur la durabilité.

En 2018, Gestion d'actifs CIBC inc. a signé les Principes pour l'investissement responsable parrainés par l'Organisation des Nations Unies, selon lesquels les signataires doivent s'engager à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à toutes les catégories de placement.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec nos principales unités d'exploitation et nos principaux groupes fonctionnels afin de s'assurer que des normes élevées en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties intéressées et à la façon dont nous gérons nos installations.

Notre Code de conduite des fournisseurs énonce les principes, les normes et les comportements que doivent suivre les fournisseurs puisque nous nous attendons à ce qu'ils agissent de manière éthique et qu'ils respectent l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables, notamment en matière de pratiques de travail et de droits de la personne, dans les territoires où ils exercent leurs activités.

En vertu de notre énoncé sur l'esclavage moderne et la traite des personnes, la CIBC s'est engagée à respecter les droits de la personne et à s'opposer à l'esclavage ainsi qu'à la traite de personnes dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance environnementales de la CIBC figurent dans notre Rapport sur la durabilité, lequel est disponible sur notre site Web.

L'information fournie sur notre site Web ne fait pas partie du présent document.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre philosophie en matière de conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque lié à la conformité réglementaire par la mise en valeur d'une solide culture de gestion du risque qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, dont la responsabilité incombe au premier vice-président, chef de la Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'obligation de payer, au titre des contrats d'assurance, des prestations et des charges supérieures aux montants prévus. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires, nos tiers, les organismes de réglementations, les membres de notre équipe et nos collectivités.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, membres de notre équipe, contreparties ou autres parties intéressées; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute des membres de notre équipe ou de nos mandataires.

Tous les membres de l'équipe de la CIBC jouent un rôle dans la protection de notre réputation en s'assurant que les normes éthiques les plus élevées sont respectées dans notre façon d'agir et dans ce que nous faisons. Nous devons non seulement agir avec intégrité en tout temps, mais également nous assurer que les activités qui sont menées ne représentent pas de risque excessif pour la réputation de la CIBC en matière de pratiques commerciales éthiques, saines et responsables. Par conséquent, les exigences en matière de gestion et de surveillance du risque de réputation potentiel sont intégrées dans le cadre de politiques et procédures connexes. Ces processus comprennent la gestion de divers risques aux termes de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, du cadre de gestion du risque et du Code de conduite de la CIBC. Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et les procédures propres aux secteurs d'activité présentent la manière dont nous préservons notre réputation par un processus de recensement, d'évaluation, de soumission à un autre palier d'intervention et d'atténuation des risques juridiques et de réputation potentiels. La gestion proactive des risques juridiques et de réputation potentiels constitue une responsabilité clé de la CIBC et de tous les membres de notre équipe.

La gouvernance et la surveillance du risque de réputation sont assurées de manière générale par le conseil, principalement par le CGR du conseil. La surveillance exercée par la haute direction à l'égard des risques juridiques et de réputation est assurée par le Comité des risques juridiques et de réputation, lequel est un sous-comité du CGR qui rend compte régulièrement de ses activités au CGR.

Risque lié au comportement

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions (c.-à-d. les comportements) de la part de l'organisation, des membres de l'équipe ou d'un tiers : ne soient pas conformes à la culture et aux valeurs que nous souhaitons; aient des conséquences négatives ou inévitables pour les clients, les membres de l'équipe ou les actionnaires; se traduisent par des pratiques et des résultats contraires aux règles du marché; influent sur la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang; ou aient des effets importants et néfastes sur notre entreprise, nos activités et notre situation financière.

Le Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture s'applique à l'échelle de l'entreprise et décrit la manière dont nous gérons le risque lié au comportement par un processus proactif de recensement, d'évaluation et de gestion des risques potentiels liés au comportement. Chaque membre de l'équipe est responsable du recensement et de la gestion du risque lié au comportement. Les principes et exigences d'ensemble pour le maintien d'un comportement approprié et la réponse à un comportement inapproprié sont présentés dans le Code de conduite de la CIBC ainsi que dans d'autres politiques, cadres, programmes, processus et procédures propres aux secteurs d'activité ou en vigueur à l'échelle de la banque. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer au code et aux politiques et procédures de la CIBC dans l'exercice des responsabilités inhérentes à leur rôle. La gouvernance du risque lié au comportement est assurée de manière générale par le conseil et ses comités, dont le CG, ainsi que par les comités de la haute direction.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Comme il a été mentionné dans la section Conjoncture de l'économie et du marché, les progrès réalisés pour contenir les éclosions liées à la pandémie de COVID-19 grâce aux campagnes de vaccination et à l'assouplissement des mesures de santé publique ont créé un contexte économique plus favorable pour la CIBC. Cependant, la pandémie, alimentée par des variants plus contagieux, constitue toujours un risque pour la reprise. Par conséquent, nous continuons à mener nos activités dans un contexte incertain. L'incertitude grandissante découlant de cette situation se répercute sur nos estimations comptables critiques et entraîne dans une plus grande mesure le recours au jugement lorsqu'il s'agit d'évaluer la conjoncture de l'économie et du marché et ses incidences sur les estimations importantes. Cela est particulièrement vrai pour l'estimation de la provision pour pertes sur créances.

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Tout changement requis dans les jugements et estimations posés en appliquant les méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

IFRS 16, Contrats de location

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), en date du 1^{er} novembre 2019 en remplacement de la Norme comptable internationale 17 (IAS 17), *Contrats de location*. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui ont été présentés selon les lignes directrices précédentes. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 est décrite à la note 1.

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC, selon la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux pour mettre en place le contrat de location, et les paiements de loyers versés ou les avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début du contrat de location. Les taux d'actualisation sont établis d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC. Lorsqu'un contrat de location immobilière contient à la fois une composante locative et non locative, nous avons choisi de ne pas répartir la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes. Après l'évaluation initiale, la CIBC évalue l'obligation locative en augmentant la valeur comptable pour tenir compte de l'intérêt sur l'obligation locative en fonction du taux d'actualisation au moment de la comptabilisation et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers versés au cours de la période, déduction faite de toute réévaluation pour la réappréciation ou la modification du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué en utilisant le modèle du coût, et amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes sont inclus respectivement dans les postes Immobilisations corporelles et Autres passifs au bilan consolidé. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante sont réévalués lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat d'un actif loué, un changement dans les sommes que la CIBC s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle (le cas échéant), ou un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux applicable au paiement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme exigé par l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. En outre, la durée d'utilité aux fins de l'amortissement est évaluée selon l'IAS 36.

Les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables sont comptabilisés sur une base systématique dans les charges autres que d'intérêts selon la nature de la charge.

À titre de bailleur intermédiaire, nous classons un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent sont transférés ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé, la différence étant comptabilisée dans le compte de résultat consolidé à titre de profit ou perte. Dans l'évaluation de l'investissement dans le contrat de sous-location, nous appliquons le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat entre chacune des composantes en fonction du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est inclus dans le poste Autres actifs au bilan consolidé et ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location.

Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié des modifications aux normes comptables concernées, en deux phases, pour offrir un allègement aux entités touchées par la transition vers des taux alternatifs.

En septembre 2019, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, et d'IFRS 7)* (les modifications issues de la phase 1), qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin d'apaiser les incertitudes au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences en matière d'informations à fournir quant à la réforme des taux d'intérêt de référence. Seules les modifications apportées à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), s'appliquent en ce qui nous concerne parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). La CIBC a choisi d'adopter les modifications issues de la phase 1 de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2019 afin de se préparer à d'éventuelles incertitudes en lien avec le calendrier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence des éléments couverts ou des instruments de couverture.

Les modifications issues de la phase 1 prévoient des allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux de référence actuels par un taux alternatif. Ces allègements cesseront de s'appliquer à la première des deux situations suivantes, soit à la cessation de la relation de couverture touchée, soit au moment où l'incertitude découlant de la réforme et affectant le calendrier et le montant des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sera levée, ce qui devrait se produire lorsque le taux LIBOR concerné cessera d'être utilisé.

En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les modifications issues de la phase 2), qui traite des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et qui énonce des exigences supplémentaires en matière d'information à fournir. Seules les modifications issues de la phase 2 apportées aux sections relatives au classement et à l'évaluation de l'IFRS 9, aux sections relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39 ainsi qu'à l'IFRS 7, l'IFRS 4 et l'IFRS 16 s'appliquent en ce qui nous concerne parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9. Même si les modifications issues de la phase 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, la CIBC a choisi de les adopter de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2020.

Les modifications issues de la phase 2 permettent qu'une modification aux actifs financiers et passifs financiers au coût amorti, ainsi qu'aux obligations locatives du preneur, qui est faite en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif sans comptabilisation immédiate de profit ou perte. Les modifications prévoient également une exception temporaire qui permet de maintenir les relations de couverture à la suite du remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux alternatif selon des dispositions précises. Les modifications permettent aux entités de redéfinir le risque couvert selon un taux alternatif, ainsi que de modifier la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture et de modifier la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture de l'entité de manière à refléter les modifications requises par la réforme sans mettre fin à la relation de couverture.

Les modifications prévoient également une exception temporaire qui permet aux entités de désigner un taux alternatif comme composante de risque à des fins de couverture, pourvu que l'entité puisse raisonnablement s'attendre à ce que le taux alternatif devienne séparément identifiable dans un délai de 24 mois de sa première désignation. Il faut faire appel au jugement pour évaluer si des modifications ont été faites sur une base économiquement équivalente et pour apprécier si un taux alternatif devient séparément identifiable dans un délai de 24 mois de sa désignation. De plus amples allègements sont également prévus pour les couvertures de flux de trésorerie, lorsque le montant accumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est considéré être fondé sur le même taux alternatif que celui utilisé pour établir les flux de trésorerie futurs couverts. En raison de l'adoption des modifications issues de la phase 2, nous avons fourni des informations supplémentaires sur nos expositions aux principaux taux d'intérêt de référence visés par la réforme à la note 1 des états financiers consolidés.

Nous avons instauré un programme de transition à l'échelle de l'entreprise pour évaluer l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence et gérer le processus de transition vers des taux d'intérêt de référence alternatifs. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions sur le programme.

Interprétation 23 du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière, Incertitude relative aux traitements fiscaux

La CIBC a adopté les dispositions de l'Interprétation 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière (IFRIC 23) en date du 1^{er} novembre 2019. L'IFRIC 23 apporte des clarifications sur la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. L'adoption de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

Cadre conceptuel de l'information financière

Le Cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, la CIBC a adopté le Cadre conceptuel à compter du 1^{er} novembre 2020.

L'adoption du Cadre conceptuel n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières et de métaux, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Se reporter à la section Gestion du risque pour plus de précisions à ce sujet.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, d'engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d. la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des

données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché.

En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2021		2020	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN	1 099 \$	1,1 %	802 \$	0,9 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG	392	0,7	240	0,4
Dérivés	97	0,3	358	1,1
	1 588 \$	0,8 %	1 400 \$	0,8 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	742 \$	3,8 %	(4)\$	- %
Dérivés	267	0,8	298	1,0
	1 009 \$	1,3 %	294 \$	0,4 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprennent les dépôts désignés à la juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 3 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciels à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Au 31 octobre 2021, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 270 M\$ (358 M\$ en 2020), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés, ainsi qu'avec les ajustements comptabilisés pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

Dépréciation d'actifs financiers

Selon l'IFRS 9, nous établissons et maintenons des provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. L'un des objectifs de l'IFRS 9 est d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation fondée sur les pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers.

L'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 a augmenté la part de jugement qu'il convient d'appliquer à l'égard de chacun des aspects précités. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, l'évolution favorable de nos perspectives économiques a donné lieu à des réductions modérées de nos pertes de crédit attendues sur les prêts productifs des premier et deuxième stades en regard des hausses qui avaient été comptabilisées en 2020 en raison du début de la pandémie de COVID-19. Une part importante de jugement était toujours inhérente aux prévisions des informations prospectives, y compris à l'égard de notre scénario de base fondé sur l'hypothèse que les programmes de vaccination de masse, y compris l'efficacité des vaccins et le taux de vaccination, seront efficaces contre les variants en émergence et que le gouvernement répondra aux vagues subséquentes par des mesures sanitaires ciblées plutôt que par des arrêts généralisés de l'activité économique. Un jugement important demeure également requis pour l'évaluation des variations des diverses mesures de crédit en raison de la crainte qu'elles ne soient pas en corrélation avec les pertes dans la même mesure qu'au cours des périodes précédentes, du fait des diverses mesures d'aide gouvernementale et des changements dans les habitudes de consommation, qui sont des facteurs propres au contexte actuel. Se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9, y compris en ce qui a trait à l'incidence de la pandémie de COVID-19.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Une grande part de jugement est requise pour apporter les ajustements appropriés aux paramètres de Bâle, de sorte qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

	<i>Fonds propres réglementaires</i>	<i>IFRS 9</i>
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives. La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons antérieurement choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018. En raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, nous avons adopté, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)* publié par l'IASB et, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)*. Se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) ci-dessus pour plus de précisions.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Un investisseur pourrait exercer son pouvoir par l'intermédiaire de droits de vote ou de droits similaires ou, dans le cas d'entités structurées, par l'intermédiaire d'accords contractuels dirigeant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous

les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Les prêts de titres et les opérations de mises en pension de titres n'entraînent généralement pas le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres et ne donnent donc pas lieu à leur décomptabilisation.

Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 7 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2021, nous avions un goodwill de 4 954 M\$ (5 253 M\$ en 2020). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2021, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel. Nous avons établi que la valeur recouvrable de nos UGT dépassait leur valeur comptable.

Comme il a été mentionné à la note 4 de nos états financiers consolidés, au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 28 M\$ dans l'UGT CIBC FirstCaribbean. Au quatrième trimestre de 2020, nous avons conclu que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus approprié et nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$ compte tenu de notre estimation révisée de la valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean, ce qui avait réduit la valeur comptable du goodwill lié à l'UGT CIBC FirstCaribbean à 35 M\$ (26 M\$ US) au 31 octobre 2020. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, aucune dépréciation du goodwill supplémentaire n'a été comptabilisée.

Se reporter aux notes 4 et 9 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2021, nous avions d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 140 M\$ (142 M\$ en 2020). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Impôt sur le résultat

Nous nous sommes engagés à adopter des pratiques fiscales responsables. Nous mettons en œuvre des processus de gouvernance et de conformité fiscales dynamiques pour satisfaire aux exigences des lois fiscales de tous les pays dans lesquels nous menons des activités. Nous visons à gérer les risques liés à la fiscalité et à la réputation pour nous assurer de bien comprendre toute exposition aux risques financiers et faire en sorte qu'elle s'aligne sur notre stratégie, notre intérêt à l'égard du risque et nos objectifs financiers.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différé ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Si la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 23 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 23 comprennent toutes les provisions de la CIBC pour les procédures judiciaires au 31 octobre 2021, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 octobre 2021. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2021 était fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 23 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Restructuration

Au cours du premier trimestre de 2020, nous avons comptabilisé des charges de restructuration de 339 M\$ dans Siège social et autres liées aux efforts soutenus visant à transformer notre structure de coûts et à simplifier les activités de la banque. Ces charges sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans les Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel.

Au 31 octobre 2021, le montant résiduel de la provision liée à ces charges de restructuration était de 99 M\$. Ce montant représente notre meilleure estimation, au 31 octobre 2021, du montant requis pour régler l'obligation, y compris les obligations liées aux paiements en cours découlant de la restructuration. Se reporter à la note 23 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur notre provision liée à la restructuration.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des prestations en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Se reporter aux notes 19 et 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Programme de fidélisation autogéré

Nous sommes le promoteur de certains programmes autogérés de fidélisation des clients de cartes de crédit pour lesquels nous comptabilisons des passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Le calcul des coûts liés à l'échange prévu des points nécessite de faire appel au jugement et dépend de plusieurs hypothèses, y compris l'estimation des coûts par point et le taux d'échange à long terme.

Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes de fidélisation autogérés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons.

Nous continuons à nous préparer en vue de la mise en œuvre de l'IFRS 17, processus qui est supervisé par un comité de direction. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'évaluation des changements que nous devons apporter à nos méthodes comptables et actuarielles par suite de l'adoption de l'IFRS 17. Nous comptons mettre en œuvre la solution technologique appropriée à l'appui des nouvelles exigences au cours du prochain exercice.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » (y compris le LIBOR) sont assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des propositions de réforme. Les organismes de réglementation de divers pays ont préconisé la transition des taux interbancaires offerts vers des taux d'intérêt de référence alternatifs (taux alternatifs), fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. En mars 2021, la FCA et le ICE Benchmark Administration (IBA) ont annoncé les dates prévues pour l'abandon ou la perte de représentativité de divers taux LIBOR, notamment que les taux LIBOR en livres sterling, en euros, en francs suisses et en yens japonais cesseront d'être utilisés le 31 décembre 2021, et ils ont également annoncé que la plupart des échéances pour les taux LIBOR en dollars américains seront abandonnées le 30 juin 2023. Cette annonce a entraîné un écart fixe entre le taux LIBOR et le taux alternatif pour une échéance donnée qui s'appliquera à l'abandon des taux LIBOR concernés. Même si la prolongation jusqu'au 30 juin 2023 de la plupart des échéances pour les taux LIBOR en dollars américains permet à de nombreux anciens contrats d'arriver à échéance avant la date de cessation, il ne devrait plus être possible de réaliser des montages de nouveaux produits fondés sur le taux LIBOR en dollars américains après la fin de 2021.

La transition des taux d'intérêt de référence actuels vers les taux alternatifs pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur, le rendement ou le marché de la négociation des contrats faisant référence aux taux d'intérêt de référence actuels. Cette transition pourrait mener à l'abandon de certains taux LIBOR et d'autres taux d'intérêt de référence.

Un nombre important des contrats de dérivés, de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts de la CIBC font référence à divers taux d'intérêt de référence, y compris des contrats dont les échéances vont au-delà des dates de cessation annoncées par la FCA en mars 2021.

En réponse à la réforme proposée des taux d'intérêt de référence, la CIBC a mis en place un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le « programme ») pour gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition. Le programme s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance afin de faciliter la transition.

Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé dont la responsabilité est de superviser et de réaliser le programme, nommément en :

- veillant à ce que les principaux jalons du projet soient atteints;
- donnant des directives et des lignes directrices générales;
- passant en revue les problèmes et risques importants et en trouvant des solutions à ceux-ci;
- veillant à ce que nos stratégies de transition et toutes les mesures à prendre liées à la transition demeurent conformes à l'ensemble de la stratégie, à l'intérêt à l'égard du risque et au cadre de contrôle de la CIBC.

Dans le cadre du programme, nous procédons à la transition de nos contrats fondés sur des taux interbancaires offerts existants vers ceux faisant référence aux nouveaux taux alternatifs et avons élaboré des processus opérationnels connexes. Nous sommes en bonne voie de terminer la mise à jour des modalités des contrats de nos produits indexés à un taux autre que le LIBOR en dollars américains en y ajoutant des libellés de remplacement appropriés ou en remplaçant les taux LIBOR par les taux alternatifs correspondants, compte tenu des ajustements appropriés liés aux écarts de taux. Nous avons mis fin à l'émission de produits indexés au LIBOR en livres sterling et en yens japonais plus tôt cette année, et devrions cesser de réaliser des montages de nouveaux produits fondés sur le taux LIBOR en dollars américains d'ici la fin de l'année civile 2021 conformément aux attentes en matière de réglementation. Nous collaborons également avec des chambres de compensation pour assurer la transition de nos dérivés indexés à un taux autre que le LIBOR en dollars américains existants réglés par elles à des taux alternatifs, qui est susceptible de se produire en décembre 2021. Nous avons également commencé à offrir des produits fondés sur des taux alternatifs à nos clients et avons continué à leur rendre l'information accessible, en leur offrant des conseils concernant les faits nouveaux en matière de transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts.

Nous continuons d'évaluer les répercussions de la réforme des taux interbancaires offerts sur nos activités, d'échanger avec des associations sectorielles au sujet des développements en cours concernant la transition vers les taux sans risque et continuons d'intégrer les développements récents à notre plan de mise en œuvre. Dans le cadre du programme, la haute direction, y compris le comité de direction, et le conseil sont informés régulièrement des progrès réalisés.

Changements actuels des méthodes comptables dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

L'IASB a examiné, en deux phases, la réforme des taux d'intérêt de référence et ses incidences sur la présentation de l'information financière. La phase 1 traite principalement des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence, et la phase 2, des questions qui ont une incidence sur la présentation de l'information financière lorsque le taux existant est remplacé par un taux alternatif. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Réformes axées sur les clients

En octobre 2019, les ACVM ont publié des modifications définitives au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* et à l'Instruction générale relative au Règlement 31-103. Les réformes axées sur les clients sont appuyées par des obligations nouvelles ou modifiées en matière de connaissance du client, de convenance au client, de contrôle préalable du produit, de connaissance du produit, de conflits d'intérêts, d'information sur la relation, d'entente d'indication de clients et de communications trompeuses. Les ACVM estiment que ces obligations établiront une nouvelle norme de conduite plus élevée pour les courtiers inscrits et les conseillers inscrits, ainsi que leurs représentants, de toutes les catégories. En outre, l'OCRCVM et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCF) ont publié des modifications de règles pour harmoniser leurs exigences avec les réformes axées sur le client des ACVM.

En raison de la COVID-19, les dates de prise d'effet initiales du 30 juin 2020 (conflits d'intérêts) et du 31 décembre 2020 (toutes les autres modifications) ont été reportées en 2021. En fonction du nouveau calendrier, les exigences liées aux conflits d'intérêts ont pris effet le 30 juin 2021 et toutes les autres exigences prendront effet le 31 décembre 2021.

Ces exigences ont une incidence sur nos unités d'exploitation stratégiques Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ainsi que sur le secteur Services financiers directs de notre unité d'exploitation stratégique Marchés des capitaux. Les modifications pertinentes à nos politiques et procédures visant à nous conformer aux exigences en matière de conflits d'intérêts ont été mises en œuvre le 30 juin 2021 ou avant cette date. Nous prévoyons apporter le reste des modifications à nos politiques et procédures d'ici le 31 décembre 2021 pour nous conformer à toutes les exigences.

SADC – modernisation des modalités de protection des dépôts

En avril 2019, le gouvernement fédéral du Canada a approuvé les modifications apportées à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* visant à renforcer et à moderniser la protection des dépôts. Les changements se dérouleront en deux phases. La première phase est entrée en vigueur le 30 avril 2020, et englobait les changements de la SADC visant la protection étendue aux dépôts assurables en devise et aux dépôts à terme de plus de cinq ans ainsi que la suppression de la protection des chèques de voyage. La deuxième phase entrera en vigueur le 30 avril 2022 et comprendra d'autres changements, dont la mise en place d'une protection distincte pour certains types de régimes enregistrés et de nouvelles exigences pour la protection des dépôts en fiducie.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 18, 19, 25 et 26 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction, ainsi que certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2021 (conformément aux règles de la SEC et des ACVM). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2021 et a conclu que celui-ci était efficace.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

		Solde moyen ¹			Intérêt			Taux moyen		
		2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre										
Actif au Canada²										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		37 527 \$	30 232 \$	7 156 \$	95 \$	150 \$	164 \$	0,25 %	0,50 %	2,29 %
Valeurs mobilières		82 262	76 063	66 954	1 567	1 776	1 852	1,90	2,33	2,77
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		27 203	26 498	23 950	154	290	496	0,57	1,09	2,07
Total des dépôts		146 992	132 803	98 060	1 716	1 716	1 852	2,72	3,92	5,13
Prêts		230 606	208 811	203 575	5 141	5 581	6 347	2,23	2,67	3,12
Prêts hypothécaires à l'habitation		50 110	51 948	53 490	2 962	3 433	4 012	5,91	6,61	7,50
Prêts personnels et cartes de crédit		70 755	68 072	63 131	1 712	2 043	2 434	2,42	3,00	3,86
Prêts aux entreprises et aux gouvernements		109 741	88 791	86 954	4 727	5 105	5 899	4,30	4,59	5,26
Total des prêts		351 471	328 831	320 196	9 815	11 057	12 793	2,79	3,36	4,00
Autres actifs productifs d'intérêts		8 901	5 194	3 837	45	62	128	0,51	1,19	3,34
Dérivés		11 382	14 334	10 248	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		10 613	9 560	10 170	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		21 371	19 641	17 386	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada		550 730	510 353	459 897	11 676	13 335	15 433	2,12	2,61	3,36
Actif à l'étranger²										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		30 270	20 050	13 305	36	99	232	0,12	0,49	1,74
Valeurs mobilières		72 870	62 014	49 059	574	792	927	0,79	1,28	1,89
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		51 157	42 199	35 491	165	552	978	0,32	1,31	2,76
Total des dépôts		154 297	124 263	97 855	775	1 443	1 137	1,23	1,98	2,49
Prêts		4 501	4 429	3 815	157	176	201	3,49	3,97	5,27
Prêts hypothécaires à l'habitation		1 321	1 309	1 435	83	97	105	6,28	7,41	7,32
Prêts personnels et cartes de crédit		66 677	66 015	55 443	1 995	2 416	2 819	2,99	3,66	5,08
Prêts aux entreprises et aux gouvernements		72 499	71 753	60 693	2 235	2 689	3 125	3,08	3,75	5,15
Total des prêts		72 499	71 753	60 693	2 235	2 689	3 125	3,08	3,75	5,15
Autres actifs productifs d'intérêts		923	701	555	55	55	2	5,96	7,85	0,36
Dérivés		24 186	20 629	13 419	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		1	1	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		6 985	7 792	7 297	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger		258 891	225 139	179 819	3 065	4 187	5 264	1,18	1,86	2,93
Total de l'actif		809 621 \$	735 492 \$	639 716 \$	14 741 \$	17 522 \$	20 697 \$	1,82 %	2,38 %	3,24 %
Passif au Canada²										
Dépôts		189 599 \$	172 913 \$	157 537 \$	734 \$	1 405 \$	1 861 \$	0,39 %	0,81 %	1,18 %
Particuliers		198 978	178 476	153 092	1 170	2 019	3 033	0,59	1,13	1,98
Entreprises et gouvernements		2 220	2 105	1 915	3	13	29	0,14	0,62	1,51
Banques		37 893	39 076	39 111	378	668	1 037	1,00	1,71	2,65
Emprunts garantis		428 690	392 570	351 655	2 285	4 105	5 960	0,53	1,05	1,69
Total des dépôts		428 690	392 570	351 655	2 285	4 105	5 960	0,53	1,05	1,69
Dérivés		10 621	14 398	10 790	—	—	—	—	—	—
Acceptations		10 614	9 563	10 171	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		19 018	16 794	15 412	229	251	285	1,20	1,49	1,85
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		26 349	27 374	15 995	151	220	477	0,57	0,80	2,98
Autres passifs		20 432	6 464	14 621	36	49	9	0,18	0,76	0,06
Titres secondaires		5 340	4 891	4 549	120	152	193	2,25	3,11	4,24
Total du passif au Canada		521 064	472 054	423 193	2 821	4 777	6 924	0,54	1,01	1,64
Passif à l'étranger²										
Dépôts		16 795	16 974	15 543	62	142	193	0,37	0,84	1,24
Particuliers		134 038	113 877	97 429	268	964	2 068	0,20	0,85	2,12
Entreprises et gouvernements		16 848	13 891	12 277	20	100	197	0,12	0,72	1,60
Banques		1 883	1 322	226	16	15	4	0,85	1,13	1,77
Emprunts garantis		169 564	146 064	125 475	366	1 221	2 462	0,22	0,84	1,96
Total des dépôts		169 564	146 064	125 475	366	1 221	2 462	0,22	0,84	1,96
Dérivés		22 571	20 718	14 130	—	—	—	—	—	—
Acceptations		1	1	—	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		1 050	1 047	1 089	7	3	6	0,67	0,29	0,55
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		50 142	41 881	35 413	57	436	721	0,11	1,04	2,04
Autres passifs		2 395	13 706	3 014	29	34	28	1,21	0,25	0,93
Titres secondaires		96	152	150	2	7	5	2,08	4,61	3,33
Total du passif à l'étranger		245 819	223 569	179 271	461	1 701	3 222	0,19	0,76	1,80
Total du passif		766 883	695 623	602 464	3 282	6 478	10 146	0,43	0,93	1,68
Capitaux propres applicables aux actionnaires		42 563	39 682	37 072	—	—	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle		175	187	180	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres		809 621 \$	735 492 \$	639 716 \$	3 282 \$	6 478 \$	10 146 \$	0,41 %	0,88 %	1,59 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette³					11 459 \$	11 044 \$	10 551 \$	1,42 %	1,50 %	1,65 %
Informations supplémentaires : Passif-dépôts non productif d'intérêts										
Canada		76 224 \$	59 862 \$	48 478 \$	—	—	—	—	—	—
Étranger		22 396	18 430	14 582	—	—	—	—	—	—

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

3) Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Analyse du volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars		2021/2020			2020/2019		
		Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
		Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		36 \$	(91)\$	(55)\$	529 \$	(543)\$	(14)\$
Valeurs mobilières		145	(354)	(209)	252	(328)	(76)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		8	(144)	(136)	53	(259)	(206)
Prêts		583	(1 023)	(440)	163	(929)	(766)
Prêts hypothécaires à l'habitation				(440)		(929)	(766)
Prêts personnels et cartes de crédit		(121)	(350)	(471)	(116)	(463)	(579)
Prêts aux entreprises et aux gouvernements		81	(412)	(331)	190	(581)	(391)
Total des prêts		543	(1 785)	(1 242)	237	(1 973)	(1 736)
Autres actifs productifs d'intérêts		44	(61)	(17)	45	(111)	(66)
Variation des produits d'intérêts au Canada		776	(2 435)	(1 659)	1 116	(3 214)	(2 098)
Actif à l'étranger¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		50	(113)	(63)	118	(251)	(133)
Valeurs mobilières		139	(357)	(218)	245	(380)	(135)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		117	(504)	(387)	185	(611)	(426)
Prêts		3	(22)	(19)	32	(57)	(25)
Prêts hypothécaires à l'habitation				(19)		(57)	(25)
Prêts personnels et cartes de crédit		1	(15)	(14)	(9)	1	(8)
Prêts aux entreprises et aux gouvernements		24	(445)	(421)	538	(941)	(403)
Total des prêts		28	(482)	(454)	561	(997)	(436)
Autres actifs productifs d'intérêts		17	(17)	—	1	52	53
Variation des produits d'intérêts à l'étranger		351	(1 473)	(1 122)	1 110	(2 187)	(1 077)
Variation totale des produits d'intérêts		1 127 \$	(3 908)\$	(2 781)\$	2 226 \$	(5 401)\$	(3 175)\$
Passif au Canada¹							
Dépôts		136 \$	(807)\$	(671)\$	182 \$	(638)\$	(456)\$
Particuliers				(671)\$		(638)\$	(456)\$
Entreprises et gouvernements		232	(1 081)	(849)	503	(1 517)	(1 014)
Banques		1	(11)	(10)	3	(19)	(16)
Emprunts garantis		(20)	(270)	(290)	(1)	(368)	(369)
Total des dépôts		349	(2 169)	(1 820)	687	(2 542)	(1 855)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		33	(55)	(22)	26	(60)	(34)
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		(8)	(61)	(69)	339	(596)	(257)
Autres passifs		106	(119)	(13)	(5)	45	40
Titres secondaires		14	(46)	(32)	15	(56)	(41)
Variation des charges d'intérêts au Canada		494	(2 450)	(1 956)	1 062	(3 209)	(2 147)
Passif à l'étranger¹							
Dépôts		(1)	(79)	(80)	18	(69)	(51)
Particuliers				(80)		(69)	(51)
Entreprises et gouvernements		171	(867)	(696)	349	(1 453)	(1 104)
Banques		21	(101)	(80)	26	(123)	(97)
Emprunts garantis		6	(5)	1	19	(8)	11
Total des dépôts		197	(1 052)	(855)	412	(1 653)	(1 241)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		—	4	4	—	(3)	(3)
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		86	(465)	(379)	132	(417)	(285)
Autres passifs		(28)	23	(5)	99	(93)	6
Titres secondaires		(3)	(2)	(5)	—	2	2
Variation des charges d'intérêts à l'étranger		252	(1 492)	(1 240)	643	(2 164)	(1 521)
Variation totale des charges d'intérêts		746 \$	(3 942)\$	(3 196)\$	1 705 \$	(5 373)\$	(3 668)\$
Variation totale des produits nets d'intérêts		381 \$	34 \$	415 \$	521 \$	(28)\$	493 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets¹

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ²					États-Unis ²				
	2021	2020	2019	2018	2017	2021	2020	2019	2018	2017
Prêts hypothécaires à l'habitation	246 581	\$ 216 215	\$ 204 383	\$ 203 930	\$ 203 787	2 071	\$ 2 000	\$ 1 527	\$ 1 152	\$ 902
Prêts personnels	39 940	40 317	41 906	41 506	39 533	542	409	435	356	326
Cartes de crédit	10 362	10 550	12 143	12 060	11 805	22	27	35	36	35
Total des prêts à la consommation, montant net	296 883	267 082	258 432	257 496	255 125	2 635	2 436	1 997	1 544	1 263
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	6 259	5 844	6 064	6 426	6 481	48	292	115	39	95
Institutions financières	11 407	9 434	7 565	6 885	5 403	13 705	7 560	8 111	5 529	3 248
Commerce de détail et de gros	6 549	5 442	6 548	6 000	5 186	2 449	2 089	2 215	2 013	1 904
Services aux entreprises	6 663	6 824	6 975	6 969	6 237	4 808	5 095	4 398	3 720	3 567
Fabrication – biens d'équipement	2 222	2 115	2 465	2 318	1 912	2 500	2 547	2 399	2 143	1 559
Fabrication – biens de consommation	3 430	3 326	3 972	3 294	3 019	1 283	1 057	958	695	702
Immobilier et construction ³	25 151	20 782	18 465	16 297	13 293	18 138	18 750	16 871	14 559	13 761
Agriculture	7 242	6 829	6 965	6 011	5 558	129	103	124	79	107
Pétrole et gaz	2 539	3 627	3 648	3 246	3 159	1 818	2 364	2 447	1 852	1 838
Mines	415	610	1 024	824	668	127	142	154	60	87
Produits forestiers	283	474	628	446	464	165	141	162	215	209
Matériel informatique et logiciels	589	608	713	624	539	2 275	1 939	1 387	1 202	883
Télécommunications et câblodistribution	238	108	191	275	281	1 196	1 015	314	887	756
Édition, impression et diffusion	343	406	557	527	291	71	99	92	102	117
Transport	2 526	2 218	2 193	1 880	1 818	1 255	1 283	1 263	893	602
Services publics	4 397	3 783	3 027	3 328	2 840	3 654	3 332	2 353	1 650	1 713
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 664	3 333	3 221	2 870	2 937	3 927	4 203	2 941	3 040	3 099
Gouvernements	1 666	1 173	857	954	869	229	216	127	92	7
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{3,4}	(245)	(341)	(144)	(98)	(195)	(282)	(536)	(138)	(108)	(83)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	85 338	76 595	74 934	69 076	60 760	57 495	51 691	46 293	38 662	34 183
Total des prêts et acceptations nets	382 221	\$ 343 677	\$ 333 366	\$ 326 572	\$ 315 885	60 130	\$ 54 127	\$ 48 290	\$ 40 206	\$ 35 446

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)¹

En millions de dollars, aux 31 octobre	Divers ²					Total				
	2021	2020	2019	2018	2017	2021	2020	2019	2018	2017
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 594	\$ 2 587	\$ 2 531	\$ 2 453	\$ 2 379	251 246	\$ 220 802	\$ 208 441	\$ 207 535	\$ 207 068
Prêts personnels	647	664	757	715	583	41 129	41 390	43 098	42 577	40 442
Cartes de crédit	125	145	157	159	152	10 509	10 722	12 335	12 255	11 992
Total des prêts à la consommation, montant net	3 366	3 396	3 445	3 327	3 114	302 884	272 914	263 874	262 367	259 502
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	268	252	258	266	218	6 575	6 388	6 437	6 731	6 794
Institutions financières	3 896	2 227	2 103	2 043	841	29 008	19 221	17 779	14 457	9 492
Commerce de détail et de gros	596	517	510	618	706	9 594	8 048	9 273	8 631	7 796
Services aux entreprises	1 789	1 758	1 801	1 675	1 736	13 260	13 677	13 174	12 364	11 540
Fabrication – biens d'équipement	93	49	128	125	432	4 815	4 711	4 992	4 586	3 903
Fabrication – biens de consommation	91	97	61	92	111	4 804	4 480	4 991	4 081	3 832
Immobilier et construction ³	1 264	1 312	1 529	1 624	1 325	44 553	40 844	36 865	32 480	28 379
Agriculture	36	147	104	25	22	7 407	7 079	7 193	6 115	5 687
Pétrole et gaz	238	346	28	74	185	4 595	6 337	6 123	5 172	5 182
Mines	490	507	642	710	784	1 032	1 259	1 820	1 594	1 539
Produits forestiers	–	–	–	–	–	448	615	790	661	673
Matériel informatique et logiciels	130	107	21	–	20	2 994	2 654	2 121	1 826	1 442
Télécommunications et câblodistribution	130	140	185	208	301	1 564	1 263	690	1 370	1 338
Édition, impression et diffusion	95	58	81	85	89	509	563	730	714	497
Transport	2 909	3 033	2 012	1 642	1 847	6 690	6 534	5 468	4 415	4 267
Services publics	3 519	2 945	1 926	833	878	11 570	10 060	7 306	5 811	5 431
Éducation, soins de santé et services sociaux	23	27	34	28	29	7 614	7 563	6 196	5 938	6 065
Gouvernements	1 736	1 817	1 657	1 598	1 662	3 631	3 206	2 641	2 644	2 538
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{3,4}	(141)	(151)	(73)	(90)	(73)	(668)	(1 028)	(355)	(296)	(351)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	17 162	15 188	13 007	11 556	11 113	159 995	143 474	134 234	119 294	106 056
Total des prêts et acceptations nets	20 528	\$ 18 584	\$ 16 452	\$ 14 883	\$ 14 227	462 879	\$ 416 388	\$ 398 108	\$ 381 661	\$ 365 558

1) Au cours du troisième trimestre de 2021, certains montants par secteur ont été révisés par rapport aux montants présentés antérieurement pour refléter la définition révisée des secteurs, ou pour mieux faire correspondre les profils de risque des emprunteurs avec les secteurs pertinents.

2) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 : provision individuelle selon l'IAS 39) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

4) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2021	2020	2019	2018 ¹	2017
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	1 737 \$	1 813 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	63	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	3 722 \$	2 044 \$	1 741 \$	1 800	s. o.
Dotation à la provision pour pertes sur créances	158	2 489	1 286	870	829
Radiations					
Canada ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	26	15	22	19	21
Prêts personnels et cartes de crédit	663	755	897	866	869
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	126	43	30	37	51
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	1	1	7	35	17
Prêts personnels et cartes de crédit	17	7	14	14	19
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	153	114	160	79	80
Total des radiations	986	935	1 130	1 050	1 057
Recouvrements					
Canada ²					
Prêts personnels et cartes de crédit	185	170	173	174	168
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	5	4	6	6	15
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	3	6	2	–	–
Prêts personnels et cartes de crédit	4	7	6	4	5
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	9	5	7	6	5
Total des recouvrements	206	192	194	190	193
Radiations nettes	780	743	936	860	864
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(41)	(45)	(40)	(23)	(26)
Change et autres	(89)	(23)	(7)	(46)	(15)
Solde à la fin de l'exercice	2 970 \$	3 722 \$	2 044 \$	1 741 \$	1 737 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	2 849 \$	3 540 \$	1 915 \$	1 639 \$	1 618 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	121	182	129	102	119
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,18 %	0,19 %	0,25 %	0,24 %	0,26 %

- 1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- 2) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.
s. o. Sans objet.

Provision pour pertes sur prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts

En millions de dollars, aux 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts douteux bruts				
	2021	2020	2019	2018 ²	2017 ³	2021	2020	2019	2018 ²	2017 ³
Canada⁴										
Prêts hypothécaires à l'habitation	54 \$	69 \$	61 \$	54 \$	22 \$	12,7 %	10,8 %	10,5 %	10,9 %	7,5 %
Prêts personnels	64	80	98	79	110	61,5	60,2	62,4	57,7	94,8
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	344	406	217	56	43	72,9	62,6	45,8	41,5	41,7
Total au Canada	462	555	376	189	175	46,2	39,1	31,0	24,6	34,2
Étranger⁴										
Prêts hypothécaires à l'habitation	104	82	79	89	123	48,8	47,7	46,5	49,4	55,7
Prêts personnels	42	33	30	30	31	72,4	68,8	63,8	66,7	56,4
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	164	244	159	174	148	29,2	34,4	36,4	35,8	28,3
Total à l'étranger	310	359	268	293	302	37,3	38,6	41,0	41,2	37,8
Provision totale	772 \$	914 \$	644 \$	482 \$	477 \$	42,1 %	38,9 %	34,5 %	32,6 %	36,4 %

- 1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.
- 2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- 3) En vertu de l'IAS 39, comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.
- 4) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts productifs exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ^{1, 2}					Provision exprimée en % des prêts et acceptations nets				
	2021	2020	2019	2018 ³	2017	2021	2020	2019	2018 ³	2017
Canada										
Prêts hypothécaires à l'habitation	65 \$	89 \$	38 \$	29 \$	34 \$	– %	– %	– %	– %	– %
Prêts personnels	647	697	415	362	345	1,6	1,7	1,0	0,9	0,9
Cartes de crédit	619	659	413	415	383	6,0	6,2	3,4	3,4	3,2
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	245	341	144	98	187	0,3	0,4	0,2	0,1	0,3
Total au Canada	1 576	1 786	1 010	904	949	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3
Étranger										
Prêts hypothécaires à l'habitation	57	123	33	42	24	1,2	2,7	0,8	1,2	0,7
Prêts personnels	15	22	10	10	9	1,3	2,1	0,8	0,9	1,0
Cartes de crédit	6	8	7	3	3	4,1	4,7	3,6	1,5	1,6
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	423	687	211	198	156	0,6	1,0	0,4	0,4	0,3
Total à l'étranger	501	840	261	253	192	0,6	1,2	0,4	0,5	0,4
Total de la provision de premier et de deuxième stades (2017 : provision totale)	2 077 \$	2 626 \$	1 271 \$	1 157 \$	1 141 \$	0,4 %	0,6 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, aux 31 octobre	2021	2020	2019	2018	2017
Canada					
Provinces de l'Atlantique	14 898 \$	14 685 \$	14 578 \$	14 036 \$	14 194 \$
Québec	35 092	30 916	30 113	28 598	27 027
Ontario	202 789	176 915	169 073	165 592	157 987
Provinces des Prairies	15 092	14 710	14 680	13 947	13 746
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	46 816	46 133	45 103	44 896	44 354
Colombie-Britannique et Yukon	69 110	62 104	60 829	60 407	59 479
Provision de premier et de deuxième stades (2017 : provision collective) affectée au Canada ²	(1 576) ³	(1 786) ³	(1 010) ³	(904) ³	(902) ⁴
Total au Canada	382 221	343 677	333 366	326 572	315 885
États-Unis	60 130	54 127	48 290	40 206	35 446
Autres pays	20 528	18 584	16 452	14 883	14 227
Total des prêts et acceptations nets	462 879 \$	416 388 \$	398 108 \$	381 661 \$	365 558 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 : provision individuelle selon l'IAS 39) est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations.

4) En vertu de l'IAS 39, a trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, et ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2021	2020	2019	2018 ²	2017	2021	2020	2019	2018 ²	2017
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	425 \$	637 \$	581 \$	497 \$	292 \$	18 \$	17 \$	16 \$	13 \$	9 \$
Prêts personnels	104	133	157	137	116	3	5	5	2	2
Total des prêts douteux bruts à la consommation	529	770	738	634	408	21	22	21	15	11
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	2	15	3	3	7	–	–	–	–	–
Institutions financières	4	8	2	5	–	70	34	37	65	8
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	192	383	283	62	38	55	98	89	44	52
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	24	5	6	7	6	51	65	35	14	1
Immobilier et construction	16	39	38	39	33	239	169	46	90	137
Agriculture	10	27	53	8	9	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	50	124	46	1	2	7	135	69	54	114
Télécommunications, médias et technologie	4	1	2	2	3	6	6	2	2	2
Transport	6	4	4	3	2	–	–	–	1	–
Services publics	93	38	32	–	–	–	34	–	–	–
Divers	71	5	5	5	3	8	21	23	56	45
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	472	649	474	135	103	436	562	301	326	359
Total des prêts douteux bruts	1 001	1 419	1 212	769	511	457	584	322	341	370
Autres prêts en souffrance ³	64	127	96	100	337	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	1 065 \$	1 546 \$	1 308 \$	869 \$	848 \$	457 \$	584 \$	322 \$	341 \$	370 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	54 \$	69 \$	61 \$	54 \$	22 \$	5 \$	3 \$	3 \$	2 \$	– \$
Prêts personnels	64	80	98	79	110	2	2	1	–	–
Provision totale – prêts à la consommation	118	149	159	133	132	7	5	4	2	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	4	1	–	–	15	8	1	14	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	177	289	151	26	18	19	24	28	27	16
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	9	3	4	4	5	3	29	–	1	–
Immobilier et construction	8	11	16	15	9	62	58	28	41	41
Agriculture	7	22	24	4	–	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	33	56	11	1	2	1	48	34	5	8
Télécommunications, médias et technologie	3	–	–	1	2	1	2	–	–	–
Transport	3	2	2	2	2	–	–	–	–	–
Services publics	79	17	5	–	–	–	5	–	–	–
Divers	24	2	3	3	3	–	1	10	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	344	406	217	56	43	101	175	101	88	65
Provision totale	462 \$	555 \$	376 \$	189 \$	175 \$	108 \$	180 \$	105 \$	90 \$	65 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	371 \$	568 \$	520 \$	443 \$	270 \$	13 \$	14 \$	13 \$	11 \$	9 \$
Prêts personnels	40	53	59	58	6	1	3	4	2	2
Total des prêts douteux nets à la consommation	411	621	579	501	276	14	17	17	13	11
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	2	15	3	3	5	–	–	–	–	–
Institutions financières	3	4	1	5	–	55	26	36	51	8
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	15	94	132	36	20	36	74	61	17	36
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	15	2	2	3	1	48	36	35	13	1
Immobilier et construction	8	28	22	24	24	177	111	18	49	96
Agriculture	3	5	29	4	9	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	17	68	35	–	–	6	87	35	49	106
Télécommunications, médias et technologie	1	1	2	1	1	5	4	2	2	2
Transport	3	2	2	1	–	–	–	–	1	–
Services publics	14	21	27	–	–	–	29	–	–	–
Divers	47	3	2	2	–	8	20	13	56	45
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	128	243	257	79	60	335	387	200	238	294
Total des prêts douteux nets	539 \$	864 \$	836 \$	580 \$	336 \$	349 \$	404 \$	217 \$	251 \$	305 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Prêts douteux nets (suite)

En millions de dollars, aux 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2021	2020	2019	2018 ²	2017	2021	2020	2019	2018 ²	2017
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	195 \$	155 \$	154 \$	167 \$	212 \$	638 \$	809 \$	751 \$	677 \$	513 \$
Prêts personnels	55	43	42	43	53	162	181	204	182	171
Total des prêts douteux bruts à la consommation	250	198	196	210	265	800	990	955	859	684
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	11	11	17	15	17	13	26	20	18	24
Institutions financières	1	1	–	1	2	75	43	39	71	10
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	53	49	43	52	57	300	530	415	158	147
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	16	3	4	4	5	91	73	45	25	12
Immobilier et construction	42	55	59	72	78	297	263	143	201	248
Agriculture	–	–	–	1	1	10	27	53	9	10
Secteurs liés aux ressources	–	27	–	–	–	57	286	115	55	116
Télécommunications, médias et technologie	–	–	–	–	–	10	7	4	4	5
Transport	2	2	2	3	4	8	6	6	7	6
Services publics	–	–	–	–	–	93	72	32	–	–
Divers	–	–	11	12	–	79	26	39	73	48
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	125	148	136	160	164	1 033	1 359	911	621	626
Total des prêts douteux bruts	375	346	332	370	429	1 833	2 349	1 866	1 480	1 310
Autres prêts en souffrance ³	2	5	3	3	3	66	132	99	103	340
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	377 \$	351 \$	335 \$	373 \$	432 \$	1 899 \$	2 481 \$	1 965 \$	1 583 \$	1 650 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	99 \$	79 \$	76 \$	87 \$	123 \$	158 \$	151 \$	140 \$	143 \$	145 \$
Prêts personnels	40	31	29	30	31	106	113	128	109	141
Provision totale – prêts à la consommation	139	110	105	117	154	264	264	268	252	286
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	2	2	5	7	9	2	2	5	7	11
Institutions financières	1	1	–	1	–	17	13	2	15	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	33	21	18	28	29	229	334	197	81	63
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	2	2	3	3	16	34	6	8	8
Immobilier et construction	22	29	30	39	39	92	98	74	95	89
Agriculture	–	–	–	1	1	7	22	24	5	1
Secteurs liés aux ressources	–	13	–	–	–	34	117	45	6	10
Télécommunications, médias et technologie	–	–	–	–	–	4	2	–	1	2
Transport	1	1	1	2	2	4	3	3	4	4
Services publics	–	–	–	–	–	79	22	5	–	–
Divers	–	–	2	5	–	24	3	15	8	3
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	63	69	58	86	83	508	650	376	230	191
Provision totale	202 \$	179 \$	163 \$	203 \$	237 \$	772 \$	914 \$	644 \$	482 \$	477 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	96 \$	76 \$	78 \$	80 \$	89 \$	480 \$	658 \$	611 \$	534 \$	368 \$
Prêts personnels	15	12	13	13	22	56	68	76	73	30
Total des prêts douteux nets à la consommation	111	88	91	93	111	536	726	687	607	398
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	9	9	12	8	8	11	24	15	11	13
Institutions financières	–	–	–	–	2	58	30	37	56	10
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	20	28	25	24	28	71	196	218	77	84
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	12	1	2	1	2	75	39	39	17	4
Immobilier et construction	20	26	29	33	39	205	165	69	106	159
Agriculture	–	–	–	–	–	3	5	29	4	9
Secteurs liés aux ressources	–	14	–	–	–	23	169	70	49	106
Télécommunications, médias et technologie	–	–	–	–	–	6	5	4	3	3
Transport	1	1	1	1	2	4	3	3	3	2
Services publics	–	–	–	–	–	14	50	27	–	–
Divers	–	–	9	7	–	55	23	24	65	45
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	62	79	78	74	81	525	709	535	391	435
Total des prêts douteux nets	173 \$	167 \$	169 \$	167 \$	192 \$	1 061 \$	1 435 \$	1 222 \$	998 \$	833 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde moyen ¹			Intérêt			Taux		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada²									
Payables à vue									
Particuliers	12 820 \$	11 945 \$	9 939 \$	5 \$	14 \$	17 \$	0,04 %	0,12 %	0,17 %
Entreprises et gouvernements	67 233	50 683	43 539	164	305	585	0,24	0,60	1,34
Banques	8 881	5 761	4 517	–	1	3	–	0,02	0,07
Payables sur préavis									
Particuliers	130 636	109 856	99 859	194	460	855	0,15	0,42	0,86
Entreprises et gouvernements	64 661	56 758	44 691	390	659	927	0,60	1,16	2,07
Banques	351	276	256	2	2	4	0,57	0,72	1,56
Payables à terme fixe									
Particuliers	50 479	55 164	51 522	552	969	1 040	1,09	1,76	2,02
Entreprises et gouvernements	105 251	102 953	85 978	684	1 358	2 063	0,65	1,32	2,40
Banques	2 167	2 078	1 161	2	20	23	0,09	0,96	1,98
Emprunts garantis	37 893	39 076	39 111	378	668	1 037	1,00	1,71	2,65
Total au Canada	480 372	434 550	380 573	2 371	4 456	6 554	0,49	1,03	1,72
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	2 213	1 971	1 687	1	2	2	0,05	0,10	0,12
Entreprises et gouvernements	24 156	20 454	15 687	8	32	70	0,03	0,16	0,45
Banques	37	31	13	1	1	–	2,70	3,23	–
Payables sur préavis									
Particuliers	8 305	8 119	6 909	33	66	82	0,40	0,81	1,19
Entreprises et gouvernements	16 623	12 825	9 544	26	83	185	0,16	0,65	1,94
Payables à terme fixe									
Particuliers	1 941	2 832	3 164	11	36	58	0,57	1,27	1,83
Entreprises et gouvernements	55 092	48 680	51 082	166	546	1 271	0,30	1,12	2,49
Banques	7 632	7 850	8 245	18	89	196	0,24	1,13	2,38
Emprunts garantis	1 883	1 322	226	16	15	4	0,85	1,13	1,77
Total à l'étranger	117 882	104 084	96 557	280	870	1 868	0,24	0,84	1,93
Total des dépôts	598 254 \$	538 634 \$	477 130 \$	2 651 \$	5 326 \$	8 422 \$	0,44 %	0,99 %	1,77 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 51,9 G\$ (42,2 G\$ en 2020 et 29,3 G\$ en 2019).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2021	2020	2019
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	22 790 \$	15 963 \$	15 635 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	74 343	73 477	53 623
Total des emprunts à court terme	97 133 \$	89 440 \$	69 258 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen ¹	20 068 \$	17 841 \$	16 501 \$
Solde maximal de fin de mois	22 790	22 467	18 448
Taux d'intérêt moyen	1,18 %	1,42 %	1,76 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen ¹	76 491 \$	69 255 \$	51 408 \$
Solde maximal de fin de mois	83 664	81 349	57 346
Taux d'intérêt moyen	0,27 %	0,95 %	2,33 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2020	2019
Honoraires d'audit ¹	23,1 \$	24,0 \$	22,3 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	2,3	2,2	1,7
Honoraires pour services fiscaux ³	1,3	1,4	1,9
Divers ⁴	–	–	0,1
Total	26,7 \$	27,6 \$	26,0 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou la réglementation. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite fédéraux au Canada qui sont constitués en vertu d'une loi fédérale ou inscrits.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts).

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujetti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Options

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Selon l'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) sont inscrites à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers sont incluses dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Selon l'IAS 39, la provision pour pertes sur créances correspondait généralement à une provision des états financiers dont le montant était suffisant pour absorber les pertes liées aux créances inhérentes et recensées de façon précise du portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC. Il pouvait s'agir de provisions « collectives », évaluées en procédant à un examen du portefeuille de prêts comportant des caractéristiques similaires, ou de provisions « individuelles », évaluées en procédant à un examen des caractéristiques d'une exposition précise.

La provision pour pertes sur créances est ajustée en fonction de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances et diminue en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de la contrepartie, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées, des primes versées aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres titres de participation.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swaps

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard, ii) l'APR reflétant le risque de marché, et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. L'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche standard.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon Bâle III est ajoutée aux APR.

Approche complète visant les opérations de financement par titres

Cadre d'évaluation du risque de crédit de contrepartie visant les OFT qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de crédit de contrepartie

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés de gré à gré.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend deux méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant de programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), sous réserve de l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et un rajustement de l'actif pondéré en fonction du risque (APR) pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice NFP. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an. Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des FPUNV. Les dépôts des clients, les passifs garantis (par exemple, des obligations sécurisées), les contrats financiers admissibles (par exemple, les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation interne des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients et d'autres créances.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Expositions du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions de titrisation). Bien que le BSIF permette actuellement d'exclure les réserves auprès des banques centrales et les titres d'émetteurs souverains qui sont considérés comme des actifs liquides de haute qualité (HQLA) de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, cette exemption prendra fin le 31 décembre 2021 à l'égard des titres d'émetteurs souverains.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Flux de trésorerie nets cumulatifs

Les flux de trésorerie nets cumulatifs constituent un indicateur avec horizon de liquidité défini, dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, comme un outil de surveillance et de suivi du risque de liquidité qui mesure de façon détaillée les flux de trésorerie d'une institution afin de saisir le risque que posent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de catégorie 1 et de catégorie 2 autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires pour le traitement du provisionnement des pertes attendues aux fins des fonds propres afin qu'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement été admissible à titre de fonds propres de deuxième catégorie soit admissible à titre de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains ajustements et de restrictions jusqu'à l'exercice 2022. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPNV, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis

aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision générale admissible, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles étaient exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} novembre 2021.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues. Aux termes de ces mesures transitoires, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie peuvent être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour les premier et deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les notations internes (NI), le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie sont inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuilles de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME par lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par les actifs pondérés en fonction des risques déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de liquidité à court terme

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, le ratio de liquidité à court terme est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité (HQLA) non grevées, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaie étrangère et aux déductions des fonds propres libellées en monnaie étrangère.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis par les entités structurées, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque en situation de crise

Calcul de la valeur à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.